

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

Délibération n°2022.12.206

**Rapport annuel du délégataire de service public - année 2021 :
délégation du service public de production et distribution d'eau
potable confiée à la semea**

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.12.206**

EAU

Rapporteur : Monsieur HUREAU

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2021 :
DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU
POTABLE CONFIEE A LA SEMEA**

Selon les articles 83 et suivants du contrat signé le 28 mars 2017, liant GrandAngoulême à l'exploitant, ce dernier est tenu de produire chaque année un compte-rendu technique et financier. De plus, selon l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, ce compte-rendu ci-joint doit être présenté à la collectivité maître d'ouvrage. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la première réunion suivante de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Une synthèse de ces données est présentée ci-après.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 2 décembre 2022,

Je vous propose :

D'APPROUVER le compte rendu technique et financier de la SEMEA, délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable, sur le périmètre communautaire de l'ex GrandAngoulême (16 communes), l'ex secteur vallée de l'Echelle et les communes d'ASNIERES SUR NOUERE, MARSAC, SIREUIL et TROIS-PALIS, pour l'exercice 2021.

**Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

SYNTHESE DES DONNEES DU RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2021**PERIMETRE COMMUNAUTAIRE**

Depuis le 1^{er} avril 2017, la SEMEA a la charge de l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable sur l'ex secteur GrandAngoulême (16 communes) et l'ex secteur Vallée de l'Echelle (7 communes).

Par avenant n°1, signé le 19 décembre 2017, les communes de Sireuil et Trois Palis ont été intégrées au dit contrat.

Par avenant n°3, signé le 28 décembre 2018, le contrat a été étendu aux communes d'ASNIERES SUR NOUERE et MARSAC.

Par avenant n°4, signé le XXX, Report de deux ans des évolutions tarifaires liées aux travaux concessifs, en raison des études préliminaires à mener pour les travaux de Baillarge AVENANT 5 : Modification des tarifs et du plan pluriennel des travaux concessifs, dans l'attente des conclusions du schéma directeur des travaux à venir

AVENANT 6 : à un gel de l'actualisation des tarifs pour 2022, la révision de certains seuils d'objectifs, l'ajout d'articles au bordereau travaux. (Gel partiel de l'actualisation, modification du bordereau travaux, révision des seuils d'objectif d'indicateurs)

Les éléments indiqués ci-dessous sont issus des comptes rendus technique et financier transmis par le délégataire.

Éléments techniques**Contexte**

Population desservie	119 699 habitants
nombre d'abonnements au 31 décembre	59 473
taux d'abonnement	94,52 %
nombre de mutations en cours d'année	7 711
taux de mutations de l'année	12,97 %

Le nombre d'abonnés a augmenté de 594.

Bilan d'eau

volume produit	7 810 944 m ³
volume importé (CdC du Rouillacais, CA Grand Cognac,)	174 612 m ³
volume exporté (SIAEP Karst, ex SIAEP de la Boême,)	219 698 m ³
volume mis en distribution	7 765 858 m ³
volume consommé	6 399 785 m³

La baisse de consommation de 0,21 % serait liée à la période estivale humide.

Renouvellement d'ouvrages

nature du renouvellement	nombre d'unités renouvelées
sur compteurs	4 636
sur branchements en plomb	14
sur réseau	8 828 ml

A noter que 3,986 km de canalisations ont été supprimés (dont certains double réseaux en partie urbaine).

Branchements en plomb

Nb de branchements en plomb restants	184
Taux de branchements en plomb	0,3 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Indicateurs de performance contractuels du contrat d'affermage

Code	Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
	Relation clientèle et facturation					
C1	Taux de satisfaction sur la qualité de l'accueil					
	- adaptation des horaires d'accueil	96%	96%	95%	97%	96%
	- durée d'attente	94%	94%	93%	96%	95%
	- courtoisie de l'accueil	97%	96%	97%	97%	98%
	- compétence dans le traitement de la demande	97%	97%	98%	98%	98%
C4	Taux de factures erronées (nécessitant une refacturation)	0,44%	0,49%	0,57%	0,75%	0,78%
C6	Modalités de recouvrement des factures					
	- taux d'abonnés mensualisés	30,0%	28,8%	28,8%	40,9%	44,8%
	- taux d'échéanciers de paiement	7,6%	8,9%	11,0%	9,5%	8,8%
	- taux de bénéficiaires du fonds de solidarité eau	0,79%	0,57%	0,56%	0,35%	0,30%
	- taux d'impayés à un an	1,67%	1,66%	1,42%	1,93%	2,00%
	Prestations sur site					
R1	Taux de factures annuelles basées sur un relevé	97,983%	97,960%	97,656%	93,802%	97,790%
	Entretien des réseaux - Travaux					
T3	Indice linéaire d'entretien et de réparations sur réseau	0,44 K€/km	0,53 K€/km	0,50 K€/km	0,46 K€/km	
T6	Taux de satisfaction sur la qualité des travaux :					
	- soin à réaliser les travaux	97%	97%	96%	95%	98%
	- respect des délais	97%	94%	96%	97%	98%
	- courtoisie du personnel	100%	100%	100%	96%	98%
	- transparence des devis et factures	94%	96%	99%	98%	98%
Q2	Taux de satisfaction sur la qualité de l'eau	85%	nc	84%	nc	nc

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Indicateurs de performance réglementaires

Code	indicateurs réglementaires	2017	2018	2019	2020	2021
	Gestion des abonnés					
D 102.0	Prix du service au m3 pour 120 m3 (eau potable)	1,81 €/m3	1,84 €/m3	1,86 €/m3	1,88 €/m3	1,91 €/m3
P 151.0	Taux de réclamations : <i>Nombre de réclamations écrites reçues + Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité / Nombre d'abonnés x 1000</i>	1,35	1,25	0,90	0,93	0,71
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées : <i>Nombre d'interruptions non programmées / Nombre d'abonnés x 1000</i>	3,56	3,03	2,59	3,64	3,06
P 154.0	Taux d'impayés sur factures de l'année précédente : <i>Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1</i>	1,67%	1,66%	1,42%	1,93%	2,00%
	Qualité de l'eau					
P 101.1	Taux de conformité des analyses bactériologiques	100%	100%	100%	100%	100%
P 102.1	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	100%	100%	100%	100%	100%
	Gestion du réseau					
P 103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	116	116	116	116	116
P 104.3	Rendement du réseau de distribution : <i>(Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)) / (Volume produit + Volume importé d'autres services d'eau potable) x 100</i>	82,9%	80,1%	83,9%	82,2%	83,4%
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (en m3 / km de réseau / jour)	2,95	3,48	2,66	3,04	2,78
P 107.2	Taux moyen de renouvellement du réseau : <i>Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements /5 (1)</i>	0,839%	0,836%	0,794%	0,843%	0,835%

(1) : recalculé à compter de 2017 en intégrant les nouvelles communes

Éléments financiers

La partie « **charges** » du compte d'exploitation 2021 pour le périmètre communautaire se monte à **8 678 040 €** (8 591 859 € en 2020, 8 181 849 € en 2019, 8 030 038 € en 2018, 7 559 940 € en 2017).

La partie « **produits** » du compte d'exploitation 2021 pour le périmètre communautaire se monte à **8 725 102 €** (8 554 067 € en 2020, 8 355 236 € en 2019, 7 837 119 € en 2018, 7 542 022 € en 2017).

Résultat : **47 062 €** (37 791 € en 2020, 173 388 € en 2019, - 192 919 € en 2018, -17 918 € en 2017).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022



Rapport de délégation du service public de l'eau potable

Communauté d'agglomération GrandAngoulême

ANNÉE 2021

COMPTE-RENDU TECHNIQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

SOMMAIRE

	pages
1. Préambule	5
2. La synthèse de l'exercice	6
2.1. Chiffres clés	6
2.2. Commentaires et faits marquants de l'exercice	6
2.2.1. Données techniques	7
2.2.2. Volumes d'eau et ratio	7
2.2.3. La continuité du service	8
2.2.4. La ressource en eau	9
2.2.5. Qualité de l'eau	10
2.2.6. Gestion de la clientèle	10
2.2.7. Les travaux et projets	11
2.2.8. Les opérations de maintenance	12
2.2.9. L'état du réseau et des ouvrages	12
2.2.10. Organisation et management	12
2.2.11. Evolution du contrat de DSP	12
3. Présentation générale de la délégation	13
3.1. Nature du service	13
3.2. Autorité délégante	13
3.3. Déléguataire	13
3.4. Objet et étendue de la délégation	13
3.5. Nature juridique et date de prise d'effet de la délégation	14
3.6. Evolution du contrat	14
4. Le patrimoine du service	15
4.1. Inventaire des compteurs	15
4.1.1. Inventaire des compteurs actifs/inactifs	
4.1.2. Inventaire des compteurs actifs	
4.2. Inventaire des branchements	16
4.3. Inventaire du réseau	17
4.3.1. Inventaire des can	
4.3.2. Inventaire des c	
4.4. Inventaire des ouvrages de stockage	18
4.5. Inventaire des ouvrages de surpression et de reprise	19
4.5.1. Inventaire des ouvrages de surpression	19
4.5.2. Inventaire des ouvrages de reprise	19
4.6. Inventaire des ouvrages de production	20

Accusé de réception en date du 14/12/2022

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

4.7.	Inventaire des accessoires hydrauliques	21
4.8.	Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	22
5.	Travaux sur le patrimoine du service	23
5.1.	Travaux d'entretien et de contrôle des installations	23
5.1.1.	Actions de vérification périodique sur ouvrages du service	23
5.1.2.	Nettoyage annuel des installations	25
5.1.3.	Suivi des équipements de métrologie	26
5.1.4.	Incidents sur ouvrages	26
5.1.5.	Travaux de réparation et d'entretien sur réseaux et branchements	27
5.2.	Travaux de renouvellement	29
5.2.1.	Travaux de renouvellement sur ouvrages de production	29
5.2.2.	Travaux de renouvellement sur ouvrages de stockage	30
5.2.3.	Travaux de renouvellement sur reprises et surpressions	30
5.2.4.	Travaux de renouvellement sur réseau et branchements	31
5.2.5.	Nombre de compteurs renouvelés	34
5.2.6.	Travaux de suppression sur réseau et branchements	35
5.3.	Fonds de travaux	36
5.3.1.	Extensions de réseau	36
5.3.2.	Mise à niveau de bouches à clé	37
5.3.3.	Autres travaux	37
5.4.	Travaux d'investissement	38
5.4.1.	Sectorisation et pression	38
5.4.2.	Qualité	38
5.4.3.	Plan de secours	38
5.5.	Travaux réalisés ou autorisés par la collectivité	39
5.5.1.	Travaux réalisés par la collectivité	39
5.5.1.1.	Travaux réalisés par la collectivité sur réseaux et branchements	39
5.5.1.2.	Travaux réalisés par la collectivité sur ouvrages de production	39
5.5.1.3.	Travaux réalisés par la collectivité sur ouvrages de stockage, reprises et surpressions	40
5.5.2.	Travaux réalisés par des tiers	41
5.6.	Etat général des installations du service	42
5.6.1.	Données générales sur le réseau	42
5.6.2.	Etat général du réseau	43
5.6.3.	Etat général des ouvrages de production	43
5.6.4.	Etat général des ouvrages de stockage	44
5.6.5.	Etat général des surpressions et reprises	45
5.7.	Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement	46

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié en ligne

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication 5/7/2023

5.7.1. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement sur réseau de distribution	46
5.7.2. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement sur ouvrages	48
5.8. Ouvrages, équipement ou installations mis hors service	50
5.8.1. Travaux de suppression sur réseau et branchements	50
5.8.2. Travaux de suppression sur stockages et suppressions	50
6. Les volumes d'eau	51
6.1. Volumes d'eau produits	51
6.2. Volumes d'eau mis en distribution	52
6.3. Volumes d'eau consommés	53
6.3.1. Volumes d'eau consommés au cours des deux dernières années	53
6.3.2. Répartition du volume d'eau consommé par tranche ou nature de consommation	53
6.3.3. Date de relève des compteurs (jour médian)	54
6.4. Bilan d'eau	55
7. Qualité de l'eau et incidents d'exploitation	56
7.1. Cadre réglementaire de la qualité de l'eau	56
7.2. Commentaire synthétique sur la qualité de l'eau	56
7.2.1. Qualité d'eau de la ressource	56
7.2.2. Qualité d'eau produite	57
7.2.3. Qualité d'eau distribuée au robinet du consommateur	57
7.3. Analyses de contrôle sanitaire de la ressource	58
7.4. Analyses de contrôle sanitaire de l'eau produite	58
7.5. Analyses de contrôle sanitaire de l'eau distribuée sur réseau	59
7.5.1 UDI Touvre	59
7.5.2 UDI La Couronne	59
7.5.3 UDI Saint-Yrieix sur Charente	60
7.5.4 UDI Auguy	60
7.5.5 UDI Baillarge	60
7.5.6 UDI Mirande	61
7.5.7 UDI Sireuil	61
7.5.8 UDI Marsac	62
7.6. Analyses d'autocontrôle de l'eau brute	63
7.6.1. Touvre	63
7.6.2 Autres ressources	63
7.7. Analyses d'autocontrôle de l'eau produite	63
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	
016-200071827_20221208-2022_12_206-DE	63
Accusé certifié exécutoire	
Réception par le préfet : 14/12/2022	
Publication : 14/12/2022	
7.7.3. La Grange à l'Abbé	64

7.7.4. Le Moulin de Baillarge	64
7.8. Analyses d'autocontrôle de l'eau distribuée	64
7.8.1. Chlore en sortie de réservoirs	64
7.8.2. Chlore sur points témoins du réseau	67
7.9. Arrêts d'eau et incidents d'exploitation	68
7.9.1. Arrêts d'eau et incidents sur la production	68
7.9.2. Arrêts d'eau et incidents sur la distribution	63
7.10. La gestion du risque	69
7.10.1. Cadre réglementaire	69
7.10.2. Evaluation de la vulnérabilité des installations du service	69
7.10.2.1. Vulnérabilité à l'égard du risque de malveillance	69
7.10.2.2. Vulnérabilité à l'égard des points critiques du service	69
7.10.3. Gestion de crise	70
8. Gestion de la clientèle	71
8.1. Population desservie	71
8.2. Statistiques abonnements	72
8.3. Réclamations	72
8.4. Respect des engagements de qualité du service	73
8.5. Etudes et enquêtes	73
8.5.1. Enquêtes réalisées par la SEMEA	73
8.5.2. Enquêtes réalisées par un prestataire externe	73
8.6. Animation et participation à des événements locaux	74
8.7. Prise en compte du point de vue des consommateurs	74
9. Clauses de révision du contrat	75
10. Représentation schématique du réseau de distribution d'eau potable	76
11. L'organisation de la SEMEA	77
11.1. L'organisation des services	77
11.1.1. Accueil et gestion de la clientèle	77
11.1.2. Travaux d'entretien du réseau - Travaux neufs	77
11.1.3. Gestion de la production et des réservoirs	77
11.2. Le service d'astreinte	78
11.3. Personnel affecté au service	79
Annexes	80
Indicateurs DSP 2017	80
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Autres indicateurs 016-200071827-20221208-2022_12_206-DE	80
Accusé certifié exécutoire A1 Autres indicateurs non contractuels	84
Réception par le préfet : 14/12/2022 Publication : 14/12/2022 A2 Indicateurs réglementaires	85

1. PREAMBULE

Le présent rapport est rédigé conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des collectivités territoriales qui fait obligation au délégataire d'un service public de présenter chaque année un rapport sur l'exécution du contrat qui lui est confié.

Il a été diffusé à :

- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

2. LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE

2.1. CHIFFRES CLES

	2020	2021	% évolution
<u>Données techniques patrimoine</u>			
nombre de compteurs	62 051	62 659	1,0%
nombre de branchements	59 981	60 255	0,5%
linéaire de réseau	1 275 379 ml	1 276 236 ml	0,1%
volume de stockage	43 650 m3	43 650 m3	
<u>Volumes d'eau et ratio</u>			
volume d'eau produit	7 948 611 m3	7 810 944 m3	-1,7%
volume d'eau exporté	236 534 m3	219 698 m3	-7,1%
volume d'eau importé	193 435 m3	174 612 m3	-9,7%
volume d'eau mis en distribution	7 905 512 m3	7 765 858 m3	-1,8%
* volume d'eau facturé	6 240 488 m3	6 255 302 m3	0,2%
volume d'eau comptabilisé abonnés	6 413 489 m3	6 399 785 m3	-0,2%
ratio de rendement de réseau	81,13%	82,41%	1,6%
ratio de rendement hydraulique	82,24%	83,40%	1,4%
indice linéaire de perte	3,04	2,78	-8,6%
<u>Données clientèle</u>			
nombre d'abonnements au 31 décembre	58 879	59 473	1,0%
taux d'abonnement	93,58%	94,92%	1,4%
nombre de mutations en cours d'exercice	7 124	7 711	8,2%
taux de mutation	12,27%	12,97%	5,7%
taux d'impayés 12 mois	1,93%	2,00%	3,6%

* Il faut noter que les volumes facturés figurant dans ce tableau correspondent aux volumes consommés déduction faite des volumes dégrévés. Ces volumes sont présents dans le "volume comptabilisé abonnés". Ces volumes sont donc réintégrés dans le calcul des ratios au chapitre 6 du présent rapport.

2.2. COMMENTAIRES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les éléments de contexte pour l'année 2021 sont les suivants :

- La crise sanitaire et économique liée au COVID n'a pas impacté durablement les activités opérationnelles de l'entreprise,
- Poursuite des travaux sur l'usine de Touvre, avec fonctionnement sur une seule file de traitement,
- Les travaux concessifs d'interconnexion de la ressource en eau de Baillarge sont opérationnels au 15 octobre 2021
- Activité de renouvellement des réseaux toujours très importante, mais avec un linéaire moindre (8 km de réseaux renouvelés),
- Fonds de travaux peu sollicité,
- Poursuite des travaux de remise à niveau de la ressource de la Grange à l'Abbé,
- Poursuite des actions liées à l'intensification de l'action contentieuse,
- Un volume consommé qui reste à un niveau très élevé,
- Une amélioration significative des ratios de performance du réseau (à apprécier sur la durée toutefois)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

2.2.1. DONNEES TECHNIQUES

Le nombre de branchements et le linéaire de réseau restent globalement stables, compte tenu du fait que le territoire géographique exploité n'a pas évolué depuis 2019.

Aucun nouvel ouvrage n'a été intégré par rapport à 2020, le territoire géographique n'ayant pas évolué.

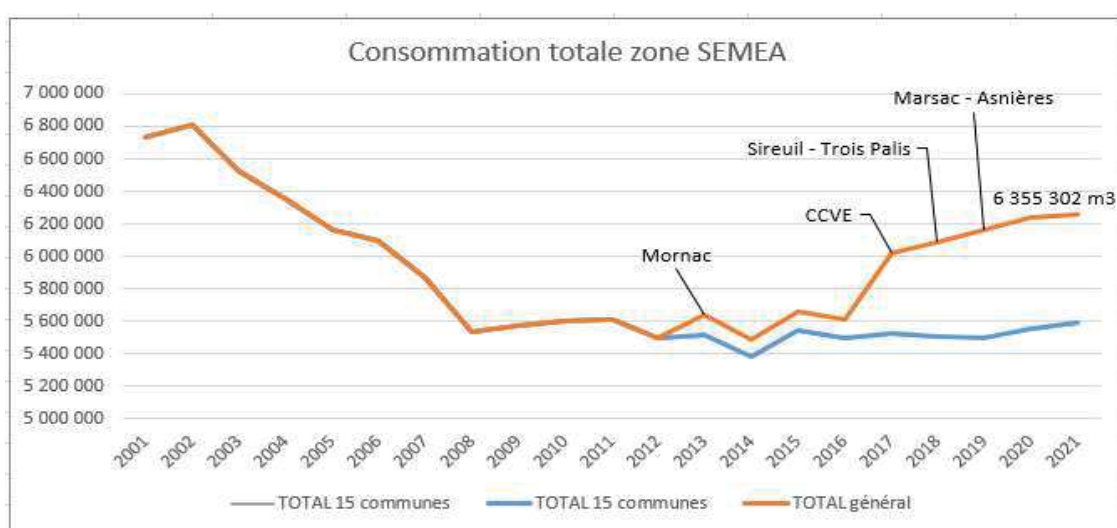
2.2.2. VOLUMES D'EAU ET RATIO

- Volume d'eau mis en distribution et volume consommé

Le volume d'eau consommé est stable par rapport à l'année précédente.

Le graphique ci-après rend compte des évolutions de consommation sur une période de 20 ans : on constate que la forte baisse enregistrée dans les années 2000 perdure sur la décennie suivante, mais de façon moins brutale.

L'intégration de nouvelles communes au périmètre de gestion masque cette baisse (courbe orange), qui reste par contre visible jusqu'en 2019 sur la courbe (bleue) correspondant au périmètre de gestion du contrat de DSP de 2007 (15 communes). Les années 2020 et 2021 sont en revanche en hausse (Covid et chaleur ?).



En parallèle, le volume d'eau mis en distribution diminue de 1,8% (140.000 m3).

Le ratio de rendement hydraulique s'exprime à 83,40 % pour un objectif contractuel de 83% (voir onglet 6. Volumes d'eau).

La valeur de l'indice linéaire de perte s'établit à 2,78 pour 2021, et à 2,84 m3/j/km sur 3 ans, en deça de l'objectif de 2,85 fixé jusqu'à fin 2021.

Ces résultats sur les ratios sont dus à :

- l'ambitieuse politique de renouvellement des réseaux adoptée par l'agglomération (entre 0,8 et 1% du linéaire chaque année),
- la politique de renouvellement des compteurs (suite au refus de la DIRECCTE de la méthode de lots et échantillonnage, nous revenons à un renouvellement des compteurs de plus de 15 ans, mais conservons une partie de renouvellement ciblé basée sur l'échantillonnage),
- la mise en place des outils de sectorisation (Compteurs télégrésés, pré-localisateurs, logiciel dédié au suivi des consommations sectorielles) qui facilitent la détection précoce des fuites
- vigilance portée à la détection des fuites et à leur réparation rapide.

Il faut toutefois garder à l'esprit que le ratio et l'indice de perte annuels résultent de calculs comprenant des estimations, et qu'ils doivent donc être appréciés à l'échelle pluriannuelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

- **Volumes d'eau exportés et importés**

Les volumes importés et exportés poursuivent leur baisse.

2.2.3. LA CONTINUITÉ DU SERVICE

Réseau

- situations de crise

Le service n'a pas subi de situation de crise ou de situation d'urgence en cours d'année, hors contraintes COVID.

- coupures d'eau pour travaux

Le nombre de coupures d'eau subies par les abonnés pour des travaux non programmés (fuites) est stable (98 contre 93 en 2020), avec un taux de récurrence des coupures d'eau passant de 0,02141 à 0,01697 (voir rubrique 7.9.2). La recherche et la réparation des fuites a donné lieu à des réparations programmées dès que possible.

Production

- situations de crise

Le service n'a pas connu de situation de crise grave en cours d'année, mais la mise en place d'un plan de secours reste une priorité.

On peut toutefois rappeler le contexte sanitaire particulier de l'année 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

- arrêts de production

Voir la rubrique 7.9.1 "arrêts d'eau" :

La station de la Grange à l'Abbé a été remise en état, avec un renouvellement complet de la station d'alerte. On attend la validation de l'ARS pour une remise en service.

Mise à l'arrêt de la station du Ponty lors des pointes de turbidité.

La station de Baillarge n'a pas contribué à la production d'eau. Le raccordement à l'usine d'eau potable de Touvre est opérationnel depuis le 15 octobre 2021. Compte-tenu de l'état de la station actuelle, il est peu envisageable de traiter cette eau à Touvre.

Réglementation des usages de l'eau

L'année 2021 n'a pas été marquée par des mesures de restriction des usages de l'eau opposables aux abonnés du service.

2.2.4. LA RESSOURCE EN EAU

Touvre

Le débit des sources de Touvre est un sujet de préoccupation pour deux raisons :

- il semble qu'il y ait eu une modification physique dans le karst ayant impacté sa courbe de vidange. En pratique, il se vide beaucoup plus vite que sa courbe théorique historique.

- on observe déjà les effets annoncés du dérèglement climatique, à savoir une plus grande saisonnalité des précipitations, qui induit en moyenne des étiages plus précoces, plus sévères et plus prolongés.

Contrairement aux observations faites en 2018 à 2020, l'année 2021 a été exceptionnelle, dans le sens où la période estivale a été très humide.



La qualité de l'eau brute est également une source de préoccupation du fait du dérèglement climatique.

En effet, des précipitations plus intenses mobilisent davantage les polluants du sol, tandis que les étiages plus sévères induisent une moindre dilution. Ces deux facteurs aboutissent à une plus forte concentration des pollutions.

Il est donc important de poursuivre et structurer les actions engagées :

- modernisation de l'usine pour disposer d'un traitement performant face aux pollutions nouvelles ou accrues,
- transfert par canalisation de l'eau brute du forage de Baillarge vers l'usine de Touvre, pour la moitié du volume journalier,
- établissement d'un périmètre de protection,
- élaboration d'un plan de secours visant à compléter la moitié de la production en cas de pollution des sources, ou la totalité en cas de défaillance de l'usine,

Il faudra également se projeter sur des mesures à long terme visant à atténuer ou contrer les effets du dérèglement climatique :

- lutte contre les pollutions diffuses à l'échelle du bassin versant de la Touvre,
- développement des coopérations à l'échelle départementale et régionale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

Autres ressources

La source du Ponty reste une ressource marginale utilisable lorsque le taux de turbidité le permet. Elle a produit 2,6% des volumes en 2021.

La station de la Grange à L'abbé a été entièrement rénovée (nettoyage et mise en place d'un mécanisme d'obturation des drains, armoire électrique, pompes, filtres biologiques, station d'alerte), et pourra assumer pleinement sa fonction de secours à partir de 2022.

La ressource de Baillarge n'est pas en production : des tests hebdomadaires la maintiennent en état opérationnel.

2.2.5. QUALITE DE L'EAU

- qualité de l'eau brute

Les analyses n'indiquent pas d'évolution sensible de la situation sur les paramètres nitrate et pesticides, qui restent bien en deça des limites de qualité.

- qualité de l'eau traitée et distribuée

Les programmes de contrôle de l'ARS et l'autocontrôle SEMEA ont été intégralement réalisés.

Le taux de conformité bactériologique est de 100 %

Le taux de conformité physico chimique est de 100%.

Les tests CVM réalisés en collaboration avec l'ARS ont mis en évidence trois sites problématiques (Hurtebise, route de Poulet, La Pougnerie), qui ont été traités sur l'année 2020 (renouvellement de réseau).

Les tests sur d'autres zones se poursuivent, selon la planification validée par l'ARS.

Une réflexion est en cours pour améliorer la maîtrise de la qualité de l'eau :

- sur les zones périphériques (queues de réseau),
- sur les points d'alimentation des clients sensibles (dont l'hôpital - projet 2022),
- là où nous ne produisons pas l'eau et n'avons pas de moyens de contrôle suffisants.

- le chlore sur réseau

La maîtrise du chlore résiduel sur réseau est une problématique récurrente qu'il est prévu de traiter dans le cadre des travaux concessifs (amélioration de la mesure, mise en place de stations de rechloration). Il a toutefois été décidé avec GrandAngoulême d'attendre la réalisation du schéma directeur de l'agglomération (y compris les zones hors gestion SEMEA) avant de programmer des travaux importants.

Des améliorations ont été réalisées à la marge sur la Vallée de l'Echelle : installation de 2 chloration relai

2.2.6. GESTION DE LA CLIENTELE

- Prise en gestion de nouveaux périmètres

Sans objet

- accueil client

SEMEA assure un accueil physique de la clientèle TLJ de 9h00 à 17h00, et garantit une permanence téléphonique en période d'astreinte.

Les délais de réponse téléphonique moyens sont stables à 60 secondes. Des modifications d'organisation doivent permettre d'améliorer à terme ce résultat.

Les taux de réponse aux courriers sous 8 jours sont stables à 88%, proche de l'objectif de 85%

- Relève et facturation

Le taux de relève est très satisfaisant. Le planning a été respecté à 100 %.

Les dégrèvements régressent encore en 2021, à 145.000 m3.

Le taux d'avenant des factures (rectifications de consommation, erreurs) reste faible.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

- Recouvrement

SEMEA met à disposition de ses clients une vaste palette de moyens de paiement, y compris sur internet.

SEMEA a mis en oeuvre plusieurs mesures pour aider les clients en difficulté à honorer le paiement de leurs factures. Les échéanciers sont sans frais et facilement octroyés.

SEMEA a baissé son financement du FSL à hauteur de 0,60 € / abonné et par an au lieu de 1 euro.

La différence est utilisée par SEMEA sous forme de subvention directe (25% de la créance) aux clients dont le dossier a été retenu par le FSL.

Cela permet d'augmenter le taux d'aide réel pour les abonnés SEMEA par rapport au règlement départemental.

On espère ainsi enrayer la désaffection des clients devant ce dispositif, qui les contraignait à contracter un prêt auprès du FSL pour 75% de la facture.

Nous avons poursuivi un dialogue avec les CCAS en 2020, dans le but d'impliquer les mairies et d'inciter nos abonnés à avoir recours au FSL. En 2021 cette action a été mise de côté (contexte COVID) mais doit être reprise.

Le taux d'impayé à 12 mois semble se stabiliser à fin 2021, et amorcer une légère diminution, fruit de l'important travail mené. Cette amélioration reste fragile, compte-tenu de la dégradation du contexte social et économique.

- Satisfaction et attention au client

Le nombre de réclamations clients reste très faible.

Le baromètre clientèle réalisé par l'institut de sondage GECE en 2021 a confirmé la bonne opinion des clients sur le service et la qualité de l'eau (chiffres supérieurs à la moyenne nationale). La perception des clients sur l'engagement environnemental de la SEMEA, et la pratique de boisson d'eau du robinet sont en retrait, et nécessiteraient probablement une stratégie de communication commune entre GrandAngoulême et SEMEA.

Les indicateurs de satisfaction sur les processus d'abonnement et de réalisation des branchements restent supérieurs à 95 %.

SEMEA offre la possibilité à ses clients d'avoir recours à la "médiation de l'eau" au niveau national.

Le recours aux conciliateurs de justice au niveau local est généralement beaucoup plus apprécié, rapide et pertinent.

Le point de vue client est pris en compte au travers de réunions thématiques avec l'UFC Que Choisir, qui dispose par ailleurs d'un représentant au sein du conseil d'administration de SEMEA (aucune réunion toutefois avec l'UFC en 2021)

- actions de communication

SEMEA mène des actions de sensibilisation à la consommation d'eau du robinet et à la protection de la ressource, en mettant à disposition des fontaines à eau à demeure (mairies, écoles, cinéma NémO) ou lors d'événements sportifs (G2A) ou associatifs (avec la MPP, Festival des solidarités et Festifastoché).

SEMEA a également mené en 2021 une action d'ampleur pour la promotion de l'eau du robinet comme eau de boisson, avec la remise en conseil de carafes à usage des conseils municipaux. Ces remises ont été l'occasion de débats enrichissants sur le thème de l'eau avec les conseillers municipaux.

2.2.7. LES TRAVAUX ET PROJETS

Un contrat de sous-traitance de travaux de renouvellement portant sur un montant annuel d'environ 1.5 millions d'euros hors taxes sur une durée de cinq années a été conclu à compter de 2017, après mise en concurrence par appel d'offres européen.

L'accord cadre multiattributaire a été signé avec les entreprises CISE TP, SOGEA et SADE.

Les travaux de raccordement du forage de Baillarge à l'usine de Touvre se sont achevés en octobre 2021

Les autres opérations du plan de secours sont gérées par GrandAngoulême.

Le programme d'installation des compteurs de sectorisation a été complètement achevé en 2020 avec la pose du débitmètre sur le carrefour de Lille sans contrainte de circulation du fait du confinement.

Les opérations relatives au fonds de travaux ont principalement concerné des remplacements de bouches à clé sur des opérations de voirie mais également quelques extensions permettant l'alimentation de constructions neuves..

Les travaux concessifs liés à la qualité de l'eau seront limités au minimum dans l'attente de la réalisation du schéma directeur lancé par la collectivité.

SEMEA a par ailleurs continué sa participation active au processus de modernisation de la filière de traitement de

l'usine de Touvre conformément au groupement STEREAU/VIGIER. SEMEA participe ainsi à toutes les réunions hebdomadaires du chantier ainsi qu'à la mise en service de la station d'alerte.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

2.2.8. LES OPERATIONS DE MAINTENANCE

Les lavages de réservoir ont été réalisés de mai à juillet sans rencontrer de problèmes

2.2.9. L'ETAT DU RESEAU ET DES OUVRAGES

La majorité des fuites réparées concernent des canalisations de dn60, 80 et 100 mm en fonte grise ou dn63 et 110 mm en PVC.

Le réseau sur la zone urbaine est plutôt en bon état compte tenu des politiques de renouvellement menées depuis plus de 30 ans.

Outre le renouvellement des fontes grises et les opportunités liées aux opérations de voirie, l'accent sera porté dans les prochaines années sur les PVC collés posés dans les années 60-70, plutôt en secteur rural, qui sont générateurs de fuites et peuvent potentiellement poser des problèmes de relargage de CVM.

Les réservoirs pour lesquels des travaux de remise en état sont nécessaires sont ceux de Grapillet, de Chez Nauve, de Peudenelle et Chez Mériaud.

Compte tenu des travaux en cours sur l'usine de Touvre, ces remises en état sont reportées jusqu'à la mise en service de l'usine pour ne pas risquer de fragiliser davantage l'exploitation.

Il est par contre urgent de prendre position sur les projets suivants :

- création d'une seconde cuve à Peudenelle pour permettre de bypasser la seule cuve existante de ce réservoir de tête (notamment en raison de l'évolution du pompage depuis Touvre),
- Prémption du terrain mitoyen à la cheminée d'équilibre entre Toutyfaut et Soyaux (pour éliminer cette cheminée et créer un réservoir en substitution de celui de Grapillet en alternative à une rénovation coûteuse).
- Prémption de terrain au droit du réservoir sur tour de Mognac à La Couronne pour anticiper le secours par le SIAEP Sud Charente.

D'une manière générale une réflexion est à mener pour adapter le réseau et les ouvrages en vue d'atténuer les effets du réchauffement climatique, et en particulier le risque de réchauffement de l'eau tout au long de son parcours, qui pourrait amener à dépasser la limite haute de température de 25°C.

Les mesures à prendre pourraient être le calorifugeage des réservoirs, l'approfondissement des conduites...

2.2.10. ORGANISATION ET MANAGEMENT

Démarche QSE

La SEMEA a renouvelé sa triple certification en octobre 2021 :

- Qualité : norme ISO 9001-2015
- Sécurité : norme ISO 45001-2018
- Environnement : norme ISO 14001-2015

Organisation du service

En 2021, SEMEA a poursuivi ses efforts d'adaptation :

- de ses locaux de travail, avec la mise en fonction d'un nouvel accueil client, dans l'attente de la réalisation de son programme d'aménagement du site de Lunese
- de ses ressources humaines avec la poursuite des efforts d'anticipation des départs à la retraite dans les services Production et Distribution.
- de ses moyens notamment sur les projets informatiques (SIG, étude mutualisation TOPKAPI) et opérationnels (amélioration du recouvrement. ...)

2.2.11. EVOLUTION DU CONTRAT DE DSP

Les avenants passés en 2018 sont relatifs :

- à l'extension du périmètre de gestion aux communes de Marsac et Asnières-sur-Nouère, pour lesquelles le contrat de délégation avec la SAUR arrivait à échéance,
- au report de deux ans de l'application de l'évolution des tarifs correspondant à la prise en compte des amortissements liés aux travaux concessifs, du fait du report de réalisation desdits travaux (Baillarge).

Les avenants passés en 2019 sont relatifs :

- à une révision des tarifs applicables à partir de 2020, pour tenir compte d'une modification du plan pluriannuel des travaux concessifs, revu à la baisse dans l'attente d'un futur Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'ensemble de l'agglomération.

Les avenants passés en 2021 sont relatifs :

- à un gel de l'actualisation des tarifs pour 2022, la révision de certains seuils d'objectifs, l'ajout d'articles au bordereau travaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION

3.1. NATURE DU SERVICE

- Production et distribution d'eau potable

3.2. AUTORITE DELEGANTE

- Communauté d'agglomération GrandAngoulême
25 boulevard Besson-Bey, 16023 Angoulême cedex

3.3. DELEGATAIRE

- SPL SEMEA
Société publique locale au capital de 2.099.250 euros
Siret : 338 489 362 00016
Siège social : 2 rue Bernard Lelay, CS 92221, 16022 Angoulême cedex

3.4. OBJET ET ETENDUE DE LA DELEGATION

- Production et distribution de l'eau potable sur 27 communes du territoire de la Communauté d'agglomération GrandAngoulême, à savoir :

- Angoulême	- Nersac
- Asnières sur Nouère	- Puymoyen
- Bouëx	- Ruelle-sur-Touvre
- Dignac	- Saint-Michel
- Dirac	- Saint-Saturnin
- Fléac	- Saint-Yrieix sur Charente
- Garat	- Sers
- Gond-Pontouvre	- Sireuil
- La Couronne	- Soyaux
- L'Isle d'Espagnac	- Torsac
- Linars	- Touvre
- Magnac-sur-Touvre	- Trois Palis
- Mornac	- Vouzan
- Marsac	

- Le contrat inclut le renouvellement à charge du délégataire des éléments suivants du service :
 - Compteurs,
 - Branchements,
 - Réseau (Tous diamètres),
 - Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques et hydrauliques.
- Le contrat inclut des travaux concessifs relatifs à :
 - Réalisation et financement des infrastructures du plan de secours du territoire concédé
 - Réalisation et financement des travaux liés à l'amélioration du ratio de rendement
 - Réalisation et financement des travaux liés à l'amélioration de la qualité de l'eau
- Le contrat inclut le financement et la réalisation d'un fonds de travaux annuel relatif :
 - Aux petites extensions
 - A la mise à niveau des bouches à clef et divers petits travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

3.5. NATURE JURIDIQUE ET DATE DE PRISE D'EFFET DE LA DELEGATION

- Contrat d'affermage pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable :

- Date de signature : 28 mars 2017
- Date d'effet : 1er avril 2017
- Durée : 20 ans
- Date de fin : 31 mars 2037

3.6. EVOLUTION DU CONTRAT

- **Avenant n° 1 :**

- Date de signature : 19 décembre 2017
- Date d'effet : 1er janvier 2018
- Objet : Extension du périmètre concessif aux communes de Sireuil et Trois Palis

- **Avenant n° 2 :**

- Date de signature : 26 octobre 2018
- Date d'effet : 1er juillet 2018
- Objet : Evolution du modèle de contrat d'entretien des ouvrages de la DECI

- **Avenant n° 3 :**

- Date de signature : 28 décembre 2018
- Date d'effet : 1er janvier 2019
- Objet : Extension du périmètre concessif aux communes de Marsac et Asnières sur Nouère

- **Avenant n° 4 :**

- Date de signature : 28 décembre 2018
- Date d'effet : 1er janvier 2019
- Objet : Report de deux ans des évolutions tarifaires liées aux travaux concessifs, en raison des études préliminaires à mener pour les travaux de Baillarge

- **Avenant n° 5 :**

- Date de signature : 26 décembre 2019
- Date d'effet : 1er janvier 2020
- Objet : Modification des tarifs et du plan pluriannuel des travaux concessifs, dans l'attente des conclusions du schéma directeur des travaux à venir

- **Avenant n° 6 :**

- Date de signature : 17 décembre 2021
- Date d'effet : 1er janvier 2022
- Objet : Gel partiel de l'actualisation, modification du bordereau travaux, révision des seuils d'objectif d'indicateurs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

4. LE PATRIMOINE DU SERVICE

4.1. INVENTAIRE DES COMPTEURS

4.1.1. Inventaire des compteurs actifs et inactifs

compteur	diamètre										%
	15	20	30	40	50	65	80	100	150	TOTAL	
<2006	1862	107	29	18	3	5	1	4	1	2030	3,2%
2006	3544	43	12	4		1		1		3605	5,8%
2007	1987	50	29	12				1		2079	3,3%
2008	2322	95	22	21		5	4	9	1	2479	4,0%
2009	640	42	5	11	1	3	3	5		710	1,1%
2010	1817	73	21	8		2	1			1922	3,1%
2011	3554	49	31	17		1	1	2		3655	5,8%
2012	3827	50	26	20		4	1	1		3929	6,3%
2013	3572	82	85	30	2	11	11	1		3794	6,1%
2014	2854	79	45	53	2	17	11	14		3075	4,9%
2015	5659	98	44	20	1	2	4			5828	9,3%
2016	3824	34	27	16	1	9	2	5		3918	6,3%
2017	5057	88	35	19		3	2	10		5214	8,3%
2018	5556	27	25	3		4	3	4		5622	9,0%
2019	3776	48	27	30	1	2	1	4	1	3890	6,2%
2020	6542	89	30	15		9	4	3		6692	10,7%
2021	4052	66	63	23		7	3	3		4217	6,7%
TOTAL	60 445	1 120	556	320	11	85	52	67	3	62 659	100%

La présence de compteurs au-delà de 15 ans d'âge s'expliquait :

- par la présence de compteurs sur des branchements inactifs (1/3 des compteurs),
- par la politique de renouvellement définie dans le nouveau contrat de DSP, basée sur la qualité métrologique et non plus sur la durée de vie des compteurs.

La démarche a été présentée à la **DIRECCTE** qui a opposé un refus. A reposer de façon différente sur le prochain cycle.

Il convient donc de renouveler dorénavant les compteurs actifs de plus de 15 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

4. LE PATRIMOINE DU SERVICE

4.1.2. Inventaire des compteurs actifs

compteur	diamètre										
	15	20	30	40	50	65	80	100	150	TOTAL	%
<2006	995	52	11	6	1	1		2	1	1069	1,8%
2006	3366	40	7	1						3414	5,7%
2007	1896	41	24	10				1		1972	3,3%
2008	2209	89	21	19		4	2	8	1	2353	3,9%
2009	591	41	5	11	1	2	3	4		658	1,1%
2010	1738	67	19	7		2	1			1834	3,1%
2011	3437	44	28	14		1	1	2		3527	5,9%
2012	3678	42	23	19		4		1		3767	6,3%
2013	3365	77	77	28	2	10	10	1		3570	6,0%
2014	2775	72	43	52	2	15	10	14		2983	5,0%
2015	5496	97	44	20	1	2	4			5664	9,5%
2016	3666	33	25	16		9	2	5		3756	6,3%
2017	4925	88	35	19		3	2	10		5082	8,5%
2018	5421	26	24	3		3	3	4		5484	9,2%
2019	3672	48	27	27	1	2	1	4	1	3783	6,3%
2020	6381	88	30	14		9	4	3		6529	11,0%
2021	4014	66	60	22		7	3	3		4175	7,0%
TOTAL	57 625	1 011	503	288	8	74	46	62	3	59 620	100%

La présence de compteurs au-delà de 15 ans d'âge s'expliquait :

- par la présence de compteurs sur des branchements inactifs (1/3 des compteurs),
- par la politique de renouvellement définie dans le nouveau contrat de DSP, basée sur la qualité métrologique et non plus sur la durée de vie des compteurs.

La démarche a été présentée à la **DIRECCTE** qui a malheureusement opposé un refus définitif.
Il convient donc de renouveler dorénavant les compteurs actifs de plus de 15 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
 Publication : 14/12/2022

4.2. INVENTAIRE DES BRANCHEMENTS

commune	2020			2021		
	total branchements	dont branchements plomb connus	% branchements plomb	total branchements	dont branchements plomb connus	% branchements plomb
Angoulême	20 237	65	0,3%	20 169	88	0,4%
Asnières sur Nouère	667			675		
Bouëx	504			509		
Champniers	7			7		
Dignac	842			847		
Dirac	733			741		
Fléac	1 904	2	0,1%	1 928	2	0,1%
Garat	1 083			1 090		
Gond-Pontouvre	3 297	35	1,1%	3 311	43	1,3%
L'Isle d'Espagnac	2 724	1	0,0%	2 734	1	0,0%
La Couronne	4 154	2	0,0%	4 184	2	0,0%
Linars	1 112			1 120		
Magnac-sur-Touvre	1 825			1 831		
Marsac	398			403		
Mornac	1 097			1 107	1	0,1%
Nersac	1 280			1 282		
Puymoyen	1 457			1 453		
Ruelle-sur-Touvre	4 075			4 111		
Saint-Michel	1 503	24	1,6%	1 499	26	1,7%
Saint-Saturnin	686			727		
Saint-Yrieix sur Charente	3 825	8	0,2%	3 913	7	0,2%
Sers	470			475		
Sireuil	673			683		
Soyaux	3 558	12	0,3%	3 560	14	0,4%
Torsac	379			380		
Touvre	643			646		
Trois Palis	430			448		
Vouzan	418			422		
TOTAL	59 981	149	0,2%	60 255	184	0,3%

L'évolution du nombre de branchements entre 2020 et 2021 correspond à la création de branchements neufs sur le territoire.

L'inventaire des branchements en plomb du service est régulièrement corrigé au fur et à mesure de l'identification de nouveaux branchements en plomb par la SEMEA

Le contrat 2017 ne prévoit pas d'action spécifique sur les branchements en plomb, qui restent en pratique une priorité, et sont traités au fur et à mesure de leur découverte, ou lorsque les opérations de voirie nous permettent finalement d'obtenir les autorisations de travaux.

Les opérations principales, en lien avec des branchements plomb, à programmer et à lancer sont l'avenue de la République à Saint Michel, l'avenue du Général de Gaulle à Soyaux (probablement 60 branchements plomb), la rue de Saintes et la rue de Bordeaux à Angoulême, la route de Paris à Gond Pontouvre.

Le programme 2022 prévoit notamment des interventions sur l'avenue du général de Gaulle à Soyaux.

Des discussions sont en cours pour programmer l'avenue de la République à Saint Michel en 2023.

Enfin les branchements plomb de la route de Bordeaux seront supprimés dans le cadre de l'aménagement définitif de la voirie autour du projet du carrefour du Nil ("Barrouillet").

Le programme 2022/2023 prévoit le renouvellement de la route de Saint Jean d'Angély à Saint Yrieix (7 branchements) et de la rue de Saintes à Angoulême.

4.3. INVENTAIRE DU RESEAU (en ml)

4.3.1. Inventaire des canalisations d'eau brute

Cet inventaire répertorie les canalisations entre :

- La résurgence de la Touvre et l'usine de Touvre
- La source du Ponty et la station de la Courade
- La ressource de Grange à l'Abbé
- Le Moulin de Baillarge et l'usine de Touvre

diamètre	nature matériau								
	acier	amiante ciment	fonte ductile	fonte grise	PEHD	PVC	PVC Bi-O	inconnu	TOTAL
150 mm			948	881		1 502			3 331
200 mm	137			53					190
350 mm			7 190						7 190
400 mm				142					142
450 mm				280					280
500 mm	28			517					545
600 mm			144	350					494
inconnu				86					86
TOTAL	165		8 282	2 309		1 502			12 258

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

4.3.2. Inventaire des canalisations d'eau potable

diamètre	nature matériau								
	acier	amiante ciment	fonte ductile	fonte grise	PEHD	PVC	PVC Bi-O	inconnu	TOTAL
32 mm	191				831	1 392			2 414
40 mm	539		10	3 331	5 214	11 368		121	20 584
50 mm	123				21 131	77 760		522	99 535
60 mm	13 961		2 263	62 665	3	1		230	79 123
63 mm	12		9		11 402	282 930	3		294 356
75 mm			832		2 416	42 315		38	45 601
80 mm	8 759	734	1 175	25 570	1	268		48	36 556
90 mm			1 527		2 450	59 549			63 526
100 mm	9 348	8 033	17 296	41 326				89	76 092
110 mm			3 330		1 009	122 007	174		126 520
125 mm	14 647		16 323	25 075	1 020	56 424	531	281	114 301
140 mm			214		85	27 802	534		28 635
150 mm	11 507	1 858	41 994	29 670				13	85 042
160 mm			493		243	32 260	246		33 242
175 mm	2 076		40	3 315					5 432
200 mm	25 649		25 974	18 435	132	643	7	39	70 880
225 mm						2 372	1 474		3 846
250 mm	1 173		10 137	8 921	230			4	20 466
300 mm	26		18 039	1 750					19 815
315 mm					86				86
350 mm	24		3 774	5 610					9 409
400 mm	33		4 361	7 576					11 970
450 mm	9		4 509	1 964					6 482
500 mm	267		6 427	1 923					8 617
600 mm			3 153	350					3 503
700 mm	25		3 870				220		4 115
inconnu	88			86	7	417		5 490	6 088
TOTAL	88 458	10 625	165 750	237 568	46 260	717 508	3 189	6 877	1 276 236

Un inventaire détaillé à jour du réseau est disponible à tout moment (tronçons par année de pose, diamètre, matériau, commune ...) à partir de notre SIG.

Au 01/01/2019, les réseaux des communes d'Asnières sur Nouère et de Marsac ont été intégrés au patrimoine affermé, dont 11 km de conduite en amiante ciment.

Une procédure spécifique d'intervention sur ce matériau a été mise en place avec notamment le recours systématique aux entreprises attributaires de notre accord-cadre travaux (2017-2022), qui disposent des habilitations nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

4.4. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE STOCKAGE

désignation localisation	nature	date de mise en service	volume en m3	Emprise au sol en m2	cote trop plein (NGF)	cote radier (NGF)	télésurveillance	alarme anti intrusion
Bassac	réservoirs au sol	NC	2 x 500	254	159,26	154,51	X	X
					159,24	154,57		
Bois Blanc	réservoirs semi-enterrés	NC	2 x 600	272	157,51	152,52	X	X
					157,50	152,51		
Chez Méret	semi enterré	NC	250	124	190,01	186,05	X	X
Chez Nauve	réservoirs au sol	1974	2 x 4000	1935	109,85	105,11	X	X
					109,79	105,09		
Les Plantes	réservoir sur tour	NC	500	84	102,05	95,27	X	X
Grapillet	réservoirs semi-enterrés	1864	4 x 1500	2437	117,92	114,72	X	X
					117,93	114,74		
					117,86	114,87		
					117,86	114,92		
La Marronnière	réservoir au sol	NC	300	84	204	200	X	X
La Marronnière	réservoir sur tour	NC	200	33	249	245	X	X
Le Lac Clair	réservoir sur tour	NC	350	42	215,9	210,6	X	X
Le Peux	réservoir semi enterré	1977	1500	269	79,49	71,46	X	X
Le Poteau	réservoir semi enterré	1978	500	330	90,08	83,87	X	X
	réservoir semi enterré	1980	700		90,09	83,51		
Les Chaumes	semi enterré	NC	250	133	167	164	X	X
Les Galands	réservoirs au sol	1955	2 x 500	420	109,11	103,63	X	X
					109,17	103,64		
Les Gentils	réservoirs au sol	1975	2 x 400	251	181,33	176,73	X	X
					181,32	176,72		
Les Mérinauds	réservoir au sol	NC	300	120	78	75,3	X	X
Ma Campagne	réservoir sur tour	1972	2500	121	161,78	151,80	X	X
Maison Neuve	semi enterré	NC	2*450	260	174,5	169,5	X	X
Mougnac	réservoir sur tour	1973	500	73	145,77	139,49	X	X
Moulin de Baillarge	semi enterré	1995	600	185	85	81,9	X	X
Peudenelle	réservoir semi enterré	1974	4000	858	129,19	124,49	X	X
Puyguillen	réservoirs semi enterrés	NC	2 x 750	632	97,70	93,32	X	X
					97,72	93,31	X	X
Saint-Saturnin	réservoir sur tour	1969	300	54	115,71	109,27	X	X
Tout-Y-Faut	réservoirs semi enterrés	1965	2 x 2000	1841	140,40	136,10	X	X
					140,36	135,82		
	réservoir semi enterré	1970	4000		140,33	135,83		
	réservoir sur tour	1982	2500	38	166,32	159,62		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié **VOLUME DE STOCKAGE GLOBAL**

43650 m3

Réception par le Préfet **TOTAL EMPRISE AU SOL DES BATIMENTS**

10850 m2

Publication : 14/12/2022

4.5. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE SURPRESSION ET DE REPRISE

4.5.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE SURPRESSION

localisation	date mise en service	débit nominal	secours électrique	télé surveillance	alarme anti intrusion	Emprise au sol bâtiments (m2)
Les Pandis	2001	8 ou 70 m3/h		X	X	35,6
Le Peux	2004	60 m3/h	X	X	X	so
Le Poteau	1980	150 m3/h	X	X	X	so
Saint-Saturnin	1994	12 m3/h	X	X	X	so
Chez Baudaud	1995	entre 5 et 14 m ³ /h		X	X	6,2
Les Chaumes	1988	16 m ³ /h	X	X	X	133
Le Forestier	inconnu	entre 8 et 24 m ³ /h		X	X	12
Maison Neuve	1962	9 m3/h	X	X	X	so
Chez Matignon	1980	6 m3/h		X	X	8,8

195,6

4.5.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE REPRISE

localisation	date mise en service	débit nominal	secours électrique	télé surveillance	alarme anti intrusion	Emprise au sol bâtiments (m2)
Ma Campagne	1972	200 m3/h	X	X	X	so
Le Coq Gaulois	2004	45 m3/h	X	X	X	so
Grapillet	1960	220 m3/h	X	X	X	so
Les Plantes	1996	120 m3/h		X	X	so
Pont Valteau	1991	150 m3/h	X	X	X	34,6
La Courade	inconnu	40m3/h		X	X	29,7
Les Rentes	2004	20 m3/h	X	X	X	9,6
Tout-Y-Faut	1962	195 m3/h	X	X	X	111,7
Touvre Les Sources	1963	400 m3/h	X	X	X	246,3
Accélérateur Le Chateau	inconnu	29 m3/h	X	X	X	30,3
Moulin de Baillarge	1995	100 m3/h		X	X	so
La Marronnière	1973	17 m3/h	X	X	X	so
Le Pontil	inconnu	75 m3/h	X	X	X	so
Planche Meunier	inconnu	64 m3/h	X	X	X	74,2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-Pla7-1207-M001-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

536,4

4.6. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION

localisation	date mise en service	capacité nominale	type de filière et description	secours électrique	télé surveillance	alarme anti intrusion	Emprise au sol bâtiments (m2)
Le Ponty / La Courade	NC	s.o	1	/	X	X	7,6
La Grange à l'Abbé	1989	150 m3/h	2	/	X	X	17,6
Moulin de Baillarge	1995	200/380 m3/h	3	X	X	X	11,3
Touvre Pontil	1975	1 500 m3/h	9	prévu nouvelle usine	X	X	1684

1720,5

1. pompage d'exhaure - chloration
2. pompage d'exhaure - filtration-chloration
3. pompage d'exhaure
9. pompage d'exhaure - préozonation - décantation/coagulation - filtration - postchloration

Evolution des ouvrages de production

Le site de production Touvre Pontil a été modifié en début d'année 2019.
La capacité nominale de la filière de traitement a été ramenée à 1500 m3/h pendant la phase du chantier.
La filière définitive aura une capacité de production de 2000 m3/h.
Elle sera sécurisée en 2 files indépendantes.

**Le raccordement de la production du Moulin de Baillarge vers la nouvelle usine d'eau potable est effectif. Il n'y a plus de traitement directement sur le site.
Cette opération consistait à poser 7,5 km de canalisation de diamètre 350 mm.**

Il n'est pas prévu d'organiser un secours électrique pour le site de Grange à L'abbé, qui est une ressource de secours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

4.7. INVENTAIRE DES ACCESSOIRES HYDRAULIQUES

nature	2017	2018	2019	2020	2021
poteaux d'incendie	1 148	1 176	1 201	1 216	1 228
poteau d'aspiration	4	6	6	6	7
bouches d'incendie	117	118	125	121	124
bouche d'aspiration	1	1	1	1	1
réserves d'incendie	26	29	35	38	39
vannes de réseau	8 739	9 192	9 446	9 425	9 358
ventouses et purges	3 510	3 714	3 862	3 922	3 995
appareils de régulation	63	70	71	70	70

Observations sur les équipements de défense incendie :

Les poteaux ou bouches d'incendie hors service font l'objet en flux courant d'un signalement au SDIS 16 et à la collectivité concernée.

Depuis 2017, le SDIS ne réalise plus les essais sur les hydrants. C'est l'exploitant qui réalise ces essais pour les mairies qui ont conclu un contrat avec SEMEA sur la base de l'annexe 8 de notre contrat de DSP.

Observations sur les compteurs de sectorisation :

La sectorisation du territoire est opérationnelle.

Le programme a été achevé fin 2019, en conformité avec les obligations contractuelles de la SPL SEMEA.

Les compteurs et les secteurs qu'ils délimitent sont représentés sur le SIG, et les informations sont quotidiennement intégrées et analysées sur le logiciel de supervision dédié.

Observations sur les appareils de régulation :

Les équipements de régulation sur le réseau sont au nombre de 45; les autres équipements sont situés dans les ouvrages. Tous ces équipements font l'objet d'une inspection et d'un entretien annuel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

4.8. INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

L'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau a été modifié conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013

Indicateur de connaissance ou de gestion patrimoniale	barème de cotation maximum	indice de cotation pour le service
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données topographiques acquises lors de ces travaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	5
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage (réseau eau potable, d'eau industrielle, d'incendie) ainsi que de la classe de précision des informations cartographiques (art R. 554-23 Code environnement) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	10
Identification du diamètre et du matériau de chaque tronçon au-delà de la moitié du linéaire du réseau ; avec 1 point supplémentaire pour chaque tranche de 10 % supplémentaires du réseau, le 5ème point étant accordé lorsque les informations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total du réseau	5	5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10	10
Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	5	1
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	10	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement ...	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5	5
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20221208-2022_12_206-DE TOTAL	120	116

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5. TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE DU SERVICE

5.1. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

Dorénavant, nous ferons un état d'avancement des éléments réglementaires :

- vérifications périodiques sur le levage, l'électricité, les équipements sous pression
- nettoyage annuel des ouvrages

Nous suivrons également les éléments qualitatifs :

- suivi de la métrologie
 - suivi des équipements de traitement (dont chlorations relais)
- La représentation sera donc modifiée (tête de chapitre par activité)

L'objectif est de vous transmettre des éléments qualitatifs sur la bonne gestion du service.

5.1.1. actions de vérification périodique sur ouvrages du service

Equipements de levage

Les équipements de levage correspondent aux palans, rails fixes présents dans les ouvrages.

Les contrôles annuels ont été réalisés le 26/01/2021 par l'APAVE.

Aucune anomalie n'a été relevée.

Installations électriques

Site	Date	Constats	Décision immédiate	Date de TT
RE de Grapillet - ANGOULÊME	10/11	RAS		
Poste de comptage St Antoine - ANGOULÊME	10/11	La résistance de la prise de terre des masses BT est tro		
RE de Chez Méré - BOUËX	17/11	RAS	SO	
Forage Baillarge - BOUËX	9/11	RAS		
RP Moulin Baillarge - BOUËX	17/11	Continuité à la terre inexistante de la masse de l'armoire	A réaliser	En cours
RE de Chez Nauve - CHAMPNIERS	9/11	RAS		
RE et RP de la Maronniere - DIGNAC	16/11	RAS		
SP Chez Forestier - DIRAC	16/11	RAS		
SP Chez Baudaud - DIRAC	16/11	RAS		
RE et SP des Chaumes - DIRAC	17/11	RAS		
RP Le CHAZEAU - BOUËX	16/11	RAS		
RP de Pont Valteau - LA COURONNE	9/11	RAS		
Station de la Courade - LA COURONNE	9/11	RAS		
SP le Coq Gaulois - LA COURONNE	9/11	RAS		
RE Les Gallands - LA COURONNE	10/11	RAS		
CE de Mognac - LA COURONNE	10/11	RAS		
CE et RP Les Plantes - FLEAC	9/11	RAS		
RE de Bassac - GARAT	9/11	RAS		
RE et SP Maison Neuve - GARAT	17/11	RAS		
RE de Peudenelle - MORNAC	17/11	RAS		
CE et SP Le Peux - NERSAC	10/11	RAS		
CE et RP de Ma Campagne - PUYMOYEN	10/11	RAS		
SP des Pandis - PUYMOYEN	10/11	RAS		
RE de Puyguillen - RUEILLE SUR TOUVRE	10/11	RAS		
PC de Puyguillen - RUEILLE SUR TOUVRE	9/11	RAS		
Station de Grange à l'Abbé - ST YRIEX	10/11	RAS		
RE et SP du Poteau - ST YRIEX	17/11	RAS		
RP Les Rentes - ST SATURNIN	10/11	RAS		
CE et SP Les Chaumes - ST SATURNIN	10/11	RAS		
RP de Planche Meunier - SERS	16/11	RAS		
CE le Lac Clair - SERS	16/11	RAS		
RP de Soyaux - SOYAUX	17/11	RAS		
RP du Pontil - TOUVRE	16/11	RAS		
UTEP du Pontil - TOUVRE	9/11	Appareil d'éclairage de sécurité HS	A réaliser	18/1
RP de Tou ; - TOUVRE	17/11	Non fonctionnement du Contrôleur Permanent d'isoleme	A réaliser	15/12
SP Chez M OUZAN	16/11	RAS		

Equipements sous pression

Site	Date	Constats	Décision immédiate	Date de TT
Inspections				
16113-SP Le Coq Gaulois (LA COURONNE)	10/12	RAS		
16244-Rés. et Surpr. de Le Peu (NERSAC)	13/12	RAS		
Requalification				
16271- CE de Ma Campagne (PUYMOYEN)	26/2	Requalification périodique prononcée		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.1.2. Nettoyage annuel des installations

Site	N° Cuve	Lavage	
		Type lavage	Date du lavage
16015-Rés. de Grapillet (ANGOULÊME)	1	Mécanique	29/03/2021
	2	Mécanique	29/03/2021
	3	Mécanique	28/04/2021
	4	Mécanique	28/04/2021
16055-Rés. de Chez Méré (BOUËX)	1	Mécanique	29/04/2021
16078-Rés. de Chez Nauve (CHAMPNIERS)	1	Mécanique	07/04/2021
	2	Mécanique	04/05/2021
16113-CE de Mognac (LA COURONNE)	1	Chimique	26/04/2021
16113-Rés. de Les Galants (LA COURONNE)	1	Chimique	07/04/2021
	2	Chimique	04/05/2021
16119-CE et Repr. de la Maronnière (DIGNAC)	CE	Chimique	05/02/2021
	Repr.	Mécanique	06/04/2021
16120-Rés. et Surpr. de Les Chaumes (DIRAC)	1	Mécanique	05/05/2021
16120-Surpr. de Chez Baudaud (DIRAC)	1	Mécanique	05/05/2021
16120-Surpr. de Chez Forestier (DIRAC)	1	Mécanique	27/04/2021
16138-CE et Repr. de Les Plantes (FLEAC)	1	Chimique	31/03/2021
16146-Rés. de Bassac (GARAT)	1	Chimique	27/04/2021
	2	Chimique	06/05/2021
16146-Rés. de Maison Neuve (GARAT)	1	Chimique	30/03/2021
	2	Chimique	27/04/2021
16146-Rés. De Moulin Baillarge (GARAT)	1	Mécanique	
16232-Rés. de Les Gentils (MORNAC)	1	Mécanique	31/03/2021
	2	Mécanique	11/05/2021
16232-Rés. de Peudenelle (MORNAC)	1	Mécanique	29/04/2021
16244-Rés. et Surpr. de Le Peu (NERSAC)	1	Chimique	07/05/2021
16271- CE de Ma Campagne (PUYMOYEN)	CE	Chimique	10/05/2021
	Repr.	Mécanique	11/05/2021
16291-Rés. de Puyguillen (RUELLE SUR TOUVRE)	1	Chimique	01/04/2021
	2	Chimique	28/04/2021
16348-CE et Surpr. de St Saturnin (ST SATURNIN)	1	Chimique	02/04/2021
16358-Rés. et Surpr. de Le Poteau (SAINT YRIEX)	1	Chimique	01/04/2021
	2	Chimique	06/05/2021
16368-CE de Lac Clair (SERS)	1	Chimique	05/03/2021
16370-Rés. Chez Mériaud (SIREUIL)	1	Mécanique	19/01/2021
16374-CE et Repr. de Soyaux (SOYAUX)	1	Chimique	03/05/2021
16374-Rés. de Toutyfaud (SOYAUX)	1	Chimique	05/05/2021
	2	Chimique	30/03/2021
	3	Chimique	08/04/2021
16385-Repr. de Le Pontil (TOUVRE)	1	Mécanique	30/03/2021
16385-Rés. de Bois Blanc (TOUVRE)	1	Chimique	09/04/2021
	2	Chimique	30/04/2021
16422-Surpr. de Chez Matignon (VOUZAN)	1	Mécanique	07/04/2021

Hors d'eau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

5.1.3. Suivi des équipements de métrologie

Débitmétrie

Réalisation d'un fichier de suivi en cours comportant :

- Localisation, type, diamètre et caractéristiques du comptage
- Présence télégestion, type et caractéristique

Récupération des données techniques et de maintenance.

Elaboration de fiches de vie des installations.

Qualité (chloration, analyseurs de chlore, turbidimètres, capteur

Les équipements de suivi de la qualité font l'objet d'un suivi par le service Production.

Chaque équipement a fait l'objet de la création d'un fichier de suivi comportant :

- Localisation, type, marque, caractéristiques, paramètre suivi
- Intervention, entretien courant
- élaboration d'une fiche de vie

Les fichiers concernent :

- les chloration relais
- les analyseurs de chlore
- les capteurs de fuite de chlore
- les turbidimètres

Ces fichiers sont transmis annuellement ou sur demande au maître d'ouvrage.

5.1.4. Incidents sur ouvrages

Site	Date	Constats
Réservoir de Grapillet	juillet	Intrusion Grapillet en pleine nuit
Chez Mérimaud	avril	Défaut débitmètre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

5.1.5 Travaux de réparation et d'entretien sur réseaux et branchements

Les opérations de recherche de fuite ne sont plus évaluées sur la base de l'inspection d'un linéaire, puisque l'objectif est d'abord de cibler les recherches au corrélateur sur la base des outils de macro détection :

- télégestion des compteurs de sectorisation pour une meilleure réactivité des opérateurs,
- mise en place d'une interface de visualisation (FLUKSAQUA) permettant une meilleure visualisation des secteurs défectueux,
- équipements de prélocalisation de fuite, notamment dans des secteurs d'accès dangereux ou difficile

Tous les efforts engagés devraient permettre une amélioration progressive et pérenne de l'indice linéaire de perte et du rendement de réseau.

C'est ce que l'on constate sur l'exercice 2021 qui est en ligne avec les valeurs observées en 2019 et 2020.

Il faut toutefois garder en mémoire que ces résultats sont basés en partie sur des estimations (certains volumes de l'année peuvent être attribués à tort à l'année précédente ou successive). Ils doivent donc être appréciés sur plusieurs années.

En 2021, 98 fuites sur canalisation ont été réparées sur le territoire.

Les principales fuites ou consommations d'eau, sont répertoriées ci-dessous :

Adresse	type d'incident	date	Diamètre	Volume de fuite estimé	Observations
ANGOULEME					
rue de la Grand Font	Fuite sur conduite	11/01/2021	dn 250 mm	300 m3	
SNPE	Fuite après compteur (brt abandonné)	été 2021		3500 m3	volume réel
GOND PONTouvre					
incendie SIRMET	incendie	24/12/2021		500 m3	
MORNAC					
fuite après compteur - Braconne	fuite après compteur	30/03/2021		4000 m3	
LINARS					
L'ISLE D'ESPAGNAC					
ZI n°3	fuite sur conduite	01/06/2021	300 mm	50000 m3	800 m3 de fuite pendant 2 ou 3 mois
RUELLE SUR TOUVRE					
rue de l'Industrie	plusieurs fuites sur canalisation				pour mémoire
Route de Gond Pontouvre	purge sur réseau lors des renouvellements de canalisation				pour mémoire
NAUTILIS	fuite après compteur	01/11/2021			10m3/h
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE					
route de Saint Jean D'Angély	fuites sur canalisation	tout au long de l'année	FTG 80 à 125		pour mémoire
stade des Berneries	vol sur PI		PI n°64		gens du voyage pendant 2 fois 1 mois
Route de Royan	purge sur réseau lors des renouvellements de canalisation				pour mémoire
NAUTILIS	fuite après compteur	01/11/2021			10m3/h
SAINT MICHEL					
avenue de la République	3 à 4 fuites par an	tout au long de l'année			pour mémoire
SOYAUX					
rue du Bourg	purge de réseau suite à NC bactériologique	01/08/2021		300 m3	
SIREUIL					
réservoir Chez Mérimaud	vidange 4 fois dans l'année pour diagnostic de l'ouvrage et travaux				pour mémoire
Impasse des Noisetiers	purge pour CVM	01/08/2021			pour mémoire
TOUVRE					
Usine de production en construction	eau potable utilisée pour remplir et tester l'étanchéité des bassins	toute l'année		non estimé	
DIVERS					
Purge de réseau estivale pour gérer la problématique CVM : La Prévalerie à Dirac, Impasse des Noisetiers à Sireuil, Mirande à Vouzan...	Présence CVM	été 2021	/	1000 m3	traitement des problèmes connus et au fur et à mesure de leur survenance
Période de gel - janvier/février 2021	26 fuites sur conduite sur une période de 3 semaines				Augmentation du volume mis en distribution de 100.000 m ³

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.2. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

5.2.1. Travaux de renouvellement sur ouvrages de production

Opérations principales réalisées sur les installations de production

localisation				date	nature ou objet de l'intervention
La Grange à l'Abbé	Le Ponty et La Courade	Moulin de Baillarge	Touvre Le Pontil		
			X	15/03	Renouvellement de 2 cellules HTA sur arrivée Mairie et Comptage
			X	26/03	Remplacement pompe échantillon EB
			X	28/05	Rebobinage pompe 2 lavage
			X	08/01	Rebobinage pompe 3 lavage
		X		10/06	Remise en route forage vers UTEP du Pontil
			X	23/07	Remplacement carte de puissance variateur pompe 3 SB
X				30/09	Renouvellement et mise en service de la station d'alerte
		X		15/11	Renouvellement pompe du forage et test de pompage vers UTEP du Pontil
X				18/11	Pose d'un by-pass sur la cana vers la Charente
			X	03/12	Remplacement relais de sécurité variateur pompe 2 SM
X	X	X		31/12	Pose contrôle d'accès
X	X	X	X	31/12	Migration vers TOPKAPI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.2.2. Travaux de renouvellement sur ouvrages de stockage

Opérations principales réalisées sur les installations de stockage du service

localisation																				date	nature ou objet de l'intervention						
Bassac	Bois Blanc	Chez Nauve	Les Plantes	Grappillet	Lac Clair	La Maironnière (sol)	La Maironnière (tour)	Le Peux	Le Poteau	Les Chaumes	Les Galands	Les Gentils	Les Mérinauds	Ma Campagne	Maison Neuve	Moulin de Baillarge	Mougnac	Puyguillen	Peudenelle			chez meret	Saint-Saturnin	Tout-Y-Faut (sol)	Tout-Y-Faut (tour)		
					X																					01/01	Mise en sécurité des sites
							X																			01/03	Mise en sécurité des sites
															X	X										14/04	Renouvellement sonde analyseur chlore libre
															X											11/05	Renouvellement trappe accès bache
												X														03/06	Renouvellement circuit évacuation eaus des analyseurs
												X														10/06	Remplacement pompe vide cave
															X											25/06	Remplacement pompe doseuse javelpack
								X																		06/07	Remplacement filtre dessicant chlore gazeux
								X																		13/07	Remplacement tube gradué chlore gazeux
				X																						15/07	Remplacement membrane sonde chlore libre
								X																		21/07	Remplacement canne d'injection chlore
				X																						19/08	Installation pattes de verouillage par cadenas des trappes d'accès aux cuves
	X																									30/08	Renouvellement sonde analyseur chlore libre
X								X																		07/09	Remplacement membrane sonde chlore libre
	X	X																								24/11	Remplacement membrane sonde chlore libre
																							X			07/12	Remplacement membrane sonde chlore libre
			X											X										X		14/12	Pose SAS de sécurité
														X												27/12	Remplacement variateur de vitesse pompe 2
		X	X	X	X	X	X		X	X				X	X		X		X	X	X	X	X	X	X	31/12	Pose contrôle d'accès
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	31/12	Migration vers TOPKAPI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

5.2.3. Travaux de renouvellement sur reprises et surpressions

Opérations principales réalisées sur les installations de pompage du service

localisation																			date					
REPRISE									SURPRESSION															
Grappillet	Le Coq Gaulois	Les Plantes	Les Rentes	Ma Campagne	La Marronnière	Planche Meunier	Reprise Pontil	Pont Valteau	Tout-Y-Faut	Touvre Les Sources	Le Peux	Chez Baudaud	Chez Forestier	Chez matignon	Maison Neuve	Le Chazeau	Le Poteau	Les Pandis			Les Chaumes	Saint-Saturin		
						X			X													29/01	Reprise électricité tertiare	
																							16/03	Remplacement carte GSM-3
				X																			24/03	Remplacement soupape de décharge ESP
									X														27/04	Installation séparation locaux HT/BT
											X												28/04	Remplacement vanne
										X													21/06	Remplacement électrovanne vers Ruelle Puyguillen
						X																	26/07	Remplacement roulement pompe 1 Service SERS
										X													03/08	Remplacement vanne 3 voies inverseur de Cl2 gazeux
					X																		12/08	Remplacement grille d'aération local pompes
	X																						19/08	Installation relais pour alarme discordance pompes
																				X			27/08	Renouvellement contacteur inversion pompes
										X								X					07/09	Renouvellement membrane sonde analyseur Cl2
									X														08/09	Renouvellement vanne sortie station
					X																		22/10	Renouvellement analyseur de Cl2
										X													18/11	Remplacement VigiloHms
				X					X	X							X						25/11	Remplacement fusibles HTA
															X								09/12	Remplacement pompe 2
																				X			17/12	Renouvellement surpresseur et pose vanne élec pour remplissage CE
X		X		X	X			X	X	X					X		X				X		31/12	Pose contrôle d'accès
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	31/12	Migration vers TOPKAPI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.2.4 Travaux de renouvellement sur réseau et branchements

5.2.4.1 Justification des principales opérations de renouvellement

- Présence de branchements plomb

Rue Charles Petit à Angoulême

- Opportunités liées à des programme de voirie lancés par les collectivités

RD 57 (tranche n°3 et 4) à Ruelle sur Touvre : travaux liés à l'aménagement réalisé par l'ADA

Route de Royan à Saint Yrieix sur Charente : travaux de coordination Eau et assainissement

Rue du Maine Gaubrun à Vouzan : travaux de coordination eau et assainissement

Rue Nouvelle à Fléac : aménagement prévu par la commune

RD 23 à Fléac : aménagement prévu par l'ADA

- Présence de CVM

s.o

- Occurrence de fuites élevée

Voie des Fregonnières à Linars

Rue de l'Echalotte à Mornac

Route de Royan à Saint Yrieix

- Simplification de réseau

Quartier de Chanzy à Angoulême

Allée de Nesmond à Garat : réseau en domaine privé

Résidence du Parc à Sers : réseau en domaine privé

Rue du Maine Gaubrun à Vouzan : pose des réseau le long d'une voirie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

5.2.4.2 Bilan travaux de renouvellement sur réseau et branchements

adresse	linéaire réseau (m) par diamètre (mm)													branchements	dont plomb	
	PE Ø 40	PE Ø 50	PE Ø 63	PVC Ø 63	FTD Ø 60	PE Ø 75	FTD Ø 80	PEHD Ø 90	PE Ø 110	PVC Ø 110	FTD Ø 100	FTD Ø 125	FTD Ø 150			
ANGOULEME																
rue Charles Petit														7	3	
rue Gontran Labrégère									20				170	16	0	
rue de la Croix Brandet			225								170			17	0	
rue du Colonel Campagne													15	0	0	
rue du colonel Van Dooren										106				0	0	
rue du Capitaine Orly														2	0	
Boulevard Chanzy													245	2	0	
Rue du Stade												100		1	0	
diffus														6	2	
ASNIERES SUR NOUERE																
Rue Armand Mesnard									31					1	0	
diffus														0	0	
BOUEX																
diffus														0	0	
DIRAC																
diffus														0	0	
FLEAC																
rue Nouvelle			37										200	14	0	
rue de la Combe Pierrot			364					11					10	9	0	
RD 23			15			165								9	0	
diffus														0	0	
GARAT																
Allée de Nesmond - route du grand Lac			225					3						10	0	
diffus														2	0	
GOND-PONTOUVRE																
diffus														0	0	
LA COURONNE																
diffus														0	0	
LINARS																
voie des Fregonnières			855											3	0	
diffus														0	0	
L'ISLE D'ESPAGNAC																
diffus														1	0	
MAGNAC SUR TOUVRE																
diffus														0	0	
MARSAC																
diffus														0	0	
MORNAC																
rue de l'Echalotte						300								14	0	
route de Limoges						170								6	0	
rue des Sipières		30												2	0	
diffus														1	0	
NERSAC																
diffus														0	0	
PUYMOYEN																
Rue du Château du Diable		67	340											10	0	
diffus														1	0	
RUELLE-SUR-TOUVRE																
RD57 - route de Gond Pontouvre Tr3		3	5									2		57	0	
RD57 - route de Gond Pontouvre Tr4		25	10							4	455			36	0	
diffus														3	0	
SAINT-MICHEL																
Rue Marc Doucet	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20221208-2022_12_206-DE													4	0	
Impasse Marc Doucet	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/12/2022													16	0	
Boulevard de Bretagne	Publication : 14/12/2022													13	1	
diffus											190			1	1	

SAINT-SATURNIN																
mise à 2*2 voies RN141 (GdA)													0	0		
diffus													1	0		
SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE																
route de Royan	150		249						13	26	1135		184	0		
rue du Simard	145												2	0		
rue Jean Baptiste Corot										2			3	0		
diffus													5	2		
SERS																
Résidence du Parc			266										8	0		
Rue de Dignac			189										4	0		
diffus													1	0		
SIREUIL																
diffus													0	0		
SOYAUX																
Avenue du Petureau			10			378							22	0		
Rue des Quinconces			285										29	0		
Rue de l'Epargne et boulevard Jaurès			235			40							16	0		
diffus													7	5		
TORSAC																
													0	0		
diffus													0	0		
TOUVRE																
													0	0		
diffus													0	0		
TROIS PALIS																
													0	0		
diffus													0	0		
VOUZAN																
Rue du Maine Gaubrun			7				12	3			910		13	0		
													0	0		
diffus													0	0		
Total =	8828	295	125	3522	0	0	888	165	15	45	33	498	2602	640	566	14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.2.5. Nombre de compteurs renouvelés

Le nombre de compteurs renouvelés lors de l'exercice 2021 s'établit à :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
ANGOULEME	61	93	96	10	13	11	18	13	46	21	33	12	427
ASNIERES SUR NOUERE	1	1	1			1		1	2	2	1	7	17
BOUEX				4			5	4	1	16	7	6	43
CHAMPNIERS				1									1
DIGNAC	1	1	2	2	1		24	2	2	6	34	6	81
DIRAC			1	2	2		1	67	25	19	3	2	122
FLEAC	1	1	4	16		22	30	57	7	13	17	16	184
GARAT	1		4	3	10	1	26	12	5	38	9	13	122
GOND PONTOUVRE	63	18	11	31	1	13	3	1	5	1	2	2	151
LA COURONNE	63	94	44	71	20	4	1	16	6	9	32	20	380
LINARS	2	5	4	57	78	43	3		3				195
L'ISLE D'ESPAGNAC	6	12	15	98	16	4	38	13	5	4	1	3	215
MAGNAC SUR TOUVRE	72	32	11	20	69	37	35	4	4	5	1	69	359
MARSAC								1	1			5	7
MORNAC	1	2	18	18	2	4	3		1				49
NERSAC		3	23	10	2	79	20	2	1	3	1	1	145
PUYMOYEN	1		31	15	2	5	7	2	2			1	66
RUELLE SUR TOUVRE	10	5	34	16	7	2	1	139	108	65	185	110	682
SAINT MICHEL			30	5	2	27	2	50	37	39	2	1	195
SERS	1		2	1	1		11	1	1	9	8	6	41
SIREUIL	2	1	2	1	17	4			1	1	1	2	32
SOYAUX	2	66	60	30	11	38	7	1	7	1	20	1	244
ST SATURNIN		3	1	17	23	15	2		1		1		63
ST YRIEIX SUR CHARENTE	3	31	6	20	11	119	207	61	59	72	9	23	621
TORSAC				5				1	8		5	5	24
TOUVRE	1	5	1				1	8	7	1	45	23	92
TROIS PALIS	3	2	1	3	12	2	2	1		2			28
VOUZAN							13		5	17	10	5	50
	295	375	402	456	300	431	460	457	350	344	427	339	4636

Commentaire :

A partir du mois de juillet 2020, la politique de renouvellement a été revue. En effet, la DIRECCTE a refusé la démarche prévue dans le contrat de DSP (vérification périodique du parc compteur).

Le critère de renouvellement devient, comme précédemment, la date de pose du compteur : tous les compteurs de plus de 15 ans doivent être déposés dans l'année.

Pour 2021, l'effort a donc porté sur les millésimes posés en 2005 et sur les années antérieures.

Malgré ce refus, en parallèle de ce renouvellement, la SEMEA poursuit l'échantillonnage statistique du parc pour pouvoir identifier le plus tôt possible des compteurs défectueux.

5.2.6. Travaux de suppression sur réseau et branchements

adresse	linéaire réseau (m) par diamètre (mm)															branchements
	Acier Ø 40	PVC Ø 40	PVC Ø 50	PVC Ø 63	FTG Ø 60	FTG Ø 80	Ac Ø 80	Acier Ø 125	PVC Ø 90	PVC Ø 110	FTG Ø 100	FTG Ø 150	FTG Ø 250	FTG Ø 500		
ANGOULEME																
rue du Capitaine Orly				235												
															0	
															0	
FLEAC																
															0	
GARAT																
allée Nesmond		45														
															0	
PUYMOYEN																
rue du Château du Diable						55										
															0	
RUELLE SUR TOUVRE																
RD57 - Tr 3	25		5	10			530									
rue de la Marne								175								
															0	
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE																
Route de Royan						1134										
Rue Jean Baptiste Corot										92						
rue du Simard											100					
															0	
SOYAUX																
boulevard Jean Jaurès					150											
															0	
VOUZAN																
rue du Maine Gaubrun			215				435		780							
															0	
TOTAL GENERAL																
=	3 986 m	25	45	220	245	150	1189	965	175	780	92	100	0	0	0	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

5.3 Fonds de travaux

5.3.1 Extensions de réseau

adresse	linéaire de réseau (m) par diamètre (mm)				branchements
	PE Ø 40	PE Ø 50	PVC Ø 110	FTD Ø 150	
SIREUIL					
impasse des Noisetiers	140				0
MORNAC					
rue des Sipières		30			1
TOTAL GENERAL =	140	30	0	0	1

5.3.2 Mise à niveau de bouches à clé

COMMUNE	Maître d'ouvrage	Nombre de bouches à clé	Date d'intervention
ANGOULEME			
Rue de Basseau	VILLE	24	juin-21
Rue de Périgueux	VILLE	63	juin-21
Rue de Basseau	VILLE	54	nov-21
Rue Saint Roch	VILLE	47	nov-21
ASNIERES			
Chemin de la Combe d'Argens	VILLE	3	juil-21
LA COURONNE			
Route du Jonco	VILLE	5	janv-21
Avenue de la Gare	VILLE	4	févr-21
GARAT			
Route de Périgueux	ADA	3	juin-21
GOND PONTouvre			
Rue des Fours à Chaux	VILLE	38	sept-21
RUELLE SUR TOUVRE			
Route de Champniers	ADA	30	mars-21
TROIS PALIS			
Route d'Angoulême	ADA	3	mars-21

5.3.3 Autres travaux

- Sans objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.4 Travaux d'investissement

5.4.1. Sectorisation et pression

- Installation d'équipement de recherche de fuite

Pour rappel, dans le cadre des opérations du BHNS, 70 prélocalisateurs de fuite sont installés :

- avenue de Lattre de Tassigny - ANGOULEME
- route de Bordeaux - ANGOULEME
- rue de Périgueux - ANGOULEME
- rue Jean Jaurès - RUELLE SUR TOUVRE
- rue Roger Salengro - RUELLE SUR TOUVRE

- Installations de débitmètres et comptages

La démarche de sectorisation a permis de mettre en place 14 grands secteurs :

SECTEUR	Sous secteurs	Linéaire total en km
Service Bas	19	162
Service Haut	9	87
Service Bois Blanc Bassac	7	50
Le Poteau	7	87
Les Gentils	6	40,5
Les Plantes	11	86
Service Moyen	7	73,5
Pont Valteau	16	125
Puyguillen	5	38
Sireuil	4	20
Asnières Marsac	6	43,5
Soyaux	6	72
Super Haut	7	69
Vallée de l'Echelle	31	262
	141	1215,5

Soit un total de 141 sous secteurs représentant 1215 km et un linéaire moyen de 8,6 km.

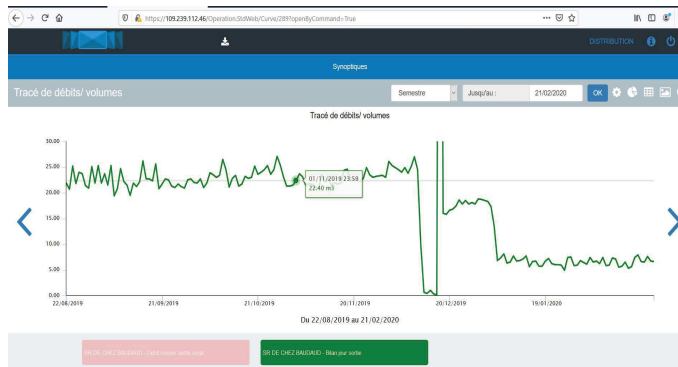
Tous les compteurs sont renvoyés vers la supervision TOPKAPI.

Le dépassement des volumes de référence donne lieu à des investigations par les moyens de recherche de fuite classique (dont la prélocalisation et la corrélation acoustique).

NB : La localisation et la zone sectorisée sont disponibles sur le SIG de la SEMEA.

Dans le cadre des projets de mutualisation, le Grand Angoulême et la SPL SEMEA ont convenu de la mise en commun de l'outil de supervision TPOKAPI. Fin 2021, les premiers sites sont en cours de basculement vers cet outil.

Sur la courbe ci-dessous, on peut voir la représentation d'une fuite avant et après la réparation (fuite sur le secteur Chez Baudaud à Dirac).



- Amélioration de la pression

Actions réalisées :

- Installation d'un réducteur de pression à l'entrée du Maine Gaubrun à Vouzan (renouvellement)

Actions à prévoir :

- réflexion à mener sur les secteurs à faible pression (secteur Les Gentils)
 - secteur **Les Gentils à Ruelle sur Touvre et Mornac**
 - secteur **Mougnac à La Couronne**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.4.2. Qualité

- mise en place d'un suivi en continu de la qualité sur le réseau

- programmation des travaux en mars 2022 : pose d'un capteur dans regard à créer rue du Vélodrome à Angoulême

Ce projet permettra d'anticiper les problèmes de qualité de l'eau à l'entrée du centre Hospitalier d'Angoulême (Girac)

5.4.3. Plan de secours

Les études relatives au plan de secours de l'agglomération de Grand Angoulême sont pilotées :

par le service Eau et assainissement de Grand Angoulême pour :

- le secours Nord : étude finalisée - décision à prendre sur la réalisation des travaux

- le secours Sud : étude finalisée - Cabinet Merlin - programmation des travaux en 2022

par la SPL SEMEA pour :

- raccordement effectif de la ressource de Moulin de Baillarge jusqu'à l'usine d'eau potable de Touvre-Le Pontil

- l'étude du potentiel de secours avec le secteur Ouest (exploitant SAUR) :

- la commune de Sireuil est alimentée par le Grand Cognac (pas de secours possible par Grand Angoulême)

- les communes d'Asnières et Marsac sont alimentées par la CDC du Rouillacais (pas de secours possible par Grand Angoulême)

- le secours actuel a été testé et validé à 300 m3/j pour les communes de Saint Saturnin et Trois Palis.

Un secours plus important nécessiterait de très lourds travaux sur le secteur Grand Cognac pour très peu de m3 journaliers

- Suite aux travaux de renouvellement des installations de la station de Grange à l'Abbé, essais de remise en service et validation du traitement par l'ARS en août 2022 selon un planning d'analyses.

Pistes de réflexion

- Finaliser la mise en œuvre du périmètre de protection de la résurgence de la Touvre

- Lancer une étude de recherche de ressource de secours (La Lèche, second forage à proximité du feeder de Baillarge ...)

- le secours de l'alimentation en eau brute de l'usine de Touvre sera géré par l'apport de la moitié de la production journalière depuis Baillarge, et pour le reste par les interconnexions.

On ne gère toutefois pas le cas d'une indisponibilité de l'usine (incendie, ...), qui nécessiterait de pouvoir recourir à une ou des interconnexions pour la totalité du débit.

Cette réflexion est probablement à mener dans le cadre de la coopération interdépartementale, en la couplant aux problématiques d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

5.5. TRAVAUX REALISES OU AUTORISES PAR LA COLLECTIVITE

5.5.1. Travaux réalisés par la collectivité

5.5.1.1. Travaux réalisés par la collectivité sur réseaux et branchements

adresse	création	renforcement	renouvellement / dévoiement	linéaire réseau (m) par diamètre (mm)									branchements
				PE Ø 50	PVC Ø 63	FTD Ø 60	PVC Ø 75	FTD Ø 100	PEH D Ø 125	FTD Ø 250	FTE Ø 300	F Ø 350	
SAINT SATURNIN - mise à 2*2 voies RN141			X					235	20				
TOTAL GENERAL	0 m	X		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0 m		X	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	255 m		X	0	0	0	0	235	20	0	0	0	0
	255 m		total	0	0	0	0	235	20	0	0	0	0

5.5.1.2. Travaux réalisés par la collectivité sur ouvrages de production

localisation					nature ou objet de l'intervention
Le Ponty / La Courade	La Grange à l'Abbé	Moulin de Baillarge	Touvre - Le Pontil		
			X		Modernisation de la station d'eau potable en cours

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.5.1.3. Travaux réalisés par la collectivité sur ouvrages de stockage, reprises et suppressions

localisation																			nature ou objet de l'intervention								
STOCKAGE																											
Bassac	Bois Blanc	Chez Nauve	Chez Baudaud	Grappillet	Lac Clair	La Marronnière (sol)	La Marronnière (tour)	Le Peux	Le Poteau	Les Chaumes	Les Galands	Les Gentils	Les Plantes	Ma Campagne	Chez Mérinaud	Maison Neuve	Planche Meunier	Moulin de Baillarge		Mougnac	Peudenelle	Puyguillen	Saint-Saturnin	Tout-Y-Faut (sol)	Tout-Y-Faut (tour)		
		X																									Abords ouvrage (enrobés)
																		X									Abords ouvrage (clôture, engazonnement, accès calcaire)
			X																								Abords ouvrage (accès calcaire + clôture)
										X																	Reprise du portail
																								X			Abords ouvrage (accès calcaire et engazonnement)
																								X			Mise en place d'un extracteur mécanique en toiture et de 2 grilles de ventilation en périphérie du local vanne suite problème de condensation en sous face toiture.
														X													Diagnostic façade suite à chute de morceaux de béton Abords ouvrage (clôture renouvelée côté Fédération de Chasse)
													X														Diagnostic façade suite à chute de morceaux de béton
																	X										Diagnostics Amiante/Plomb/Structure (avec investigations complémentaires).
											X																Reprise étanchéité sur cuve (Décennale)
		X										X															Missions PRO de maîtrise d'œuvre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.5.2. Travaux réalisés par des tiers

Ce tableau répertorie les opérations de pose de réseaux destinés à intégrer le réseau public. Les opérations privées sont également données à titre indicatif.

adresse	linéaire de réseau (m) par diamètre (mm)										branchements
	Intégration D. Public	PE Ø 40	PE Ø 50	PE Ø 63	PVC Ø 63	PVC Ø 90	PVC Ø 110	FTD Ø 100	FTD Ø 125	PVC Ø150	
FLEAC											
Lotissement Les Chaumes	oui				151			174			29
LA COURONNE											
ZAC de la Contrie	oui				12			78,5			3
RUELLE											
Le mas de Theilles	oui		80								7
SAINT YRIEIX											
Lotissement La Grosse Pierre	oui	40	386					120			44
Lotissement le clos des Peupliers	non			118							9
TOUVRE											
Le Hameau de Beauregard	non										6
TOTAL GENERAL =	1 160 m	40	466	118	163			174	198,5		98
TOTAL INTEGRE AU R. PUBLIC =	1 042 m	40	466		163			174	198,5		83

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

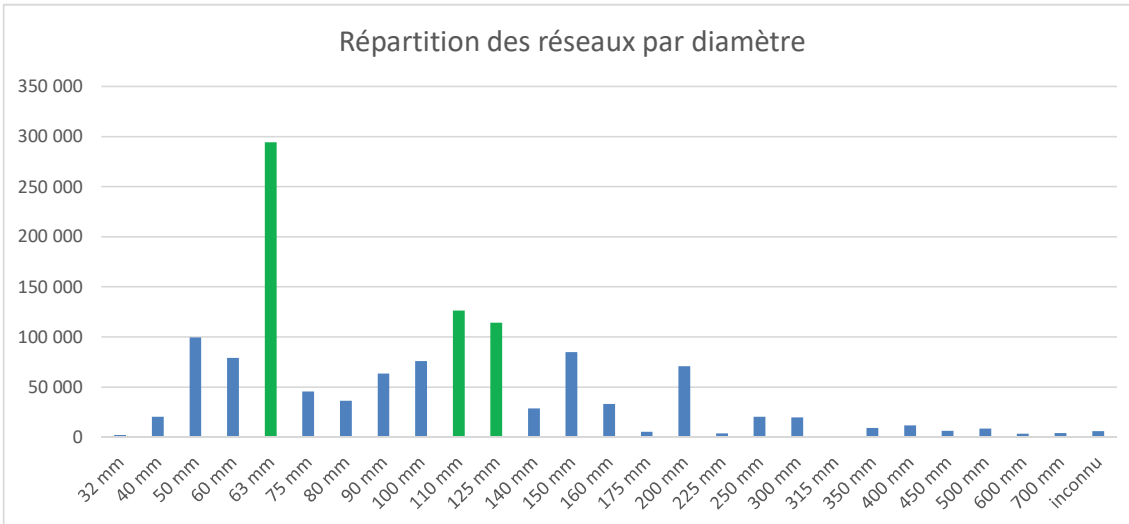
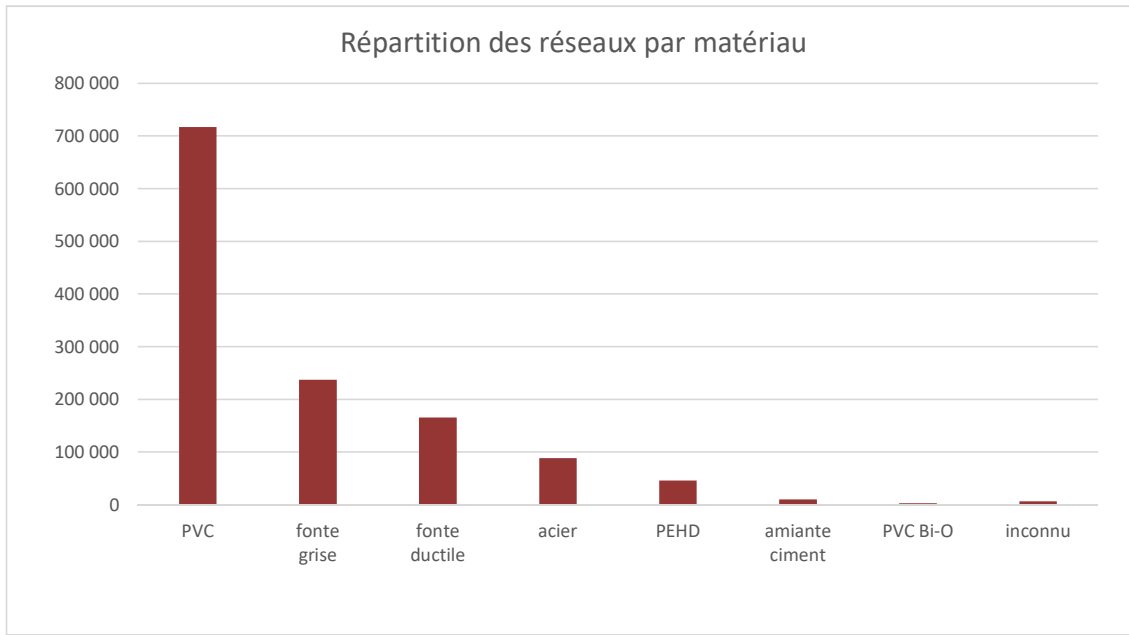
016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

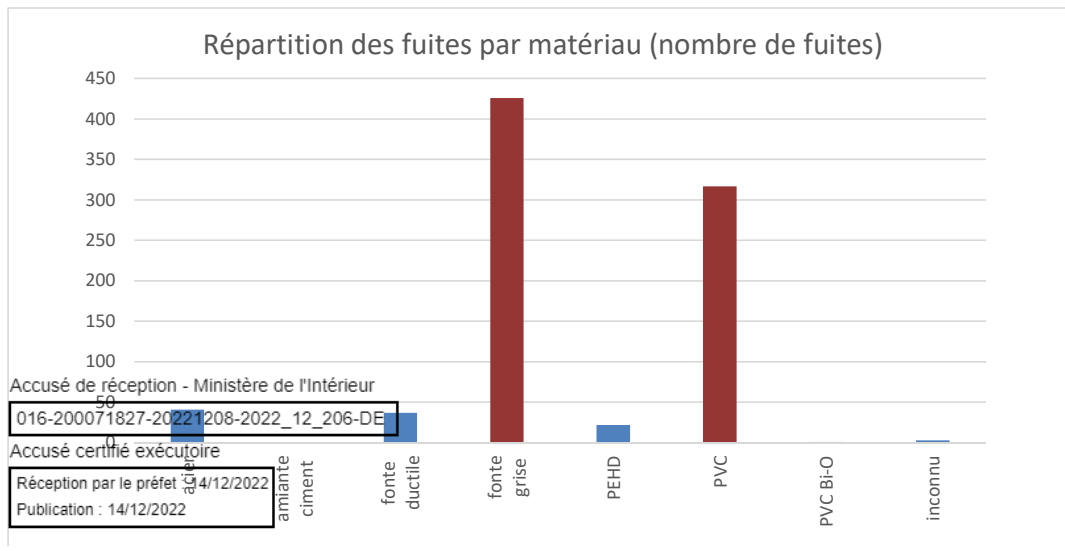
5.6. ETAT GENERAL DES INSTALLATIONS DU SERVICE

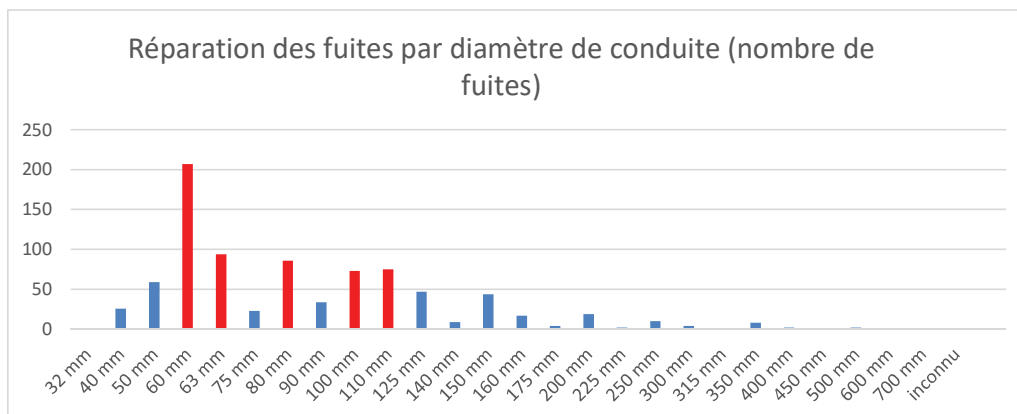
5.6.1. Données générales sur le réseau



Les données de l'axe des ordonnées sont en mètres.

5.6.2. Etat général du réseau





* échantillon réalisé depuis plus de 15 ans

** en cas de renouvellement d'une canalisation, les fuites précédentes sont supprimées.

Commentaires

On peut constater que :

- la majorité des fuites réparées concernent des canalisations de dn60, 80 et 100 mm en fonte grise ou dn63 et 110 mm en PVC.
- les fuites sur conduites de dn > à 150 mm ou sur canalisation d'un matériau autre que la fonte grise ou le PVC, sont très rares.
- les conduites en acier, si la protection cathodique est régulièrement contrôlée, ne présentent pas de problème.
- les conduites en amiante ciment n'ont pas nécessité d'intervention

Les axes de réflexion ou d'action pour 2022/2025 :

- les problèmes à venir vont concerner les **canalisations en PVC collé** posées dans les années 60-70. 60 % du parc étant en PVC, il va falloir prendre en compte ce facteur en plus de la récurrence des fuites et des opportunités liées aux opérations de voirie.
- lors des opérations de renouvellement, la **fonte ductile est privilégiée** (dn>75). Pour les petits diamètres, c'est le PEHD qui est posé préférentiellement.

La politique de suppression des réseaux en doublon est poursuivie :

Pour 2022 :

- renouvellement des réseaux de l'avenue du Général de Gaulle à Soyaux,
- suppression de réseau en doublon sur la Vallée de l'Echelle,
- projet de suppression route de Saint Jean d'Angély à Saint Yrieix sur Charente,

Pour 2022 et 2023 :

- projet de suppression route de Saint Jean d'Angély à Saint Yrieix sur Charente,
- projet de suppression rue de Saintes à Angoulême,
- projet de suppression de réseau route de Paris à Gond Pontouvre,
- projet de renouvellement de l'avenue de la République à Saint Michel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.6.3. Etat général des ouvrages de production

désignation	génie civil				équipements				commentaires
	excellent	bon	médiocre	mauvais	excellent	bon	médiocre	mauvais	
Le Ponty		X				X			Remplacement de la menuiserie
La Grange à l'Abbé		X			X				Modernisation de l'installation en 2019
Moulin de Baillarge		X			X				Travaux de raccordement vers l'usine de Touvre achevés en 2021
Touvre Pontil	Installations vétustes - programme de modernisation en cours								

5.6.4. Etat général des ouvrages de stockage

désignation	génie civil				équipements				commentaires
	excellent	bon	médiocre	mauvais	excellent	bon	médiocre	mauvais	
Bassac	X				X				Présence de remontées d'air (cloques) - surveillance
Bois Blanc	X				X				
Chez Meret	X				X				
Chez Nauve			X			X			Présence de fissures entre le radier et le voile - Crépines usagées
La Marronnière (tour)	X				X				Sécurisation faite en 2021
La Marronnière (au sol)	X					X			
Le Lac Clair	X				X				Sécurisation faite en 2021
Le Peux	X						X		Remplacement de l'échelle d'accès à la cuve prévu en 2022
Les Chaumes	X				X				
Les Galands		X			X				A surveille cloquage du revêtement d'étanchéité sur la cuve
Les Gentils		X			X				Absence d'exutoire sur vidange
Les Mérimauds				X		X			Présence de calcaire et dégradation importante de l'intrados et des poteaux Diagnostic fait en 2021
Les Plantes			X		X				Etanchéité des ouvertures défectueuse
Le Poteau	X				X				
Grapillet				X			X		Fissures en parois
Ma Campagne			X		X				Nécessité d'un ragréage extérieur car dégradation du génie civil avec chute d'éléments
Maison Neuve		X				X			Reprise des canalisation du réservoirs à prévoir
Mougnac	X					X			
Moulin de Baillarge	X				X				
Peudenelle			X				X		Apparition de fissures en parois
Puyguillen	X				X				
Saint-Saturnin	X				X				
Tout-Y-Faut semi-enterrés		X			X				dans la cuve R3 des blocs hourdis se sont cassés et des morceaux sont tombés dans la cuve
Tout-Y-Faut surélevé 2500 m3	X				X				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.6.5. Etat général des surpressions et reprises

désignation	génie civil				équipements				commentaires
	excellent	bon	médiocre	mauvais	excellent	bon	médiocre	mauvais	
Ma Campagne		X				X			Dans l'enceinte du réservoir
La Courade			X			X			Prévoir diagnostic du génie civil
Le Coq Gaulois	X					X			Prévoir une protection pour l'armoire électrique
Chez Baudaud		X				X			Vidange à reprendre
Chez Matignon		X					X		Tuyauterie oxydée - vidange à reprendre
Grapillet		X				X			
Les Chaumes		X				X			Dans l'enceinte du réservoir
Le Forestier		X				X			Vidange à reprendre
Les Pandis	X				X				
Le Peux		X					X		Local surpression en très mauvais état : espace corrodé lié à l'injection de chlore A renouveler dans le cadre du projet IMAGILAND
Les Plantes		X				X			Dans l'enceinte du réservoir
Maison Neuve		X				X			Prévoir le renouvellement des équipements de surpression
Moulin de Baillarge		X				X			Remise en état suite à fuite de chlore début 2017 Installation à l'arrêt
Planche Meunier			X			X			Prévoir diagnostic du génie civil
Pont Valteau		X			X				Peinture extérieure à reprendre
Le Poteau	X				X				
Les Rentes	X				X				
Saint-Saturnin		X			X				Renouvellement des équipements de surpression en 2021
Le Pontil (ex VdE)		X				X			
Tout-Y-Faut	X					X			Renouvellement de la tuyauterie de refoulement en 2022
Touvre Les Sources			X			X			Étanchéité de la verrière à reprendre + reprise pompes et armoire électrique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.7. PROPOSITIONS D'AMELIORATION, D'AMENAGEMENT OU DE RENOUVELLEMENT

5.7.1. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement sur réseau de distribution

Synthèse :

Synthèse :
 De grosses opérations structurantes sont prévues en 2022 (**rue de Basseau à Angoulême, avenue du Général de Gaulle à Soyaux, route du Pontil à Touvre**).
 Il convient ensuite d'étudier l'alimentation du projet de parc d'attraction IMAGILAND (aucun réseau à proximité).
 Des opérations importantes sont en cours de négociation avec les collectivités ou administrations concernées, ou en cours d'études par SEMEA (**avenue de la République à Saint Michel programmée en 2024**).

désignation /localisation	carence ou défaut constaté	solution proposée	priorisation (1)
Angoulême			
Rue de Basseau	Canalisation vétuste	Renouvellement de canalisation dans le cadre général de la coordination (Ville)	1
Impasse de la Vimière	Branchements plomb	Renouvellement 2022	1
route de Saintes	Conduites principale surdimensionnée, réseaux en doublon	Pose d'une seule conduite de diamètre 250 mm Projet 2021/2022	2
chemin des Pierrières, rues Grimard, Abbé Rousselot, des Blanchettes, cité Dumas, ...	Détachements importants du revêtement intérieur brai de la conduite de refoulement du réseau moyen	Reprise des canalisations dans le carrefour "Barrouillet" Renouvellement ou abandon de cette conduite Etude hydraulique réalisée - à intégrer au schéma directeur	2
Asnières sur Nouère toute la commune	Canalisation en amiante ciment	Pose de vannes de sectionnement pour isoler les tronçons en cas de grosse fuite (délai d'intervention) Travaux de coordination dans le bourg en 2022	3
Gond Pontouvre route de Paris	Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable et remplacement des branchements plomb	Renouvellement de la canalisation	2
La Couronne - Hameau de Mognac	Faible pression dans le hameau	Mise en place d'une surpression - à étudier dans le schéma directeur	3
Secteur La Brousse - IMAGILAND	Alimentation du projet IMAGILAND	Etude à mener pour définir les modalités d'alimentation du futur parc	1
Magnac-sur-Touvre - rue Jean Jaurès, ...	'Détachements importants du revêtement intérieur brai de la conduite de refoulement du réseau moyen	'Renouvellement de la conduite Etude hydraulique réalisée - à intégrer au schéma directeur	2
Marsac toute la commune	Canalisation en amiante ciment	Pose de vannes de sectionnement pour isoler les tronçons en cas de grosse fuite (délai d'intervention)	3
Mornac Route des Gentils	Faible pression dans le secteur des Gentils	Mise en place d'une surpression - à intégrer au schéma directeur	3
Saint Michel avenue de la République	Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable et remplacement des branchements plomb	Renouvellement de la canalisation (accord pour un projet en 2024)	1
route de Nersac	Sécurisation de l'alimentation de la commune de Nersac	Extension de réseau et ajout d'un accélérateur - à étudier dans le schéma directeur	3
Saint Yrieix route de Saint Jean d'Angély	Renouvellement des canalisations	Renouvellement des canalisations programmé en 2023 en coordination avec la commune et l'ADA	2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
 Publication : 14/12/2022

Soyaux Avenue du Général de Gaulle	Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable et remplacement des branchements plomb	Renouvellement de la canalisation	1
Chemin d'Entreroches, rues de la Dynamite, de Montbron, ...	Détachements importants du revêtement intérieur brai de la conduite de refoulement du réseau moyen	'Renouvellement de la conduite Etude hydraulique réalisée - à intégrer au schéma directeur	3
Touvre route du Pontil	Modernisation de l'usine de Touvre	Renouvellement de toutes les canalisations entre les 2 usines et renouvellement de la conduite "service Moyen"	1
Vouzan Alimentation du bourg	Conduite en doublon sur 2 km	Abandon de la canalisation dans les champs Basculement des branchements sur la conduite sous voirie (en partie sur 2022)	1
Toutes communes	Nombreuses conduites en doublon dans une même rue Présence de branchements en plomb pouvant conduire au non respect de la directive européenne 98/83 et de la loi française (décret du 03.01.1989) sur la valeur limite de concentration admissible pour le plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine	Suppression d'une ou des deux conduites	2
		Renouvellement de ces branchements selon opportunités	1
Toutes communes	Renouvellements/dévoiements de réseau nécessaires en raison du projet de transport en commun en site propre (BHNS)	Réalisation d'un programme de renouvellement/dévoisement pluriannuel des réseaux en accompagnement du projet de transport en commun en site propre (tranche n°2)	1

(1) priorisation

1. amélioration ou aménagement à réaliser impérativement
2. amélioration ou aménagement fortement recommandé
3. amélioration ou aménagement à envisager

5.7.2. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement sur ouvrages

Synthèse :

Les opérations structurantes sur lesquelles une réflexion urgente doit être menée sont les réservoirs de tête de Grapillet, Peudenelle et Mognac (dans le cadre d'un secours réciproque avec le SIAEP Sud Charente). Les capacités de stockage sont à redéfinir dans le cadre de la modernisation de l'usine de Touvre. Cette réflexion pourrait conduire à la création de réservoirs supplémentaires au niveau de la cheminée d'équilibre et en complément de Peudenelle.

Propositions de travaux 2022/2023 :

Les ouvrages de stockage à réhabiliter en priorité sont les 2 cuves des Gentils à Mornac et "Chez Mérimaud" à Sireuil.

désignation	carence ou défaut constaté	solution proposée	priorisation (1)
Chez Mérimaud (réservoir)	Dépôt calcaire important sur le GC (radier et voiles)	Reprise complète de l'étanchéité intérieure et réflexion sur un traitement du calcaire	1
	Présence de dégradations importantes du GC (Extrados et pilier).	Reprise des bétons	1
	Canalisations dans la cuve fortement entartrées	Renouvellement des canalisations dans la cuve plus traversée de parois	1
Les Gentils (réservoirs)	Mauvaise évacuation des eaux de vidange	Création d'un exutoire à cette évacuation	1
		Réhabilitation de l'étanchéité	1
Mognac (réservoir)	Cuve unique de faible capacité en cas de secours vers le secteur "La Boeme"	Réflexion à mener dans le cadre du schéma directeur (création d'une deuxième cuve de 1000 à 1500 m3)	1
Grapillet (réservoirs)	Voir le diagnostic GrandAngoulême	Réflexion à mener dans le cadre du schéma directeur (opportunité de conserver tout ou partie des réservoirs ou déplacement du stockage vers la cheminée d'équilibre)	1
Peudenelle (réservoir)	Cuve unique rendant difficile le nettoyage de l'ouvrage de tête du service Bas	Création d'une deuxième cuve d'un volume à définir (1000 à 2000 m3)	1
	Fissures verticales sur les parois de l'ouvrage	Diagnostic des voiles du réservoir fait en 2018	2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Cheminée d'équilibre	Vulnérabilité de l'installation	Réaliser des aménagements permettant de supprimer la cheminée d'équilibre	1
Chez Baudaud	Absence d'évacuation de la vidange	Reprise de la vidange de la bache	2
Touvre Sources (surpression)	Installation vétuste	Redimensionner les groupes de pompes et les ballons antibéliers	2
	Réadaptation de l'installation aux usages	Renouveler les conduites	2
	Fuites en toiture (verrière)	Reprendre l'étanchéité de la toiture	3
Chez Matignon	Absence d'évacuation de la vidange	Reprise de la vidange de la bache	2
Coq Gaulois (reprise)	Exposition de l'armoire électrique aux pluies	Pose d'une protection	2
Le Forestier	Absence d'évacuation de la vidange	Reprise de la vidange de la bache	2
Le Peux (surpression)	Exposition de l'armoire électrique aux pluies	Pose d'une protection	2
	Vétusté de l'installation de surpression	Renouvellement de la surpression	2
Grange à l'Abbé (station de pompage)	Défaut d'étanchéité du puits de pompage	Reprise total de l'étanchéité du puits	2
Ma Campagne (réservoir)	Contre-pente du fond de cuve pour l'évacuation des eaux de lavage	Compensation de cette contre-pente	2
	Clôture aux normes non terminée au niveau de la fédération de chasse	A terminer	2
	Vulnérabilité du portail du site aux mouvements des camions de livraison des magasins environnants	Mise en place d'une barrière ou de plots	3
	Détérioration de la structure béton de l'édifice (éclats de béton, aciers apparents ...)	Remise en état (ragréage, peinture...) des parois extérieures de l'édifice	2
Ma Campagne (reprise)	Altération des canalisations de refoulement dans la salle des pompes	Renouvellement de ces canalisations Renouvellement des systèmes de remplissage (robinets à flotteur)	1
Moulin de Baillarge (réservoir)	Désaffectation du réservoir	Réflexion à mener dans le cadre du schéma directeur	3
Pont Vaiteau (surpression)	Peinture extérieure dégradée	Reprise des peintures	2
Les Plantes (réservoir)	Détérioration de la structure béton de l'édifice (éclats de béton, aciers apparents ...)	'Remise en état (ragréage, peinture...) des parois extérieures de l'édifice	1
	Entrées d'eau dans l'édifice par temps de pluie	Révision étanchéité des châssis	1
Usine de production de Touvre - Le Pontil	Dégradations du génie civil de certains ouvrages : . usine 1975 . tours d'ozonation 1988 . étanchéité de la bache d'eau brute file 1500 m3/h . clôtures Vétusté, déficience, inefficacité, inopérance de certains ouvrages de traitement : . filtres (file 1500 m3/h) . décanteur . ozoneurs . installations pour correction de pH Rejet en rivière des eaux de lavage des filtres, ne respectant pas les prescriptions de l'arrêté du 21/03/2007 relatives à la protection de la faune et à la flore Non respect des préconisations liées à la démarche qualité (HACCP) : . protection des accès aux installations (ressource, filtres, bâches...) . absence de détection amont de pollutions accidentelles . modifications du mode de fonctionnement des installations (prises d'eau, période de production, chloration...) . protection contre les hydrocarbures rejetés par les équipements mécaniques (moteurs des agitateurs, stockage des véhicules...) des ouvrages de traitement Absence de secours électrique	La vétusté des installations des usines de production de Touvre nécessite en priorité absolue la modernisation de ces installations Le rejet en rivière des eaux de lavage des filtres ne respecte pas les prescriptions de l'arrêté du 21/03/2007 relatives à la protection de la faune et à la flore Le chantier de modernisation lancé en 2019 est en cours de réalisation. Mise en service de l'usine en janvier/février 2023.	1
Généralité Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20221208-2022_12_206-DE	Absence d'inventaire des produits amiantés dans les ouvrages du service	La présence d'amiante a été constatée sur certains ouvrages. Demande de réalisation d'un inventaire "amiante" sur les sites du service qui n'en n'ont pas encore fait l'objet (ex Vallée de l'Echelle, Sireuil)	1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5.8. OUVRAGES, EQUIPEMENTS OU INSTALLATIONS MIS HORS SERVICE

5.8.1 Travaux de suppression sur réseau et branchements

Information au chapitre 5.2.6

5.8.2 Travaux de suppression sur stockages et surpressions

Sans objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

6. LES VOLUMES D'EAU

6.1. VOLUMES D'EAU PRELEVES DANS LE MILIEU NATUREL

mois	Source du Ponty	Nappe Alluviale de la Charente	Moulin de Baillarge	Résurgence de la Touvre	TOTAL
janvier	15 203 m3	270 m3		761 640 m3	777 113 m3
février		335 m3		661 122 m3	661 457 m3
mars	22 117 m3	852 m3		669 663 m3	692 632 m3
avril	22 302 m3	290 m3		633 851 m3	656 443 m3
mai	25 250 m3	169 m3		674 658 m3	700 077 m3
juin	20 625 m3	728 m3		715 626 m3	736 979 m3
juillet	23 490 m3	1 450 m3		629 811 m3	654 751 m3
août	23 423 m3	1 764 m3		687 708 m3	712 895 m3
septembre	11 175 m3	476 m3		630 094 m3	641 745 m3
octobre	17 661 m3	2 177 m3		648 590 m3	668 428 m3
novembre	16 279 m3	334 m3		613 450 m3	630 063 m3
décembre	3 802 m3	1 m3		676 627 m3	680 430 m3
TOTAL	201 327 m3	8 846 m3		8 002 840 m3	8 213 013 m3

NB :

Les volumes prélevés pour la source du Ponty correspondent aux volumes enregistrés à la station de La Courade.

6.2. VOLUMES D'EAU PRODUITS

mois	La Courade	La Grange à l'Abbé	Moulin de Baillarge	Touvre Le Pontil	TOTAL
janvier	15 203 m3			701 440 m3	716 643 m3
février				599 000 m3	599 000 m3
mars	22 117 m3			643 220 m3	665 337 m3
avril	22 302 m3			626 450 m3	648 752 m3
mai	25 250 m3			646 637 m3	671 887 m3
juin	20 625 m3			681 950 m3	702 575 m3
juillet	23 490 m3			617 960 m3	641 450 m3
août	23 423 m3			644 490 m3	667 913 m3
septembre	11 175 m3			620 000 m3	631 175 m3
octobre	17 661 m3			621 600 m3	639 261 m3
novembre	16 279 m3			583 170 m3	599 449 m3
décembre	3 802 m3			623 700 m3	627 502 m3
TOTAL	201 327 m3			7 609 617 m3	7 810 944 m3

volume / période	La Courade	La Grange à l'Abbé	Moulin de Baillarge	Touvre Le Pontil
Volume maximum produit				
. volume hebdomadaire	5 763 m3			173 337 m3
. n° semaine	2			23
. volume journalier	825 m3			30 260 m3
. date	10-janv.-21			2-nov.-21
Volume minimum produit				
. volume hebdomadaire	0			131 002 m3
. n° semaine				44
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20221208-2022_12_206-DE				
Accusé certifié exécuté - volume journalier	0			12 830 m3
date				25-oct.-21
Réception par le préfet : 14/12/2022				
Publication : 14/12/2022				

6.2. VOLUMES D'EAU MIS EN DISTRIBUTION

Volumes mis en distribution	2019	2020	2021
La Courade	166 384 m3	170 271 m3	201 327 m3
La Grange à l'Abbé	12 046 m3		
Moulin de Baillarge			
Touvre Le Pontil	7 522 207 m3	7 778 340 m3	7 609 617 m3
Total volumes produits	7 700 637 m3	7 948 611 m3	7 810 944 m3
Grand Angoulême - ex Boême	38 784 m3	41 294 m3	30 709 m3
Grand Angoulême - ex Champniers			
SIAEP Karst de la Charente	187 692 m3	195 096 m3	188 989 m3
Total volumes exportés	226 476 m3	236 390 m3	219 698 m3
Grand Angoulême - ex Boême	8 749 m3	9 451 m3	6 872 m3
Grand Angoulême - ex Champniers			
CDC du Rouillacais	127 943 m3	102 528 m3	92 528 m3
Grand Cognac	67 809 m3	74 986 m3	70 233 m3
SIAEP Karst de la Charente	2 941 m3	5 274 m3	3 902 m3
SIAEP Sud Charente	2 179 m3	1 196 m3	1 077 m3
Total volumes importés	209 621 m3	193 435 m3	174 612 m3
Volumes mis en distribution	7 683 782 m3	7 905 656 m3	7 765 858 m3

6.3. VOLUMES D'EAU FACTURES

6.3.1. Volumes d'eau facturés au cours des deux dernières années

Les volumes facturés sont les volumes comptabilisés aux compteurs abonnés, déduction faite des dégrèvements

	2019	2020	2021
total	6 154 552 m3	6 240 488 m3	6 255 302 m3
variation		1,4%	0,2%

6.3.2. Répartition du volume d'eau facturé par tranche ou nature de consommation

tranche de consommation	volume	abonnés	
	en m3	nombre	en %
0 à 250 m ³	3 931 586	57 414	96,5%
250 à 1000 m ³	653 497	1 523	2,6%
1000 à 6000 m ³	1 065 848	493	0,8%
> 6000 m ³	604 371	43	0,1%
Total	6 255 302	59 473	100,0%

nature de la consommation	volume	en %
consommation domestique (assujettie à la redevance pollution de l'Agence de l'eau)	5 650 128 m3	90,3%
consommation non domestique	605 174 m3	9,7%
Total	6 255 302 m3	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

6.3.3. Date de relève des compteurs (jour médian)

Secteur	2019	2020	2021	Observations
La Couronne 1	9 janvier	10 janvier	6 janvier	
La Couronne 2	17 janvier	21 janvier	14 janvier	
Trois Palis	22 janvier	23 janvier	22 janvier	
Nersac	30 janvier	27 janvier	27 janvier	
Sireuil	29 janvier	27 janvier	20 janvier	
Saint-Saturnin	8 février	6 février	4 février	
Linars	7 février	12 février	9 février	
ZI L'Isle d'Espagnac	19 août	17 février	18 février	
L'Isle d'Espagnac	20 février	24 février	18 février	
Touvre	5 mars	2 mars	4 mars	
Magnac-sur-Touvre	5 mars	4 mars	26 février	
Ruelle-sur-Touvre 1	14 mars	13 mars	16 mars	
Ruelle-sur-Touvre 2	27 mars	8 avril	19 mars	
Saint-Yrieix sur Charente 1	4 avril	15 avril	1 avril	
Saint-Yrieix sur Charente 2	12 avril	20 avril	9 avril	
Soyaux 1	25 avril	23 avril	21 avril	
Soyaux 2	3 mai	29 avril	30 avril	
Saint-Michel	16 mai	11 mai	12 mai	
Angoulême Divisionnaire	24 mai	22 mai	25 mai	
Puymoyen	4 juin	3 juin	3 juin	
Gond-Pontouvre 1	13 juin	16 juin	9 juin	
Gond-Pontouvre 2	24 juin	19 juin	16 juin	
Mornac	2 juillet	1 juillet	24 juin	
Angoulême 303	21 août	25 août	19 août	
Angoulême 407	3 septembre	26 août	25 août	
Angoulême 112	9 septembre	2 septembre	1 septembre	
Angoulême 113	15 septembre	7 septembre	8 septembre	
Angoulême 115	23 septembre	16 septembre	15 septembre	
Angoulême 302	30 septembre	24 septembre	24 septembre	
Angoulême 111	24 septembre	17 septembre	20 septembre	
Dirac	9 octobre	5 octobre	7 octobre	
Garat	15 octobre	5 octobre	6 octobre	
Sers	22 octobre	13 octobre	19 octobre	
Vouzan	25 octobre	20 octobre	15 octobre	
Bouex	23 octobre	15 octobre	18 octobre	
Dignac	31 octobre	21 octobre	25 octobre	
Torsac	28 octobre	27 octobre	22 octobre	
Angoulême 304	4 octobre	1 octobre	30 septembre	
Angoulême 300	4 novembre	29 octobre	27 octobre	
Angoulême 301	8 novembre	2 novembre	4 novembre	
Angoulême 405	18 novembre	9 novembre	9 novembre	
Angoulême 110	22 novembre	17 novembre	16 novembre	
Angoulême 308	26 novembre	23 novembre	23 novembre	
Angoulême 119	28 novembre	26 novembre	25 novembre	
Fléac	9 décembre	8 décembre	2 décembre	
Marsac	18 décembre	11 décembre	8 décembre	
Asnières	16 décembre	9 décembre	9 décembre	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

6.4. BILAN D'EAU

	2019	2020	2021
1. volume produit	7 700 637 m3	7 948 611 m3	7 810 944 m3
2. volume importé	209 621 m3	193 435 m3	174 612 m3
3. volume exporté	226 476 m3	236 534 m3	219 698 m3
4. volume mis en distribution (1+2-3)	7 683 782 m3	7 905 512 m3	7 765 858 m3
Rappel volume facturé	6 154 552 m3	6 240 488 m3	6 255 302 m3
Volumes dégrevés	217 517 m3	173 001 m3	144 483 m3
5. volume comptabilisé (abonnés) (*)	6 372 069 m3	6 413 489 m3	6 399 785 m3
6. pertes en distribution (4-5)	1 311 713 m3	1 492 023 m3	1 366 073 m3
7. ratio de rendement du réseau (5/4)	82,93%	81,13%	82,41%
8. ratio de pertes en distribution (6/4)	17,07%	18,87%	17,59%
9. longueur du réseau (en km)	1276	1275	1276
10. indice linéaire de consommation (5/9/365 jours) en m3/km/jour	13,68	13,78	13,74
P105.3. indice linéaire des volumes non comptés (6/9/365 jours) en m3/km/jour	2,82	3,21	2,93
Volumes non comptabilisés hors fuites			
. volumes PI/BI (**)	13 260 m3	13 370 m3	13 520 m3
. nettoyage des réservoirs (***)	4 365 m3	4 365 m3	4 365 m3
. désinfection après travaux, purges	15 200 m3	20 200 m3	15 200 m3
. volume autres usages collectifs (0,1% des volumes mis en distribution)	7 684 m3	7 906 m3	7 766 m3
. volume fraude (0,5 % des volumes comptabilisés)	31 860 m3	32 067 m3	31 999 m3
12. Total volumes non comptabilisés	72 369 m3	77 908 m3	72 850 m3
11. P 106.3. indice linéaire de pertes sur réseau (6-12/9/365 jours) en m3/km/jour	2,66	3,04	2,78
13. P104.3. Rendement hydraulique du réseau (5 + 12 - volume fraude + 3) / 1 + 2	83,93%	82,24%	83,40%

* A partir de 2016 les volumes dégrevés sont rajoutés aux volumes facturés pour obtenir le volume comptabilisé

** Les volumes PI/BI ont été alignés sur les recommandation FNCCR (10m3/an)

*** Les volumes perdus pour le nettoyage des réservoirs sont estimés à 10% du volume de stockage

**** Le volume perdu pour les analyseurs de chlore est estimé à 400 m3 par an et par appareil (non pris en compte jusqu'à 2021)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Volume mis en distribution : 7.765.858 m3

Volume importé : 174.612 m3

Volume produit : 7.810.944 m3

Volume exporté : 219.698 m3

Volume mis en distribution : 7.765.858 m3

Volume comptabilisé abonnés
: 6.399.785 m3

Ratio 1
82,41 %

Volume facturé :
6.255.302 m3

Volume dégrévé : 144.483 m3

Volume perdu en distribution :
1.366.073 m3

Volume non comptabilisé
hors fuite : 72.850 m3

Ratio 2
83,40 %

PI/BI (10m3/an/appareil) : 13.520 m3

Nettoyage réservoirs (10% du volume stockage) :
4.365 m3

Désinfection réseaux, purges : 15.200 m3

Autres usages collectifs (0,1% du volume mis en
distribution) : 7.766 m3

Fraude (0,5% du volume comptabilisé) :
31.999 m3

Défaut de précision des compteurs
(5% du volume facturé) : 312.765 m3

Volume de fuite : 980.458 m3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

7. QUALITE DE L'EAU ET INCIDENTS D'EXPLOITATION

7.1. CADRE REGLEMENTAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU

Les articles R 1321-15 et suivants du Code de la santé publique ainsi que les arrêtés associés fixent le cadre de la surveillance et du contrôle de l'eau en France.

Le contrôle sanitaire est réalisé dans un cadre réglementaire, les prélèvements et les analyses étant obligatoirement effectués par un laboratoire agréé par le Ministère de la santé sous l'autorité de l'Agence régionale de santé qui est en charge de l'interprétation des résultats.

L'article R 1321-23 du Code de la santé publique précise d'autre part que "la personne responsable de la production ou de la distribution de l'eau (PRPDE) est tenue de surveiller en permanence la qualité des eaux destinées à la consommation humaine."

Cette auto surveillance comprend notamment :

- une vérification régulière des mesures prises pour la protection de la ressource utilisée et du fonctionnement des installations,
- un programme de tests ou d'analyses effectués sur des points déterminés en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations,
- la tenue d'un fichier sanitaire recueillant l'ensemble des informations collectées à ce titre.

L'auto surveillance de la personne responsable de la distribution de l'eau doit compléter le contrôle sanitaire et permettre d'amener la preuve qu'à tout moment, l'eau est de bonne qualité et que les points critiques concernant la qualité de l'eau sont maîtrisés.

7.2. COMMENTAIRE SYNTHETIQUE SUR LA QUALITE DE L'EAU

7.2.1. Qualité d'eau de la ressource

Plus de 96 % de la production du service est assurée par la ressource de la Touvre ;

En raison de travaux, les ressources de Grange à l'Abbé et de Moulin de Baillarge n'ont pas été utilisées pour produire de l'eau potable en 2021.

Les autres ressources restant marginales, et par ailleurs vulnérable à des variations de qualité (Ponty).

nom ressource	lieu	type ressource	production 2021
La Grange à l'Abbé	Saint-Yrieix sur Charente	nappe alluviale	
Moulin de Baillarge	Bouëx	source	
Touvre - Le Bouillant	Touvre	source	7 609 617 m3
Le Ponty	Mouthiers-sur-Boëme	source	201 327 m3

. Evolution du paramètre nitrates

Les mesures de nitrates sur la ressource principale de La Touvre montrent des valeurs moyennes et maximales qui restent dans tous les cas bien en deçà de la limite de 50 mg/l.

Il faut noter que les valeurs relevées sur la ressource de Moulin de Baillarge sont bien inférieures à celles de la Touvre.

nom ressource	Valeur minimum	Valeur moyenne	Valeur maximum	Nombre de mesures
La Grange à l'Abbé				
Moulin de Baillarge	8,5	9,32	10,4	3
Touvre - Le Bouillant	15,7	16,6	19,2	4
Le Ponty	12,8	14,21	17,5	6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20221208-2022_12_206-DE
Accusé certifié
Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

. Evolution du paramètre pesticides

En matière de pesticides (total pesticides), les valeurs maximales relevées sont de :
- 0,12 µg/l sur la Touvre (sur 4 analyses) pour une valeur moyenne de 0,09 µg/l,
- 0,05 µg/l sur le Ponty (sur 3 analyses),
- 0,08 µg/l sur le Moulin de Baillarge (sur 3 analyses),
Ces valeurs restent en deçà de la norme de 0,5 microgramme par litre.

. Dureté

Les eaux des sources de La Touvre sont considérées comme **moyennement dures**, avec des teneurs en calcium qui ne dépassent pas 85 mg/l et une dureté moyenne de 19,3°F pour la Touvre.

L'eau de la source du Ponty présente une dureté plus élevée avec une teneur en calcium de 138 mg/l et une dureté de 32,6 °F.

Aucune mesure n'a été faite sur La Grange à l'Abbé et le moulin de Baillarge (ressources à l'arrêt).

7.2.2. Qualité d'eau produite

. Conformité bactériologique

Le risque sanitaire le plus immédiat concerne la possibilité d'une contamination bactériologique.

Les résultats des **contrôles sanitaires** effectués en 2021 sur chaque site de production montrent que les limites de qualité bactériologiques définies dans le Code de la santé publique (entérocoques et E. coli) ont été respectées pour 100 % des analyses (aucune analyse non conforme).

. Conformité physico-chimique

Concernant les paramètres physico-chimiques, il n'y a pas eu de dépassement ponctuel des limites de qualité dans le cadre du contrôle réglementaire.

Malgré la vétusté des installations des usines de production de Touvre, et au prix d'une surveillance de tout instant, la qualité physico-chimique de l'eau produite reste satisfaisante.

Concernant la ressource du Ponty, la maîtrise de la qualité est assurée par la mise à l'arrêt de la station de pompage de La Courade en cas de variation de la turbidité.

La station de la Grange à L'Abbé et le Moulin de Baillarge sont à l'arrêt en 2021.

7.2.3. Qualité d'eau distribuée au robinet du consommateur

Le territoire de l'agglomération de Grand Angoulême a été découpé en unités de distribution (UDI) qui correspondent à des zones où la qualité de l'eau est homogène.

Chaque unité de production est alimentée par un ou plusieurs sites de production ou d'importation d'eau.

Le taux de conformité du **contrôle sanitaire** par rapport aux limites de **qualité bactériologique** a été de 100% en 2021 (aucune analyse non conforme sur 201 analyses réalisées).

Les consignes de chloration ont été modifiées depuis mars 2005 et ont été portées à un minimum de 0,1 mg/l de chlore total en tout point du réseau de distribution.

Cette consigne permet le maintien d'un résiduel de chlore dans le réseau pour répondre aux consignes données par le plan Vigipirate.

Les **analyses d'auto surveillance** de la teneur en chlore libre sont effectuées en continu sur les réservoirs de tête en entrée de réseau et en manuel sur un certain nombre de points témoins du réseau.

Le taux de conformité du **contrôle sanitaire** par rapport aux limites de **qualité physico-chimiques** (essentiellement les paramètres turbidité et nitrates) est de 100 % (pas d'analyse non-conforme).

La problématique CVM a été traitée en collaboration et selon les directives fixées par l'ARS.

Des analyses ont été effectuées sur les secteurs supposés sensibles du réseau, sur la base de critères d'âge (pose avant 1980) et de temps de séjour (supérieur à 2 jours).

Trois sites avaient révélé des taux de CVM non conformes :

- **Hurtebise à Dirac, La Pougnerie à Marsac, Route de Poulet à La Couronne**

Ces 3 sites ont fait l'objet de chantiers de renouvellement des canalisations suspectées de relargage.

Des analyses de contrôle ont été réalisées en 2021 et sont toutes conformes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

7.3. ANALYSES DE CONTRÔLE SANITAIRE DE LA RESSOURCE

paramètres	unité de mesure	limite réglementaire	valeur moyenne				nombre d'analyses non conformes	taux de conformité
			Touvre	La Grange à l'Abbé	Le Ponty	Moulin de Baillarge		
pH	unité pH	/	7,57		7,2		néant	100%
total pesticides	µg/l	/	0,09		0,023	0,068	néant	100%
Conductivité	µS/cm	/	434		669		néant	100%
Chlorures	mg/l	200	11,5		14,1		néant	100%
Carbone Organique total	mg/l de C	10	1,12		1,5		néant	100%
calcium	mg/l	/	73,325		138		néant	100%
magnésium	mg/l	/	4,95		3,2		néant	100%

Les ressources gérées par la SPL SEMEA ont fait l'objet de 20 analyses dans le cadre du contrôle sanitaire.

7.4. ANALYSES DE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU PRODUITE

paramètres	limite réglementaire	nombre total d'analyses	nombre d'analyses non conformes	taux de conformité
bactériologie	oui/non	36	0	100%

L'eau produite a fait l'objet de 36 analyses dans le cadre du contrôle sanitaire.

Une demande de modification de la classification des eaux produites a été acceptée par l'ARS.

En effet, il n'y avait plus aucun intérêt à réaliser des analyses de type P1 dans le réservoir de Maison Neuve à Garat, car il n'y a plus de mélange dans ce stockage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

7.5. ANALYSES DE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU DISTRIBUEE SUR RESEAU

7.5.1 UDI Touvre

Cette UDI correspond à la totalité de l'agglomération, soustraction étant faite des autres petites UDI. Elle utilise l'eau des sources de la Touvre uniquement.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	17,67	21,3	
Trihalométhanes	µg/l	100	17,7	23,9	2 mesures
Conductivité	µS/cm	/	443	576	
Turbidité	(NFU)	/	0,28	3	teneur moyenne impactée par 5 mesures supérieures à 1 NFU Difficulté récurrente à traiter ce paramètre
Fer total	µg/l	/	3,45	3,8	2 mesures
Aluminium	µg/l	/	18	32,8	10 mesures
pH		de 6,5 à 9	7,83	8,2	

Bactériologie : 148 analyses conformes sur 148 - 100 % d'analyses conformes

7.5.2 UDI La Couronne

Cette UDI correspond à la totalité de la commune de Nersac et à la partie Ouest de La Couronne.

Elle utilise l'eau des sources de la Touvre en mélange avec l'eau de la source du Ponty (mélange au niveau du réservoir Les Galants).

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	16,84	19,2	
Trihalométhanes	µg/l	100	23,7	29,3	2 analyses
Conductivité	µS/cm	/	518	606	
Turbidité	(NFU)	/	0,23	0,29	
Fer total	µg/l	/	5,3	8,1	2 analyses
Aluminium	µg/l	/	14,4	15,8	3 analyses
pH		de 6,5 à 9	7,8	8	

Bactériologie: 17 analyses conformes sur 17 - 100 % d'analyses conformes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

7.5.3 UDI Saint-Yrieix sur Charente

Cette UDI correspond à la quasi-totalité de Saint-Yrieix et à la partie Nord (surpressée) de Fléac.

Elle utilise l'eau des sources de la Touvre en mélange avec l'eau de la nappe alluviale de la Charente.

NB : Pour 2021, cette UDI distribue la même qualité d'eau que l'UDI Touvre puisque la production de Grange à l'Abbé est à l'arrêt.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Fluorures	mg/l	/	0,128	0,46	
Nitrates	mg/l	50	17,7	20,6	
Trihalométhanes	µg/l	100	27,85	29	2 analyses
Conductivité	µS/cm	/	446	505	
Turbidité	(NFU)	/	0,22	0,39	
Fer total	µg/l	/	4,75	5	2 analyses
Aluminium	µg/l	/	18,7	44,7	10 analyses
pH		de 6,5 à 9	7,9	8,1	

Bactériologie: 12 analyses conformes sur 12 - 100 % d'analyses conformes

7.5.4 UDI Auguy

Cette UDI correspond à quelques abonnés, en marge Ouest de La Couronne et au sud de Sireuil.

Elle utilise l'eau du SIAEP Sud Charente via les installations de l'ex SIAEP de la Boeme (forage profond des collines du Montmorélien).

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	1,26	1,3	
Conductivité	µS/cm	/	599	608	
Turbidité	(NFU)	/	0,15	0,17	
pH		de 6,5 à 9	7,7	7,8	

Bactériologie: 4 analyses conformes sur 4 - 100 % d'analyses conformes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

7.5.5 UDI Mirande

Cette UDI correspond à quelques abonnés en marge de la commune de Vouzan (écarts Nord Est). Elle utilisait l'eau du captage de Vouthon, exploité par le SIAEP du Karst de la Charente. La station de Vouthon est arrêtée et remplacée depuis le printemps 2019 par le réservoir du Petit Breuil. Ces modifications ont amélioré la qualité de l'eau distribuée (et notamment les problèmes récurrents d'Aluminium). Le nombre d'analyses a été réduit.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	21,8	22,3	
Trihalométhanes	µg/l	100	0	0	
Aluminium	µg/l	/	6,45	10,7	
Conductivité	µS/cm	/	557	567	
Turbidité	(NFU)	/	0,14	0,15	
pH		de 6,5 à 9	7,825	7,9	

Bactériologie: 4 analyses conformes sur 4 - 100 % d'analyses conformes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

7.5.6 UDI Sireuil

Cette UDI correspond à l'ensemble de la commune de Sireuil.

Elle utilise l'eau du captage des puits de Domange sur le territoire de Grand Cognac.

La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée.

Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,190 µg/l.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	15,85	17,7	
Conductivité	µS/cm	/	564	587	
Turbidité	(NFU)	/	0,19	0,3	
pH		de 6,5 à 9	8,04	8,3	

Bactériologie: 7 analyses conformes sur 7 - 100 % d'analyses conformes

7.5.7 UDI Marsac

Cette UDI correspond à l'ensemble des communes de Marsac et Asnière sur Nouère (sauf Brénat et Grand Veau). Elle utilise l'eau du captage des puits de Bignac sur le territoire de la Communauté de Communes du Rouillacais.

La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,580 µg/l.

Non conformité en métolachlore ESA(0,58 µg/l) mais la teneur maximale observée est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 510 µg/l par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

Pas de risque sanitaire avéré suivant l'avis de l'Anses. Eau de bonne qualité physico-chimique pour les autres paramètres.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	12,6	14,7	
Conductivité	µS/cm	/	610	655	
Turbidité	(NFU)	/	0,25	0,4	
pH		de 6,5 à 9	7,8	8	

Bactériologie: 9 analyses conformes sur 9 - 100 % d'analyses conformes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

7.6. ANALYSES D'AUTO-CONTRÔLE DE L'EAU BRUTE

7.6.1. TOUVRE

paramètres	unité de mesure	valeur			nombre mesures
		moyenne	mini	maxi	
Turbidité eau brute	NFU	4,84	0,86	24,45	<i>en continu</i>
Conductivité	µS/cm	371	296	448	<i>en continu</i>
Température	°C	14,21	12,38	15,35	<i>en continu</i>
pH	unité pH	7,29	7,18	7,42	<i>en continu</i>
Matières organiques	mg/l	2,39	0,66	7,64	<i>en continu</i>

7.6.2 Autres ressources

Ces ressources ne font pas l'objet d'un suivi en autocontrôle.

Toutefois, la ressource de la Grange à l'Abbé est équipée d'une station d'alerte.

L'utilisation de la source du Ponty est asservie à une mesure de turbidité.

La ressource du Moulin de Baillarge est remise en service. L'eau brute est acheminée vers la nouvelle usine de Touvre pour être traitée pendant la phase de test (juin 2022 à février 2023).

7.7. ANALYSES D'AUTO-CONTRÔLE DE L'EAU PRODUITE

7.7.1. TOUVRE

paramètres	unité de mesure	valeur				nombre mesures
		moyenne	minimum	maximum	écart type	
Turbidité	NFU	0,32	0,09	0,73	0,1	<i>en continu</i>
Chlore libre	mg/l	0,61	0,36	1,22	0,12	<i>en continu</i>
Matières organiques	mg/l	1,23	0,36	3,5	0,45	<i>en continu</i>
Coliformes & entérocoques	oui/non	<i>non</i>				104
pH	unitepH	7,69	6,93	8,13	0,21	<i>en continu</i>

7.7.2. LA COURADE

paramètres	unité de mesure	valeur			nombre mesures
		moyenne	minimum	maximum	
Turbidité	NFU	0,68	0,21	10	<i>en continu</i>

- Commentaires :

La station est mise à l'arrêt lorsque la turbidité dépasse 1,3 NFU.

La boucle 4-20 mA est programmée pour une turbidité maximum de 10,00 NTU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

7.7.3. LA GRANGE A L'ABBE

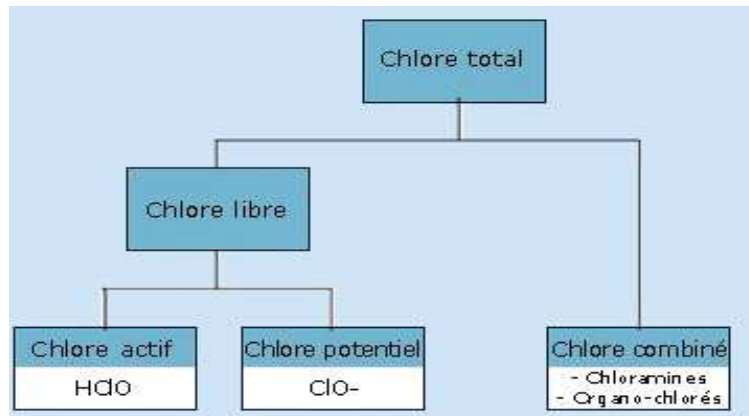
Pas de production d'eau traitée en 2021.

7.8. ANALYSES D'AUTO-CONTRÔLE DE L'EAU DISTRIBUEE

7.8.1. Chlore en sortie de réservoirs

NB :

- La valeur minimum d'une mesure en continu n'est pas pertinente. Il peut s'agir d'un problème de capteur. C'est la raison pour laquelle les valeurs proposées cette année sont la moyenne, le maximum et l'écart type.
- La différence entre le chlore libre et le chlore actif est présentée ci dessous :



- Les solutions proposées dans la suite du chapitre doivent permettre une amélioration de la gestion du chlore dans le réseau de distribution.

Toutefois, l'amélioration principale est attendue lors de la mise en service de l'usine du Pontil modernisée avec la baisse de la matière organique (MO) qui entrainera une baisse de la consommation en produit de traitement chloré en sortie de l'usine et dans les réseaux.

Réservoir	valeur			Chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
<i>depuis Touvre Les Sources</i>	0,51	1,23	0,18	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Réservoir Bassac	0,19	0,9	0,15	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Réservoir Bois Blanc	0,28	0,87	0,16	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Réservoir les Gentils	0,29	0,88	0,09	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Réservoir Puyguillen	0,33	0,95	0,16	<i>libre</i>	<i>en continu</i>

- Commentaires :

Si l'on raisonne sur les valeurs moyennes, la rechloration depuis Touvre les Sources est mieux gérée. La modernisation de l'usine de Touvre devrait simplifier la gestion de ce secteur dans les prochaines années.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Réservoir	valeur			Chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
depuis la station Le Pontil					
Réservoir Chez Méré	0,21	0,75	0,11	libre	en continu
Château d'eau Lac Clair	0,24	0,54	0,08	libre	en continu
Réservoir La Marronnière	0,1	0,42	0,06	libre	en continu
Château d'eau La Marronnière	0,09	0,4	0,04	libre	en continu
Moulin de Baillarge	0,30	0,64	0,11	libre	en continu
Réservoir Les Chaumes	0,28	0,58	0,07	libre	en continu
Réservoir de Maison Neuve	0,21	1,2	0,19	libre	en continu

- Commentaires :

Le territoire de l'ex Vallée de l'Echelle a fait l'objet d'investigations pour améliorer la concentration moyenne en chlore.

Des chlorations relais ont été mis en service début 2020 sur les réservoirs de Lac Clair et La Marronnière.

Elles ont permis de réhausser le taux de chlore libre en bout de ce réseau (+ 0,10 mg/l en moyenne par rapport à 2019).

Réservoir	valeur			Chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
Réservoir Grapillet	0,21	0,57	0,08	libre	en continu
Réservoir de Mognac	0,23	0,48	0,07	libre	en continu
Réservoir les Gallands (distribution)	0,25	0,39	0,04	libre	en continu
Réservoir les Gallands (arrivée Courade)	0,4	0,68	0,05	libre	en continu
Réservoir Le Peux (surpresseur)	0,34	0,78	0,1	libre	en continu
Réservoir Le Peux	0,25	0,56	0,06	libre	en continu

- Commentaires :

Le paramètre chlore est globalement maîtrisé sur ce circuit.

On peut observer l'impact des chlorations relais de Pont Valteau, et Le Peux.

Un analyseur de chlore a été installé sur l'arrivée de Courade au réservoir de Gallands (novembre 2020)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

Réservoir	valeur			chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
Réservoir Tout y Faut	0,33	0,76	0,05	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Réservoir Ma Campagne	0,27	0,41	0,05	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Surpresseur Les Pandis	0,2	0,3	0,05	<i>libre</i>	<i>en continu</i>

- Commentaires :

Le paramètre chlore est globalement maîtrisé sur ce circuit.
On peut observer l'impact de la chloration relais de Ma Campagne.

Réservoir	valeur			chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
Chez Nauve	0,35	0,68	0,1	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Réservoir Fléac	0,31	0,49	0,07	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Réservoir Saint Saturnin	0,27	0,63	0,08	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Surpresseur Le Poteau	0,25	0,48	0,07	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Réservoir Chez Mérimaud				<i>libre</i>	<i>en continu</i>

- Commentaires :

Le suivi en continu du réservoir Chez Mérimaud a été mis en place en juillet 2018.
Au vu de la présence importante de calcaire dans l'eau, ce capteur s'encrasse rapidement et fausse la mesure.
Une étude est en cours pour le remplacer par un système plus résistant à cette composition d'eau.
Pour l'heure nous n'avons pas trouvé de solution satisfaisante. Il n'y a donc pas de données pour 2021.

Les ouvrages de Fléac et Le Poteau font l'objet d'une rechloration.
La rechloration existante à St Saturnin n'étant mise en service que peu de fois dans l'année, cette dernière a été démontée en Décembre 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

7.8.2. Chlore sur points témoins du réseau

En 2021, des analyses de la teneur en chlore sur 55 points témoins ont été réalisées manuellement.

Les 55 points se décomposent en :

- **25 points sur des branchements du réseau (mairie, établissements publics, PI ...).**

Ces points sont choisis en fonction de leur accessibilité et de leur pertinence géographique.

- **30 points situés en entrée ou sortie d'ouvrages (non reportés sur le rapport de DSP)**

Ces points permettent de vérifier la cohérence des données du suivi en continu.

sites	moyenne	mini	maxi	écart type	nombre de mesures
Touvre (Mairie)	0,30	0,11	0,61	0,13	24
Mornac (Mornac)	0,17	0,05	0,37	0,08	30
Mornac (PI NEODIS)	0,08		0,23	0,07	30
Ruelle (PI Les Riffauds)	0,16	0,03	0,31	0,08	31
Ruelle (Collège Norbert Casteret)	0,08		0,29	0,07	40
Saint Michel (Mairie)	0,21	0,06	0,30	0,06	45
Fléac (Arrivé CE)	0,24	0,08	0,36	0,06	46
L'Isle d'espagnac (Mairie)	0,19	0,05	0,32	0,07	40
Angoulême (MJC)	0,05		0,17	0,05	43
Angoulême (St Cybard)	0,21	0,06	0,03	0,06	46
Angoulême (La Valette)	0,02		0,07	0,02	41
La Couronne (Arrivée Courade)	0,41	0,32	0,53	0,04	36
Nersac (Rue d'Angoulême)	0,44	0,22	0,56	0,08	46
Nersac (Mairie)	0,16	0,02	0,26	0,06	41
Nersac (Chez Bernier)	0,07		0,33	0,08	36
Saint yrieix (Venat)	0,12	0,02	0,30	0,07	40
Sireuil (Chez Descoux)	0,44	0,36	0,56	0,05	44
Sireuil (Chez Colinet)	0,34	0,20	0,55	0,07	44
Garat (PI Stade de foot)	0,22	0,04	0,41	0,10	36
Torsac (PI village)	0,08		0,23	0,07	43
Dirac (SP Chez Baudaud)	0,10		0,27	0,07	45
Dignac (Mairie)	0,23	0,06	0,39	0,09	44
Dignac (Beaulieu)	0,03		0,16	0,04	43
Vouzan (SP Chez Matignon)	0,08		0,28	0,06	42
Vouzan (Place de l'Eglise)	0,20	0,15	0,25	0,07	2
Vouzan (Mirande)	0,57	0,35	0,78	0,10	41
Marsac (Mairie)	0,42	0,14	0,64	0,12	40
Asnières (PI Les Doribeaux)	0,17	0,01	0,42	0,12	41
Asnières (Mairie)	0,18	0,01	0,42	0,13	26
Asnières (PI Neuillac)	0,42	0,16	0,78	0,11	39

Les valeurs sont données en mg/l

Observations :

- La Ferme des Valettes fait toujours l'objet d'un suivi car le taux de chlore reste insuffisant.

Le suivi hebdomadaire a permis de mettre en évidence une légère amélioration de la concentration en chlore et d'améliorer les réglages de la purge automatique installée en 2016.

Toutefois, le suivi est maintenu en 2021.

- Les travaux de renouvellement de réseau sur la ZI de la Braconne ont eu un impact limité sur les temps de

- Les chlorations relais de Lac Clair et la Marronnière ont permis d'améliorer la teneur en chlore résiduel sur les communes de Dignac, Sers et Vouzan.

Une amélioration doit encore être faite pour le bout de ligne vers le hameau de Beaulieu à Dignac.

Un point sera effectué sur Torsac, où la concentration avoisine les 0,10 mg/l au centre du Village.

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

- Le lieu-dit "Les Doribeaux" à Asnières sur Nouère a fait l'objet de purges régulières pour voir l'impact sur le taux de chlore.

La teneur en chlore libre reste toujours faible dans ce secteur.

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

7.9. ARRETS D'EAU ET INCIDENTS D'EXPLOITATION

7.9.1. Arrêts d'eau et incidents sur la production

Moulin de Baillarge	La Grange à l'Abbé	Le Bouillant	Le Ponty	Commentaires
X				Maintien de la production à l'arrêt. La ressource est transférée vers l'usine de production de Touvre pour être traitée en continu (2000 m3/j environ) en mélange avec l'eau de la Touvre.
			X	Arrêt de l'utilisation de la source, lors d'épisodes de turbidité (dont février 2021).
	X			Arrêt de la production pour réalisation des travaux de modernisation de l'installation (puits, pompage, ballons, canalisations). Remise en service en 2022 suite à protocole de remise en service validé par l'ARS.

7.9.2. Arrêts d'eau et incidents sur la distribution

- situation de crise

Sans objet

- coupures d'eau pour travaux

En 2021, il a été recensé 93 **réparations** de canalisations consécutives à des fuites ou ruptures sur conduite. Ce nombre de réparation de conduite est en ligne avec les exercices précédents et est lié aux moyens mis à disposition pour traquer les fuites depuis 3 ans (corrélateur, sectorisation, prélocalisateurs de fuite) qui permettent de localiser des fuites beaucoup plus rapidement qu'auparavant.

L'impact de cet effort de recherche est visible sur le rendement de réseau de l'exercice 2021.

La SEMEA tient à jour un indicateur des coupures d'eau subies par les abonnés pour des travaux non programmés (fuites).

Cet indicateur exprime le nombre d'abonnés concernés par ces coupures pondéré par la durée de la coupure :

$$\frac{\text{durée des coupures d'eau en heures} \times \text{nombre d'abonnés concernés} \times 1.000}{\text{total des abonnés du service} \times 24 \text{ heures} \times 365 \text{ jours}}$$

Pour 2021 cet indicateur s'est établi à 0,01697 pour 1.000 abonnés (0,02141 en 2020).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

7.10. LA GESTION DU RISQUE

7.10.1. CADRE REGLEMENTAIRE

L'article R 1321-23 du Code de la santé publique précise que "la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau réalise régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité de ses installations de production et de distribution d'eau vis à vis des actes de malveillance et la transmet au Préfet".

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 précise que "les exploitants d'un service... de distribution d'eau... prévoient les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise".

Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux potables (PGSSE), vers une obligation à moyen terme.

En Europe : Directive OMS (2004) pour la qualité des eaux de boissons introduisant le concept de PGSSE.

Prochaine révision de la directive européenne 98/83/CE prévoyant une évolution vers des PGSSE obligatoires.

En France : Plan National Santé Environnement (2015 - 2019), Action 55 : « Promouvoir la mise en place de plan de sécurité sanitaire AEP ».

En Nouvelle-Aquitaine : Plan Régional Santé Environnement (2017-2021), Fiche action 12 : « Inciter les personnes responsables de la production et distribution de l'eau à mettre en œuvre les PGSSE ».

7.10.2. EVALUATION DE LA VULNERABILITE DES INSTALLATIONS DU SERVICE

7.10.2.1. Vulnérabilité à l'égard du risque de malveillance

La méthode d'évaluation de la vulnérabilité des installations de production et de distribution d'eau potable définie par le guide proposé par le ministère de la santé a permis de mettre en évidence un certain nombre de points de vulnérabilité à l'égard du risque de malveillance, et de reporter ces points dans les propositions de travaux exprimées à la collectivité.

L'ensemble des ouvrages du service est maintenant équipé de capteurs sur les points d'accès avec report d'alarme intrusion vers notre système de télégestion et notre personnel.

Des clefs électroniques ont été mises en place. Elles permettent un contrôle fin des accès (qui, quels jours, à quelle heure, jusqu'à quand, quel ouvrage).

Le captage de Touvre, ainsi que l'usine de production avec ses filtres à ciel ouvert, constituent un point de vulnérabilité important, qui sera résolu avec les travaux de modernisation en cours.

7.10.2.2. Vulnérabilité à l'égard des points critiques du service

Points critiques sur la production

Les différentes études menées sur l'usine de Touvre, notamment avec la méthode HACCP en 2005, l'ont identifiée comme un point critique à divers égards (vulnérabilité de la ressource, vétusté, rejets des effluents dans la Touvre, etc ...). Les résultats de ces études ont été communiqués à l'autorité chargée du contrôle sanitaire (l'Agence régionale de santé et le Service municipal d'hygiène de la Ville d'Angoulême) ainsi qu'à la collectivité (Communauté d'agglomération GrandAngoulême).

Les efforts de la dernière décennie ont logiquement porté sur la pérennisation et la sécurisation de la production d'eau potable sur l'usine de Touvre, avec le triptyque suivant :

- Définition, approbation et mise en œuvre du périmètre de protection,
- Modernisation de l'usine de Touvre, comprenant une station d'alerte sur le captage,
- Création d'un secours en eau brute pour la moitié du besoin (Baillarge).

Parallèlement, la station de production de la Grange à l'Abbé a été entièrement rénovée par SEMEA.

Enfin des études ont été lancées par la collectivité sur des interconnexions sud et nord permettant de compléter le besoin journalier en cas de défaut de la ressource en eau brute de Touvre.

Au terme de cette démarche essentielle, qui devrait être complètement aboutie en 2023, l'usine de Touvre elle-même restera cependant un point critique (incendie, malveillance ...).

En cas d'insécurité de l'usine, les seules zones disposant réellement d'une double alimentation seront :

016-200071827-21 La Couronne et Nersac,

Accusé certifié exécutoire - Saint Saturnin et Tois Palis,

- Saint-Yrieix, Fléac et une partie de Gond-Pontouvre.

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Par ailleurs, les menaces que font peser sur le service le dérèglement climatique et la crise environnementale (pollutions diffuses, fortes températures, précipitations très fortes ou inexistantes ...) doivent être évaluées et des solutions définies pour adapter l'outil de production et de distribution.

Une réflexion doit également être menée sur le renchérissement de l'énergie.

Il nous semble donc maintenant important de développer une étude prospective au niveau des 38 communes de l'agglomération, en intégrant dans le schéma directeur projeté une démarche de PGSSE.

Cet outil d'évaluation des criticités et des priorités, au-delà de son efficacité, est de plus un préalable à l'obtention de financements de la part des organismes publics.

Points critiques sur le réseau

L'hôpital de GIRAC est vulnérable : il est situé dans une zone sujette à des perturbations qui peuvent engendrer des arrêts d'eau ou des baisses de pression, sinon des phénomènes de turbidité.

Bien qu'il soit possible d'alimenter l'hôpital par un réseau différent en cas de problème, les moyens de surveillance et les temps d'intervention ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Une réflexion a débuté avec la direction de l'hôpital pour définir des solutions plus fiables (par exemple bache de reprise dans le sous-sol de l'hôpital, mesure de la turbidité et du chlore en continu asservissant une vanne ...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

7.10.3. GESTION DE CRISE

La SEMEA dispose d'un plan de gestion de crise destiné à assurer la continuité du service qui comprend :

- une procédure de gestion de crise incluant une procédure d'alerte et de fonctionnement de la cellule de crise,
- Des consignes et procédures de gestion des situations d'urgence,
- la liste des points sensibles de la distribution d'eau (abonnés prioritaires, dialisés, ventes en gros,...),
- la liste des contacts utiles, administrations, collectivités, partenaires associés...
- la liste des moyens internes ou externes mobilisables,
- un dispositif de diffusion en masse d'un message téléphonique (alerting) permettant l'envoi d'un message aux abonnés du service sous un délai maximum d'une heure,
- Des modalités de distribution d'eau en bouteille pré-définies avec les collectivités

Ce plan de gestion de crise est intégré à la démarche QSE de l'entreprise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

8. GESTION DE LA CLIENTÈLE

8.1. POPULATION DESSERVIE

Population desservie (INSEE)	
.Angoulême	41603
.Asnières sur Nouère	1248
.Bouëx	892
.Dignac	1355
.Dirac	1520
.Fléac	3818
.Garat	2108
.Gond-Pontouvre	6119
.L'Isle-d'Espagnac	5626
.La Couronne	7764
.Linars	2092
.Magnac-sur-Touvre	3223
.Marsac	817
.Mornac	2151
.Nersac	2348
.Puymoyen	2369
.Ruelle-sur-Touvre	7305
.Saint-Michel	3218
.Saint-Saturnin	1296
.Saint-Yrieix-sur-Charente	7381
.Sers	888
.Sireuil	1160
.Soyaux	9761
.Torsac	721
.Touvre	1165
.Trois Palis	940
.Vouzan	811
TOTAL	119 699

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

8.2. STATISTIQUES ABONNEMENTS

	2020	2021	% évolution
Nombre total de branchements au 31 décembre	59 981	60 255	0,46
Nombre total de compteurs au 31 décembre	62 051	62 659	0,98
Nombre d'abonnements au 31 décembre	58 879	59 473	1,01
Taux d'abonnements	94,89%	94,92%	0,03
Nombre de mutations en cours d'année (mises en service)	7124	7711	8,24
Taux de mutations	12,27%	12,97%	

8.3. RÉCLAMATIONS

	2020	2021
Nombre de réclamations (courriers)		
. qualité de l'eau		2
. coupure d'eau	1	
. pression de l'eau		1
. Facturation	23	28
. réalisation des travaux		1
Total réclamations	24	32
Nombre d'abonnements	58 879	59 473
Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	0,41	0,54

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

8.4. RESPECT DES ENGAGEMENTS DE QUALITE DU SERVICE

Les indicateurs de respect des engagements de qualité du service sont reportés en annexe.

8.5. ETUDES ET ENQUETES

La SEMEA a poursuivi les enquêtes suivantes en cours d'année :

8.5.1. ENQUETES REALISEES PAR LA SEMEA

. Enquête de satisfaction sur la qualité de l'accueil

L'enquête est réalisée en continu par l'envoi d'un questionnaire à tous les nouveaux abonnés et porte sur les points suivants :

- la facilité de contact de la SEMEA,
- la courtoisie du personnel,
- la compétence de traitement de la demande,
- l'adaptation des jours et des heures d'ouverture,
- la durée de l'attente.

Pour l'essentiel, les résultats de cette enquête sont repris dans les indicateurs de performance figurant en annexe du présent rapport.

. Enquête de satisfaction sur les travaux réalisés

L'enquête est réalisée en continu par l'envoi d'un questionnaire à tous les clients ayant commandé des travaux à la SEMEA.

Elle porte sur les points suivants :

- la transparence des devis et factures,
- le soin de réalisation des travaux,
- le respect des délais,
- la courtoisie du personnel.

Pour l'essentiel, les résultats de cette enquête sont repris dans les indicateurs de performance figurant en annexe du présent rapport.

8.5.2. ENQUETES REALISEES PAR UN PRESTATAIRE EXTERNE

. Enquête de satisfaction sur la qualité de l'eau et sur la qualité du service délivrés par la SEMEA

L'enquête est réalisée tous les 2 ans par téléphone par un institut de sondage auprès d'un échantillon représentatif d'abonnés.

L'enquête 2021 a été réalisée par la société GECE, et les principaux enseignements sont :

- les résultats obtenus par le service de l'eau SEMEA sont supérieurs à ceux constatés au niveau national (enquête CIEAU 2021), sauf pour l'utilisation de l'eau du robinet pour la boisson (63% contre 65%)
- La qualité de l'eau est jugée bonne (83% de réponses entre 6 et 10)
- La qualité du service est jugée bonne (88% de réponses entre 6 et 10)
- Les factures sont jugées claires, les tarifs raisonnables et les modes de paiement adaptés
- L'origine de l'eau est mal connue, ainsi que l'engagement du service pour l'environnement.

Il y a donc des progrès à faire en terme de communication de la part de l'agglomération et de SEMEA

Plusieurs points de cette enquête sont repris dans les indicateurs de performance figurant en annexe du présent rapport.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

8.6. ANIMATION ET PARTICIPATION A DES EVENEMENTS LOCAUX

La participation de la SEMEA à la vie locale est centrée sur des actions propres à mettre en valeur le modèle de gestion publique de l'eau, à favoriser la consommation de l'eau du robinet, ou à inciter à la maîtrise des consommations.

. Conclusion d'un partenariat financier et mise à disposition de fontaines à eau publiques pour le forum Sport Santé et Environnement.

. Conclusion d'un partenariat financier et mise à disposition de fontaines à eau publiques pour les Foulées d'Angoulême organisées par G2A.

. Conclusion d'un partenariat financier avec la MPP pour la participation à des animations sur les économies d'eau et mise à disposition de fontaines à eau publiques pour le festival FastiFastoche (annulé en 2021).

. Le partenariat financier avec le GIP Charentes Solidarités spécifie que 15% du montant alloué finance l'action des ambassadeurs énergie. Ceux-ci sont régulièrement formés par SEMEA, et interviennent auprès des ménages pour unesensibilisation et une éducation aux écoomies d'eau : action non menée en 2020 et 2021 par le GIP, pour cause budgétaire.

. Participation à la démarche Charente 2050 menée par l'agence de Bassin, la région Aquitaine et l'EPTB du fleuve Charente.

. Démarche de promotion de l'eau du robinet comme eau de boisson avec la remise de carafes dans les conseils municipaux, donnant lieu à de nombreux articles de presse.

8.7. PRISE EN COMPTE DU POINT DE VUE DES CONSOMMATEURS

Le point de vue des usagers est pris en compte :

- au travers de la présence au sein du conseil d'administration de SEMEA d'un administrateur censeur mandaté par UFC Que Choisir
- par des réunions thématiques avec l'UFC Que Choisir

SEMEA est adhérent de la "Médiation de l'eau", qui permet à tout client de porter devant un tiers médiateur un litige avec SEMEA pour lequel il estime n'avoir pas eu un traitement équitable.

Nous avons de plus en plus recours aux conciliateurs de justice du tribunal d'Angoulême, qui permettent à nos clients de bénéficier d'une médiation de proximité, disponible et rapide.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

9. CLAUSES DE REVISION DU CONTRAT

Les clauses de révision de la rémunération du délégataire listées dans l'article 38 du contrat sont les suivantes :

	OUI	NON
1. en cas de variation de plus de 20 % du volume d'eau vendu aux abonnés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2. en cas de variation de plus de 10 % du nombre d'abonnés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3. en cas de variation du tarif de plus de 25 % depuis sa dernière révision (coeff. K1)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. en cas de révision du périmètre de concession	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5. En cas de modification substantielle des ouvrages ou des procédés de production et de traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. En cas de modification substantielle et durable des ouvrages, notamment en cas de mise en service ou de suppression de station de surpression ou de production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
7. Quand le montant cumulé des impôts, des redevances des agences de l'eau et des taxes et redevances spécifiques à la délégation et à la charge du délégataire, autres que ceux frappant les résultats, varie de plus de 50 %	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8. Au cas où le montant annuel effectivement réalisé des travaux concessifs est supérieur ou inférieur dans une proportion de 10% par rapport au montant inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. En cas de changement de la législation et/ou de la réglementation affectant la structure tarifaire ou entraînant un déséquilibre significatif de l'économie du contrat	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10. En cas de décision du CONCÉDANT relative à une modification de la structure tarifaire ou à la création de nouveaux tarifs et en cas de modification du règlement de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11. En cas de modification ou de substitution d'un index de variation des prix et en cas de disparition de l'index initial	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12. En cas de variation de plus ou moins 10% pendant deux (2) années consécutives du taux d'impayés par rapport au taux de référence, qui est fixé à 2%	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
13. Après cinq (5) années d'exercice des conditions initiales ou révisées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Concernant la clause 5, il s'agit de la destruction d'une des deux files de traitement de Touvre, qui induit un fonctionnement plus contraignant et des coûts électriques plus élevés. Ces coûts étant compensés par ailleurs par une réduction des taxes (CSPE) il n'a pas été demandé d'avenant.

Concernant la clause 8, les travaux concessifs sont à ce jour arrêtés à 3,3 M€ contre 4 M€ planifiés, dans l'attente des conclusions du schéma directeur en cours de lancement.

016-200071827-20221208-2022_13_206-DE

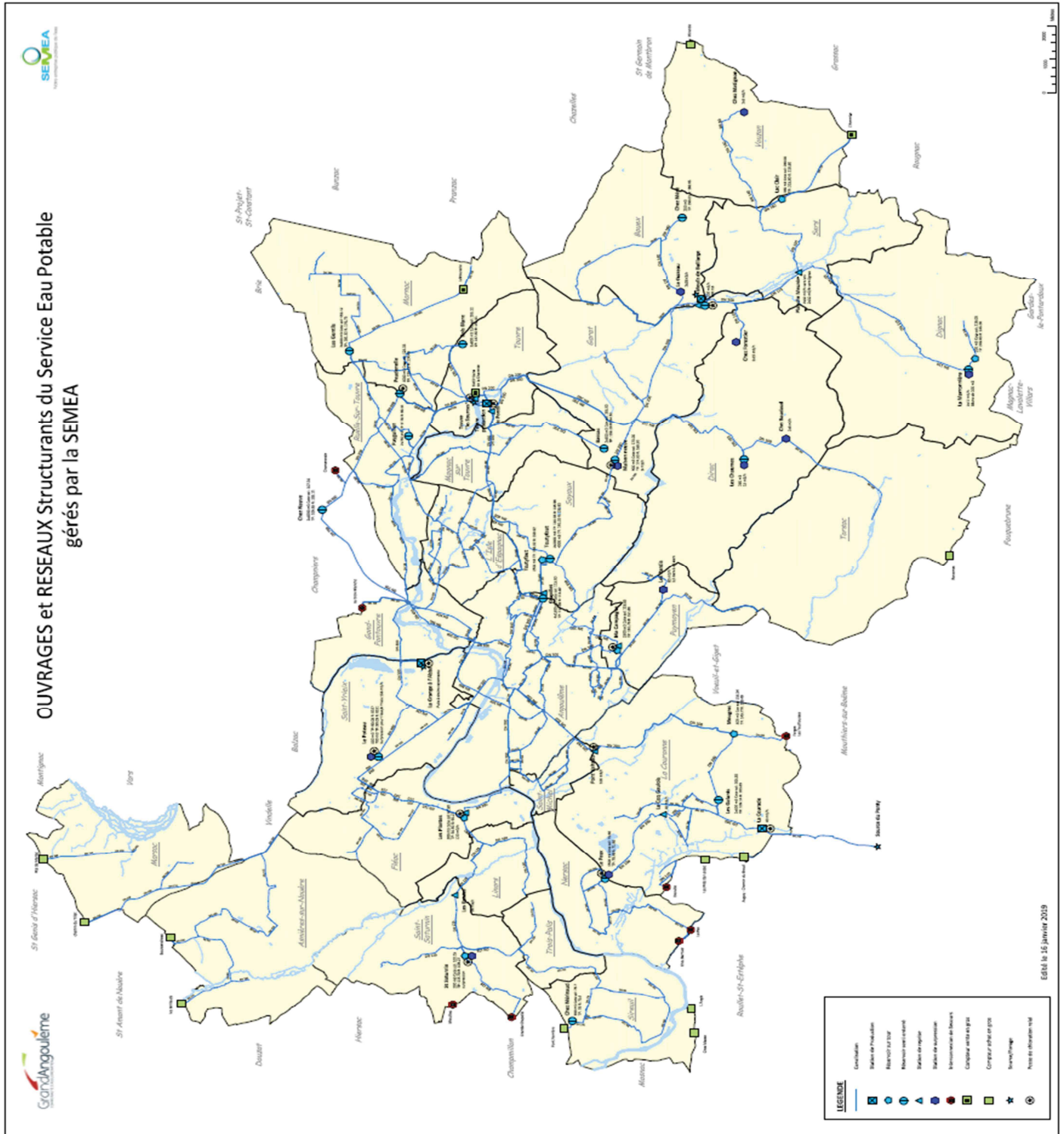
Concernant la clause 13, 2022 constitue la 6ème année d'exercice.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

10. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU RESEAU

DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

11. L'ORGANISATION DE LA SEMEA

11.1. L'ORGANISATION DES SERVICES

11.1.1. Accueil et gestion de la clientèle

L'accueil et la gestion de la clientèle (gestion des abonnements, des facturations, des paiements) sont assurés par l'agence commerciale de la SEMEA située à Angoulême.

Agence commerciale
Responsable : Isabelle JOSEPH
2 rue Bernard Lelay, 16022 ANGOULEME cedex
tél. 05.45.37.37.37
fax 05.45.37.06.93
contactclient@semea.fr

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00
- permanence téléphonique le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00

11.1.2. Travaux d'entretien du réseau - Travaux neufs

Les travaux d'entretien et de renouvellement du réseau ainsi que les travaux neufs sont gérés par le service exploitation de la SEMEA situé à Angoulême.

Service exploitation
Responsable : Pierre MESNARD
2 rue Bernard Lelay, 16022 ANGOULEME cedex
tél. 05.45.37.37.37
fax 05.45.37.06.93
distribution@semea.fr

11.1.3. Gestion de la production et des réservoirs

La gestion de la production et des réservoirs d'eau, l'entretien et le renouvellement des installations de pompages, des réservoirs et des surpresseurs sont assurés par le service production de la SEMEA situé à Touvre.

Service production
Responsable: Vincent ANDRIEUX
18 route du Pontil, 16600 TOUVRE
tél. 05.45.69.30.40
serviceprod@semea.fr

Ce service héberge le système central de télégestion des installations gérées par la SEMEA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

11.2. LE SERVICE D'ASTREINTE

ASTREINTE 1er NIVEAU

ASTREINTE EXPLOITATION

- basée à Angoulême
- rôle : interventions d'urgence sur réseau
- composition : 1 responsable d'équipe, 2 à 3 agents d'exploitation
- contact :
[05.45.37.37.37](tel:05.45.37.37.37)
[06.81.76.42.10](tel:06.81.76.42.10)

ASTREINTE PRODUCTION

- basée à Touvre
- rôle : interventions d'urgence sur pompages, réservoirs et surpresseur
- composition : 1 électromécanicien
- contact :
[06.86.65.49.54](tel:06.86.65.49.54)

ASTREINTE 2ème NIVEAU

- basée à Angoulême
- rôle : garantir le contact avec la SEMEA en toutes circonstances, gérer les situations complexes ou exceptionnelles
- composition : encadrement ou maîtrise
- contact :
[06.81.76.03.60](tel:06.81.76.03.60)

Ces trois numéros d'astreinte sont diffusés aux services de secours et d'incendie, aux services de police, en mairies et au GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

11.3. PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE (situation au 1er janvier de l'exercice)

service	qualification	nombre personnel permanent	nombre personnel non permanent	nombre total
SERVICE COMMERCIAL				
Agence commerciale	Responsable du service	1		1
	Responsables d'activité	3		3
	Chargés de clientèle	6	0,5	6,5
Releveur	Releveur principal	1		1
	Releveurs	4,5		4,5
PRODUCTION				
Service production	Chef d'exploitation	1		1
	Electrotechniciens	3		3
	Agent d'exploitation	1		1
DISTRIBUTION				
	Responsable d'exploitation	2		2
	Chef d'équipe	1		1
	OP2	7		7
	OP1	7		7
TOTAL EFFECTIF		37,5	0,5	38

Textes conventionnels :

*Convention collective des entreprises d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000 étendue par arrêté du 28 décembre 2000.
Accord collectif d'entreprise du 1er janvier 2018.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

ANNEXES

Indicateurs de performance du contrat de DSP 2017

Chapitre	Détail objectif	N°	Indicateur (Descriptif ou Performance)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Cible contrat 2017	Observations
3.1	Garantir un approvisionnement en eau de qualité, en toute circonstance									
3.1.1	Un approvisionnement diversifié									
		P311a	Respect du planning de réalisation des investissements à la charge de SEMEA relatifs au plan de secours de l'agglomération	20%	30%	12%	43%	100%	90%	Retard sur le projet principal (Baillarge) du fait de la réalisation d'études préliminaires et procédure environnementale. Interconnexions Sud et Nord gérées par GrandAngoulême. Plan pluriannuel révisé à 4.001 K€
3.1.2	Une eau conforme aux normes de qualité en vigueur									
		P101.1	Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
		P102.1	Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – physico chimie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
		P312a	Respect du planning de réalisation des investissements à la charge de SEMEA relatifs à l'amélioration de la chloration	50%	50%	50%	50%	50%	90%	Révision du plan. Attente schéma directeur
		D312a	Nombre de prélèvements d'autocontrôle réalisés sur le réseau	348	372	875	971	1145	sans objet	55 points de contrôle
3.1.3	Une continuité du service assurée en période de crise									
		P313a	Test annuel de fonctionnement à pleine charge de chaque interconnexion	Non en 2017	2	3	2	3	100%	Tests de Grande Chapelle (décembre), Chez Bernier (mars), Le Pas (août). Pas de test pour Chamarande et Croix Blanche
		P313b	Production mensuelle d'une journée à pleine charge pour les ressources de secours exploitées dans le cadre de la DSP (Orange à L'abbé, Moulin de Baillarge)	Oui, hors période travaux / test sur les ouvrages	Travaux en cours sur les deux ressources	Utilisation en pleine charge pendant 2 heures toutes les semaines	Sans objet	Sans objet	100%	Travaux en cours en 2020
		P313c	Mise à jour annuelle du plan de gestion de crise prévu au contrat	Documents à jour (liste des contacts, plans et procédure de secours)	oui	oui	oui	oui	O/N	
3.2	Placer l'usager au cœur du service									
3.2.1	Une gestion réactive des abonnés et des usagers, répondant au mieux à leur besoin									
		D321a	Nombre de demandes écrites reçues des abonnés et usagers (courrier, mail, question sur le site Internet)	4742	5973	4501	6160	6387	sans objet	Nécessitant une réponse écrite
		P321a	Taux de réponse aux demandes écrites des abonnés et usagers sous 8 jours (nécessitant une réponse)	80,0%	85,6%	79,0%	89,0%	88,0%	85,0%	
		D321b	Nombre de contacts téléphoniques reçus des abonnés et usagers	56830	49693	51268	46709	47914	sans objet	Vallée de l'Echelle en 2017
		P321b	Temps moyen de d'attente téléphonique	39	57,8	82,42	57,92	60,08	30	
		P155.1	Taux de réclamations	0,7 pour 1000	0,45 pour 1000	0,4 pour 1000	0,41 pour 1000	0,54 pour 1000	6 pour 1000	Cf. onglet 8 gestion clientèle
		P321c	Taux de satisfaction des abonnés sur les travaux réalisés par SEMEA	97%	97%	98%	97%	98%	95%	
		P321d	Indice de satisfaction des abonnés sur le service SEMEA	7,9	7,9	8,2	8,2	8,2	7,5	Enquête de satisfaction Nov 2017 : 0,35 ; Nov 2019 et 2021 : GECE
		P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%	95,00%	
		D321c	Nombre de réclamations relatives au non respect des engagements prévus dans la charte "Garantie satisfaction"	7	7	10	3	3	sans objet	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

Chapitre	Détail objectif	N°	Indicateur (Descriptif ou Performance)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Cible contrat 2017	Observations
3.2.2	La recherche de nouveaux services pour une adaptation du service aux besoins des abonnés									
	D322		Nombre d'adhérents au 31/12 pour chacun des services proposés par la SPL	Emetteur d'impulsion : 45 Glie Assistance Plomberie : 2157 Glie perte d'eau : 3016 Radio-relève mensuelle : 15 Tranquillité fuites : 797	Emetteur d'impulsion : 45 Glie Assistance Plomberie : 2185 Glie perte d'eau : 3001 Radio-relève mensuelle : 15 Tranquillité fuites : 796	Emetteur d'impulsion : 45 Glie Assistance Plomberie : 2264 Glie perte d'eau : 3063 Radio-relève mensuelle : 15 Tranquillité fuites : 848	Emetteur d'impulsion : 43 Glie Assistance Plomberie : 2301 Glie perte d'eau : 3109 Radio-relève mensuelle : 15 Tranquillité fuites : 687	Emetteur d'impulsion : 49 Glie Assistance Plomberie : 2329 Glie perte d'eau : 3108 Radio-relève mensuelle : 15 Tranquillité fuites : 686	sans objet	La région d'assainissement de GrandAngoulême a demandé la résiliation des contrats Tranquillité fuites sur ses postes de relevage
3.2.3	Une information accessible et objective									
	D323		Montant consacré par la SPL à la communication à destination des abonnés	15 k€	17 k€	17 k€	17 k€	31 k€	sans objet	Impression + envoi livret d'accueil site internet (hébergement) + carafes
	P323a		Indice de satisfaction des abonnés sur la qualité de l'information délivrée par SEMEA	7,6	7,6	7,8	7,8	8	7,5	Enquête de satisfaction Nov 2017 : 0,35 Nov 2019 : GECE
3.2.4	Une simplification des démarches pour les abonnés									
	D324a		Taux d'utilisation par les abonnés des moyens de paiement	TIP : 33% TIP et/ou Chèques : 17% Prélèvements mensuels : 30% Prélèvements semestriels : 12% Virements : 4% Carte bancaire : 4% Espèces : 1%	TIP : 32% TIP et/ou Chèques : 17% Prélèvements mensuels : 29% Prélèvements semestriels : 12% Virements : 5% Carte bancaire : 4% Espèces : 1%	TIP : 30% TIP et/ou Chèques : 16% Prélèvements mensuels : 35% Prélèvements semestriels : 13% Virements : 3% Carte bancaire : 2% Espèces : 1%	TIP : 25% TIP et/ou Chèques : 12% Prélèvements mensuels : 41% Prélèvements semestriels : 15% Virements : 3% Carte bancaire : 3% Espèces : 1%	TIP : 21% TIP et/ou Chèques : 10% Prélèvements mensuels : 45% Prélèvements semestriels : 17% Virements : 3% Carte bancaire : 3% Espèces : 1%	sans objet	
	D324b		Répartition des contacts abonnés par média SEMEA pour leurs demandes (WEB, accueil physique, courriers, courriels, Téléphone)	nc	nc	nc	nc	nc	sans objet	
3.2.5	Dialogue avec les usagers et médiation									
	D325a		Nombre de dossiers traités par le médiateur de l'eau	6	4	1	3	7	sans objet	Nous orientons préférentiellement nos clients abonnés vers les conciliateurs du tribunal d'Angoulême
3.3	Assurer une gestion rigoureuse et transparente du service									
3.3.1	Un prix de l'eau maîtrisé									
	D331a		Baromètre du prix de l'eau sur les métropoles régionales	Cf. Onglet 2.1 du CRF	Cf. Onglet 2.1 du CRF	Cf. Onglet 2.1 du CRF	Cf. Onglet 2.1 du CRF	Cf. Onglet 2.1 du CRF	sans objet	
3.3.2	Une gestion financière rigoureuse									
	P153.2		Durée d'extinction de la dette (des investissements SEMEA rattachés au service)	Pas d'emprunts en cours	Pas d'emprunts en cours	Pas d'emprunts en cours	10 ans	20 ans	sans objet	Emprunt LBP 3 millions d'euros éteint en 2031
3.3.3	Une politique de recouvrement efficace									
	D333a		Taux d'impayé à 6 mois	3,15%	3,18%	3,71%	3,98%	3,57%	sans objet	Moyenne des taux observés mensuellement dans l'année
	P153.0		Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,67%	1,66%	1,42%	1,93%	2,00%	2,00%	
	D333b		Montant restant dû à 21 mois	436 660 €	569 351 €	440 975 €	311 936 €	432 820 €	sans objet	
	D333c		Nombre d'abonnés concernés par les impayés	651 (Taux 1,19%)	740 (Taux 1,32%)	852 (Taux 1,48%)	972 (Taux 1,93%)	888 (Taux 1,49%)	sans objet	Nombre de références abonnés sur abonnement actif en situation d'impayé au 31/12/Année N pour les factures émises avant le 31/12/Année N-1. 2019 : Dont 275 k€ de frais. Nouveau module de gestion du recouvrement. Mise en irrécouvrable des factures de + de 21 mois pour les dossiers en injonctions de payer.
	D333d		Montant passé en irrécouvrable dans l'année (dont frais)	218 594,85 €	266 162,17 €	652 877,00 €	806 211,17 €	520 280,71 €	sans objet	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

Chapitre	Détail objectif	N°	Indicateur (Descriptif ou Performance)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Cible contrat 2017	Observations
3.4	Garantir l'accès au service									
3.3.1	Garantir l'accès à l'eau des usagers les plus modestes									
	D341a		Nombre d'échéanciers de paiement accordés	4153	4998	6325	5 604	5 229		sans objet
	P109.0		Montant des versements à un fond de solidarité (en €)	Cf. Onglet 2.5 Gestion sociale	Cf. Onglet 2.5 Gestion sociale	Cf. Onglet 2.5 Gestion sociale	Cf. Onglet 2.5 Gestion sociale	Cf. Onglet 2.5 Gestion sociale		sans objet
3.3.2	Contribuer aux actions de solidarité internationale									
	D342a		Nombre de contributions à des actions de solidarité internationale	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Eau vive		sans objet
	D342b		Montant des contributions à des actions de solidarité internationale	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun		sans objet
3.5	Assurer la performance du réseau et des installations									
3.5.1	Un service disponible et maîtrisé									
	D351a		[nombre d'heures x nombre d'abonnés] affectés par un arrêt d'eau programmé pour incident ou travaux	nc	nc	nc	nc	nc		sans objet
	D351b		[nombre d'heures x nombre d'abonnés] affectés par un arrêt d'eau non programmé pour incident ou travaux	0,01865	0,01292	0,01329	0,02141	0,01697		sans objet
	P151.1		Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,56	3,03	2,59	3,67	3,059		sans objet
3.5.2	Une exploitation du service automatisée et optimisée									
	D352a		Modélisation hydraulique effective et mise à jour pour 100% du réseau	oui	oui	oui	oui	oui		sans objet
	D352b		Modélisation qualité de l'eau effective et mise à jour pour 100% du réseau	oui	oui	oui	oui	oui		sans objet
	P352a		Respect du planning de réalisation des investissements à la charge de SEMEA relatifs à la sectorisation	50% réalisé en 2017	75% réalisé en 2018	90% réalisé en 2019	100% en 2020	Sans objet		100%
	P352b		Energie utilisée par m3 produit kWh/m3	0,519	0,5169	0,5233	0,5149	0,5077		0,55
3.6	Maintenir un juste niveau d'entretien et de valorisation du patrimoine									
	P36a		Taux de réalisation de l'entretien programmé (ventouses, vannes, régulateurs, vidanges...)	Objectif non atteint - programme non opérationnel	100% Régulateurs et purges automatiques	100% Régulateurs et purges automatiques	100% Régulateurs et purges automatiques	100% Régulateurs et purges automatiques	90%	Planning pluriannuel vérification des vannes et ventouses stratégiques en cours d'élaboration
3.6.1	Un rendement élevé grâce à une politique de maintenance active									
	P103.2B		Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	116	116	116	116		100
	P104.3		Rendement du réseau de distribution (hydraulique)	82,88%	80,08%	83,93%	81,54%	83,40%		83,00%
	P105.3		Indice linéaire des volumes non comptés m3/jour/km	3,10	3,64	2,82	3,21	2,93		3,00
	P106.3		Indice linéaire de pertes en réseau m3/jour/km	2,95	3,48	2,66	3,04	2,78		
	P106.3		Indice linéaire de pertes en réseau m3/jour/km (moyenne sur 3 ans)				3,06	2,83		2,85 Conforme, pas de pénalité pour 2021
	P107.2		Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable	0,839%	0,836%	0,794%	0,843%	0,835%		0,800% Calcul sur 5 ans
	D361a		Linéaire annuel des canalisations renouvelées (en m)	9632	8717	8598	13464	8828		sans objet
	D361b		Linéaire annuel des branchements renouvelés (en m)	2694	3516	2322	2772	3396		sans objet
	D361c		Linéaire annuel des canalisations abandonnées (en m)	4649	4517	4736	6155	3986		sans objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

Chapitre	Détail objectif	N°	Indicateur (Descriptif ou Performance)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Cible contrat 2017	Observations
3.6.2	Une juste politique d'investissement pour un service performant									
	D362a		Montant du programme de renouvellement réalisé dans le cadre de l'exercice budgétaire précédent	4 265 282 €	4 336 358 €	4 357 890 €	4 193 493 €	4 280 804 €	sans objet	
	D362b		Montant du programme d'investissement réalisé dans le cadre de l'exercice budgétaire	79 726 €	145 153 €	243 241 €	1 256 534 €	1 756 437 €	sans objet	montant des travaux concessifs
	D362c		Taux de réalisation du programme d'investissement prévu par le budget de l'exercice précédent	50	nc	nc	nc	nc	sans objet	Baillarge décalé
3.7	Favoriser l'émergence d'une expertise publique dans le domaine de l'eau									
	D37a		Nombre de participation à des réunions de réseaux d'entités publiques	4	11	6	15	7	sans objet	FEDEPL, FEP, FNCCR, Régies régionales
3.8	Offrir un modèle d'entreprise de proximité									
	D38a		Nombre de marchés attribués à des entreprises locales / régionales	nc	17	20	21	19	sans objet	Intérim, prestataires informatiques, canaliseurs, terrassiers, assurances, mutuelles, entretiens locaux et espaces verts, bureaux d'étude, consultants ...
	D38b		Montant des travaux ou prestations confiés à des entreprises locales	nc	nc	nc	nc	nc	sans objet	Modalités calcul à préciser
	D38c		Nombre de participations à des commissions / réunions associant des élus locaux	nc	28	34	21	29	sans objet	2021 : 16 visites en mairie, 2 CA, 2 CSP, 2 CTC, 1 AG, 4 FSI
3.9	Mettre en œuvre un système de management certifié et écologiquement responsable									
	P39a		Triple certification OSE (ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001)	0	0	0	0	0	O/N	
3.9.1	Management de la qualité									
	P391a		Respect des plans de contrôle réglementaires (Electricité, levage, pression ...)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
3.9.2	Santé et sécurité au travail									
	P392a		Taux de fréquence des accidents du travail	47,17	11,3	22,45	21,85	22,05	sans objet	
	P392b		Taux de gravité des accidents du travail	0,96	2,30	0,74	2,43	3,58	sans objet	
	P392c		Mise à jour du document unique de sécurité	0	0	0	0	0	O/N	
3.9.3	Management environnemental									
	P393a		Mise à jour du document d'analyse environnementale	0	0	0	0	0	O/N	
3.10	Favoriser les partenariats actifs entre services publics.									
	D310a		Nombre de projets mutualisés avec la régie d'assainissement	1	3 (Anémone, Plateforme démat, AMO Lunesse)	4 (Anémone, Plateforme démat, AMO Lunesse, Supervision)	5 (Anémone, Plateforme démat, AMO Lunesse, Supervision, groupement achat énergie)	6 (Anémone, Plateforme démat, AMO Lunesse, Supervision, groupement achat énergie, Topkapi)	sans objet	
	D310b		Nombre de mutualisations avec d'autres partenaires publics (UGAP...)	2	2	3	3	3	sans objet	Ugap, GrandAngoulême, FEP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

A1 - AUTRES INDICATEURS NON CONTRACTUELS

Code	Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
	Relation clientèle et facturation					
C1	Taux de satisfaction sur la qualité de l'accueil - adaptation des horaires d'accueil - durée d'attente - courtoisie de l'accueil - compétence dans le traitement de la demande	96% 94% 97% 97%	96% 94% 96% 97%	95% 93% 97% 98%	97% 96% 97% 98%	96% 95% 98% 98%
C4	Taux de factures erronées (nécessitant une refacturation)	0,44%	0,49%	0,57%	0,75%	0,78%
C6	Modalités de recouvrement des factures - taux d'abonnés mensualisés - taux d'échéanciers de paiement - taux de bénéficiaires du fonds de solidarité eau - taux d'impayés à un an	30,0% 7,6% 0,79% 1,67%	28,8% 8,9% 0,57% 1,66%	28,8% 11,0% 0,56% 1,42%	40,9% 9,5% 0,35% 1,93%	44,8% 8,8% 0,30% 2,00%
	Prestations sur site					
R1	Taux de factures annuelles basées sur un relevé	97,983%	97,960%	97,656%	93,802%	97,790%
	Entretien des réseaux - Travaux					
T3	Indice linéaire d'entretien et de réparations sur réseau	0,44 K€/km	0,53 K€/km	0,50 K€/km	0,55 K€/km	0,46 K€/km
T6	Taux de satisfaction sur la qualité des travaux : - soin à réaliser les travaux - respect des délais - courtoisie du personnel - transparence des devis et factures	97% 97% 100% 94%	97% 94% 100% 96%	96% 96% 100% 99%	95% 97% 96% 98%	98% 98% 98% 98%
Q2	Taux de satisfaction sur la qualité de l'eau	85%	nc	84%	nc	nc

A2 - INDICATEURS REGLEMENTAIRES

Code	indicateurs réglementaires	2017	2018	2019	2020	2021
	Gestion des abonnés					
D 102.0	Prix du service au m3 pour 120 m3 (eau potable)	1,81 €/m3	1,84 €/m3	1,86 €/m3	1,88 €/m3	1,91 €/m3
P 151.0	Taux de réclamations : <i>Nombre de réclamations écrites reçues + Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité / Nombre d'abonnés x 1000</i>	1,35	1,25	0,90	0,93	0,71
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées: <i>Nombre d'interruptions non programmées / Nombre d'abonnés x 1000</i>	3,56	3,03	2,59	3,64	3,06
P 154.0	Taux d'impayés sur factures de l'année précédente : <i>Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1</i>	1,67%	1,66%	1,42%	1,93%	2,00%
	Qualité de l'eau					
P 101.1	Taux de conformité des analyses bactériologiques	100%	100%	100%	100%	100%
P 102.1	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	100%	100%	100%	100%	100%
	Gestion du réseau					
P 103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	116	116	116	116	116
P 104.3	Rendement du réseau de distribution : <i>(Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)) / (Volume produit + Volume importé d'autres services d'eau potable) x 100</i>	82,9%	80,1%	83,9%	82,2%	83,4%
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (en m3 / km de réseau / jour)	2,95	3,48	2,66	3,04	2,78
P 107.2	Taux moyen de renouvellement du réseau : <i>Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements /5 (1)</i>	0,839%	0,836%	0,794%	0,843%	0,835%

(1) : recalculé à compter de 2017 en intégrant les nouvelles communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022



Rapport de délégation du service public de l'eau potable

Communauté d'agglomération GrandAngoulême

ANNÉE 2021

COMPTE-RENDU FINANCIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

SOMMAIRE

	pages
1. Compte-rendu financier	87
1.1. Compte d'exploitation	88
1.2. Justification détaillée des charges de travaux	90
1.3. Gestion du compte de renouvellement	91
1.4. Gestion du fonds de travaux	92
1.5. Gestion des travaux concessifs	93
1.6. Méthodologie et modalités de calcul du compte d'exploitation	94
2. Tarifs du service et facturation	96
2.1. Tarif d'une consommation domestique de 120 m3 par an	96
2.2. Facture spécimen de 120 m3	97
2.3. Prix moyen de l'eau en Grand sud-Ouest et facturation organismes tiers	99
2.4. Facturations taxes ou redevances pour comptes de tiers	100
2.5. Gestion sociale des abonnés du contrat de DSP	101

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1. COMPTE-RENDU FINANCIER

La présentation du compte d'exploitation du service est établie selon les modalités prévues au contrat de DSP prenant effet au 1er avril 2017.

Elle regroupe les charges et les produits liés **d'une part à la facturation de l'eau** (part fixe, m3), et **d'autre part à la facturation de produits accessoires** (frais de mise en service, frais de contentieux, travaux exclusifs).

1.1. COMPTE D'EXPLOITATION

1.1.1. COMPTE D'EXPLOITATION

		CHARGES		
Postes		2 020	2 021	
		Total	Total	
Exploitation, Renouvellement et Investissement				
1	Charges d'exploitation			
	1 Personnel (hors RNVT et INVT)	1 030 838 €	953 292 €	-8%
	2 Energie	348 648 €	333 163 €	-4%
	3 Produits de traitement	34 916 €	24 850 €	-29%
	4 Evacuation des boues	- €	- €	-
	5 Achat d'eau	49 080 €	48 416 €	-1%
	6 Fournitures autres	26 520 €	39 982 €	51%
	7 Analyses	45 039 €	41 007 €	-9%
	8 Sous-traitance (dont entretien, gestion abonné ...)	96 020 €	130 218 €	36%
	9 Fournitures Entretien et réparations	94 753 €	83 752 €	-12%
	10 Facturation client (éditique, routage, imprimés)	35 879 €	35 697 €	-1%
	11 Assurances	42 625 €	46 654 €	9%
	12 Informatique (logiciel clientèle hors Main d'oeuvre)	- €	17 810 €	-
	13 Locations, Autos, Engins	139 371 €	99 315 €	-29%
	14 Télécom et affranchissements (exploitation et clientèle)	72 106 €	79 995 €	11%
	15 Amortissements	- €	- €	-
	16 Impôts et taxes	135 396 €	130 886 €	-3%
	17 Solidarité (FSL / Oméga)	62 653 €	35 620 €	-43%
	18 Pertes sur créances irrécouvrables factures eau	218 096 €	124 326 €	-43%
	19 Frais de contrôle	- €	- €	-
	20 Frais de structure et frais généraux % exploitation	631 205 €	816 428 €	29%
	Sous total Exploitation H.T	3 063 146 €	3 041 410 €	-1%
2	Renouvellement des réseaux, compteurs, électromécanique			
	1 Canalisations / branchements	2 981 297 €	2 782 052 €	-7%
	2 Compteurs	388 233 €	412 919 €	6%
	3 Matériel électromécanique	276 986 €	527 467 €	90%
	4 Frais de structure et frais généraux (15%)	546 977 €	558 366 €	2%
	Sous total Renouvellement H.T	4 193 492 €	4 280 804 €	2%
3	Investissements			
	1 Fonds de travaux "Petites extensions de réseaux"	68 557 €	23 690 €	-65%
	1 bis Frais de structure et frais généraux (15%)	33 581 €	3 554 €	-89%
	1 ter Provision fonds de travaux	- €	48 823 €	-
	3 Amortissement sur travaux concessifs	- €	67 478 €	-
	Sous total Investissement H.T	102 138 €	143 545 €	41%
	Sous total Exploitation, Renouvellement et Investissements H.T	7 358 777 €	7 465 759 €	1%
Produits accessoires et Travaux exclusifs				
2	Charges liées aux produits accessoires			
	1 Dépenses liées aux produits accessoires	481 901 €	517 859 €	7%
	2 Frais de structure et frais généraux	72 285 €	77 679 €	7%
	3 Pertes sur créances irrécouvrables factures frais recouvrement	250 239 €	211 914 €	-15%
	Sous total Produits accessoires HT	804 425 €	807 452 €	0%
3	Charges liées aux travaux exclusifs			
	1 Dépenses travaux exclusifs	372 745 €	352 025 €	-6%
	2 Frais de structure et frais généraux	55 912 €	52 804 €	-6%
	Sous total Travaux exclusifs H.T	428 657 €	404 829 €	-6%
	Sous Total Produits accessoires et Travaux	1 233 082 €	1 212 281 €	-2%
		- €		
	Total GENERAL H.T.	8 591 859 €	8 678 040 €	1%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

PRODUITS				RESULTAT	
Postes		Total	Total		
Exploitation, Renouvellement et Investissement					
1	Facturation eau				
	1	Part fixe	1 856 277 €	1 876 629 €	1%
	2	Part proportionnelle	5 789 180 €	5 900 813 €	2%
	3	Dégrèvements	- 130 561 €	- 118 243 €	-9%
	4	Vente d'eau en gros	47 351 €	45 588 €	-4%
			- €		
Sous total Exploitation H.T			7 562 247 €	7 704 787 €	2%
Sous total Exploitation, Renouvellement et Investissements H.T			7 562 247 €	7 704 787 €	2%
Produits accessoires et Travaux exclusifs					
2	Produits accessoires				
	1	Produits accessoires	593 910 €	624 833 €	5%
			- €		
Sous total Produits accessoires HT			593 910 €	624 833 €	5%
3	Produits liés aux travaux exclusifs				
	1	Travaux exclusifs	397 911 €	395 482 €	-1%
			- €		
Sous total Travaux exclusifs H.T			397 911 €	395 482 €	-1%
Sous Total Produits accessoires et Travaux			991 820 €	1 020 315 €	3%
			- €		
Total GENERAL H.T.			8 554 067 €	8 725 102 €	2%

1.1.2. COMMENTAIRES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux éléments justifiant les évolutions du compte d'exploitation sont les suivants :

Les faits marquants :

- La crise sanitaire et économique liée au COVID n'a pas impacté durablement les activités opérationnelles de l'entreprise, qui n'a pas eu recours au dispositif d'activité partielle,
- Cette même crise s'est accompagnée d'une légère augmentation des impayés chez nos clients abonnés,
- Les travaux concessifs d'interconnexion de la ressource en eau de Baillarge sont opérationnels au 15 octobre 2021, et pèsent donc pour 2,5 mois dans les amortissements, avec comme contrepartie une hausse contractuelle du prix de l'eau,
- Application de pénalités à SEMEA par GrandAngoulême pour non respect des seuils d'objectif pour des indicateurs liés à la performance du réseau (principalement L'indice Linéaire de Perte en moyenne sur la période 2018 à 2020),
- Le niveau élevé de consommation en eau des usagers se maintient, voire dépasse celui de 2020

Evolutions contractuelles :

- Pas d'évolution du périmètre de gestion, un avenant au contrat de DSP signé fin 2021 et applicable en 2022, portant gel partiel de l'actualisation tarifaire, et révision de seuils d'indicateurs (ILP principalement), ainsi qu'une évolution de quelques tarifs du bordereau travaux
- Actualisation tarifaire de 0,25 % sur la part abonnement, majorée à 1,89 % sur la part proportionnelle du fait de l'évolution liée aux travaux concessifs (avenant n°5)

Projets internes ou externes :

- Du fait du chantier de modernisation de l'usine de Touvre, fonctionnement sur une seule file de traitement, et coûts énergétiques majorés (heures pleines),
- Activité de renouvellement des réseaux à un niveau normal, proche des obligations contractuelles,
- Fin des travaux concessifs de Baillarge
- Poursuite des actions liées à l'intensification de l'action contentieuse.

Personnel :

- Fin des doublons de personnel sur le service production, restructuration de l'agence clientèle
- Poursuite des mutualisations de compétence avec GrandAngoulême (notamment sur Topkapi)

Evolutions notables sur les charges :

Exploitation

- La faible inflation observée en première partie de l'année 2021, ainsi que la fin des doublons de personnes au service production induisent une baisse des charges de personnel. Cela ne préjuge pas de recrutements futurs sur le même service, nécessaires pour la gestion de la nouvelle usine.
- La baisse des volumes produits, et une bonne maîtrise technique, aboutissent à une baisse des charges en électricité et produits de traitement
- La hausse des coûts de sous-traitance est principalement liée à des opérations sur le forage de Baillarge
- La baisse sur les pertes de créances irrécouvrables des factures d'eau résulte de l'arrivée sur un rythme plus normal, par rapport à la montée en puissance du recouvrement menée jusqu'à 2020
- Les "Frais de structure et frais généraux" progressent de 150 k€ du fait d'une montée en puissance des investissements informatiques (SIG, Topkapi, ...), de pénalités sur exercices antérieurs, d'actions de communication, de travaux non amortissables sur nos bâtiments, et de recrutements nécessaires pour étoffer notre structure

Produits accessoires et Travaux

Les charges sur les travaux sont mieux maîtrisées

Les dépenses liées au recouvrement restent très élevées, et sensiblement en hausse

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Evolutions notables sur les produits :

Exploitation

- La baisse des volumes mis en distribution nous avait conduit à anticiper une baisse des recettes liées aux consommations des abonnés, qui ne s'est pas produite,
- Si l'on ajoute une baisse des volumes dégrévés, les recettes d'exploitation sont en hausse de 140 k€ par rapport à 2020.

Produits accessoires et Travaux

- Les produits sont sensiblement identiques à ceux de 2020

Résultat

Exploitation :

- Le résultat d'exploitation est positif, principalement en raison des ventes d'eau importantes observées en 2021

Produits accessoires et travaux exclusifs :

- Le résultat des "produits accessoires" reste très négatif, du fait des charges importantes liées au recouvrement
- Le résultat des "travaux exclusifs" s'améliore, et devrait trouver un équilibre à partir de 2022 du fait de l'évolution du bordereau travaux prévue par l'avenant n°6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.2. JUSTIFICATION DETAILLEE DES CHARGES DE TRAVAUX

Coût des travaux affectés au service	nombre d'heures	main d'œuvre	matériel	fournitures	sous-traitance	frais services support	montant total
Renouvellement compteurs	4310 h	124 019 €	17 936 €	219 342 €	9 430 €	42 191 €	412 918 €
Renouvellement réseau et branchements	4902 h	148 453 €	35 916 €	149 649 €	2 163 774 €	284 260 €	2 782 052 €
Renouvellement MATAHE	1541 h	55 122 €	3 974 €	64 520 €	349 958 €	53 895 €	527 469 €
Relevés	3788 h	118 625 €	8 572 €				127 197 €
Entretien réseau, branchements, compteurs	10922 h	350 261 €	73 402 €	99 481 €	4 428 €	60 040 €	587 612 €
Entretien production, Rs. Su.	5729 h	179 966 €	16 718 €	900 €	60 119 €	29 328 €	287 031 €
Fonds de travaux petites extensions	526 h	15 719 €	4 362 €	1 189 €		2 421 €	23 691 €
Travaux amortissables plan de secours							- €
Travaux amortissables qualité de l'eau							- €
Travaux amortissables Sectorisation / pression							- €
Travaux amortissables petits équipements							- €
Travaux amortissables Baillarge	h				195 264 €	22 222 €	217 486 €
Facturable tous travaux	4604 h	138 121 €	39 254 €	135 381 €	3 300 €	35 969 €	352 025 €
TOTAL	36322 h	1 130 286 €	200 134 €	670 462 €	2 786 273 €	530 326 €	5 317 481 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.3. GESTION DU COMPTE RENOUELEMENT

1.3.1. DETAILS DES TRAVAUX REALISES

	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
renouvellement compteurs	412 919 €	61 938 €	474 857 €
renouvellement réseau et branchements	2 782 052 €	417 308 €	3 199 360 €
renouvellement matériel hydraulique et électrique	527 467 €	79 120 €	606 587 €
TOTAL	3 722 438 €	558 366 €	4 280 804 €

1.3.2. SUIVI DES OBLIGATIONS DE RENOUELEMENT

	solde cumulé du compte au 1er janvier	taux de valorisation	Frais ou produits financiers	Total des travaux débités au titre de l'exercice	Coefficient de revalorisation de la dotation de renouvellement	Dotation constituée sur l'exercice	solde cumulé du compte au 31 décembre
2017	0			3 198 962 €		2 936 250 €	-262 712 €
2018	-262 712 €	0,89%	-2 338 €	4 336 358 €	1,0002771	3 963 767 €	-637 641 €
2019	-637 641 €	0,86%	-5 484 €	4 357 891 €	1,0302508	4 122 589 €	-878 427 €
2020	-878 427 €	0,87%	-7 642 €	4 193 493 €	1,0552294	4 222 542 €	-857 020 €
2021	-857 020 €	0,79%	-6 770 €	4 280 804 €	1,0579067	4 233 255 €	-911 339 €
				20 367 507 €		19 478 402 €	

NB1 : l'actualisation de la dotation constituée sur l'exercice se fait grâce au coeff K1 du contrat de DSP

NB2 : le taux de valorisation est le TAEG comme prévu dans le contrat de DSP

Pour 2017, la dotation annuelle est de 3 915 000 € (en valeur 2017) en année pleine, et 2 936 250 pour 3 trimestres

Pour 2018, la dotation annuelle est de 3 962 669 € (en valeur 2017) en année pleine (ajout Sireuil et Trois Palis)

Pour 2019, la dotation annuelle est de 4 001 539 € (en valeur 2017) en année pleine (ajout Marsac et Asnières / Nouère)

1.3.3. DECOMPTE DE RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS

branchements	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
en plomb	95	85	31	31	14	256
Autres	354	501	356	431	552	2194
TOTAL	449	586	387	462	566	2450

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.4. GESTION DU FONDS DE TRAVAUX

1.4.1. DETAILS DES TRAVAUX REALISES

	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Fonds de travaux petites extensions et bouches à clef	23 690 €	3 554 €	27 244 €
TOTAL	23 690 €	3 554 €	27 244 €

1.4.2 GESTION DU COMPTE DE FONDS DE TRAVAUX

	solde cumulé du compte au 1er janvier	taux de valorisation	Frais ou produits financiers	Total des travaux débités au titre de l'exercice	Coefficient de revalorisation de la dotation de renouvellement	Dotation constituée sur l'exercice	solde cumulé du compte au 31 décembre
2017	0			97 086 €		75 000 €	-22 086 €
2018	-22 086 €	0,89%	-197 €	144 997 €	1,0121083	101 211 €	-66 069 €
2019	-66 069 €	0,86%	-568 €	100 558 €	1,0355176	103 552 €	-63 643 €
2020	-63 643 €	0,87%	-554 €	68 557 €	1,0484330	104 843 €	-27 911 €
2021	-27 911 €	0,79%	-220 €	27 244 €	1,0419753	104 198 €	48 823 €
				438 442 €		488 803 €	

NB1 : l'actualisation de la dotation constituée sur l'exercice se fait grâce au coeff K2 du contrat de DSP

Pour 2017, la dotation annuelle est de 100 000 € en année pleine

NB2 : le taux de valorisation est le TAEG comme prévu dans le contrat de DSP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.5. GESTION DES TRAVAUX CONCESSIFS

1.5.1. DETAILS DES TRAVAUX REALISES

2017	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours 2017	5 023 €	753 €	5 776 €
Sectorisation pression 2017	21 218 €	3 183 €	24 401 €
Petits équipements 2017	32 228 €	4 834 €	37 062 €
Plan de secours Baillarge	10 858 €	1 629 €	12 487 €
TOTAL	69 327 €	10 399 €	79 726 €

2018	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Baillarge	794 €	119 €	913 €
Qualité de l'eau 2018	7 490 €	1 124 €	8 614 €
Sectorisation-Pression 2018	117 936 €	17 690 €	135 626 €
TOTAL	126 220 €	18 933 €	145 153 €

2019	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Baillarge	100 887 €	15 133 €	116 020 €
Sectorisation-Pression 2019	110 627 €	16 594 €	127 221 €
TOTAL	211 514 €	31 727 €	243 241 €

2020	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Baillarge	1 248 919 €	7 615 €	1 256 534 € *
TOTAL	1 248 919 €	7 615 €	1 256 534 €

* il n'a pas été appliqué de frais de gestion sur le montant correspondant aux travaux de pose de canalisation

2021	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Baillarge	1 756 437 €	0 €	1 756 437 € *
TOTAL	1 756 437 €	0 €	1 756 437 €

* il n'a pas été appliqué de frais de gestion sur le montant correspondant aux travaux de pose de canalisation

1.5.2. SUIVI DES IMMOBILISATIONS

Libellé	Valeur brute	Amortissement cumulé au 31/12/2020	Amortissement 2021	Valeur nette au 31/12/2021
Plan de secours 2017	5 776 €	976 €	289 €	4 511 €
Sectorisation pression 2017	24 401 €	8 242 €	2 440 €	13 719 €
Petits équipements 2017	37 062 €	12 519 €	3 706 €	20 837 €
Qualité de l'eau 2018	8 614 €	2 153 €	861 €	5 600 €
Sectorisation-Pression 2018	135 626 €	33 907 €	13 563 €	88 156 €
Sectorisation-Pression 2019	127 221 €	19 083 €	12 722 €	95 416 €
Plan de secours Baillarge	3 142 391 €		33 170 €	3 109 221 €
TOTAL	3 481 091 €	76 880 €	66 751 €	3 337 460 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.6. METHODOLOGIE ET MODALITES DE CALCUL DU COMPTE D'EXPLOITATION

PRODUITS

Les produits comprennent les rubriques suivantes :

Redevances abonnement

Part de la rémunération du délégataire non liée à la consommation (redevances abonnement).

Ventes eau affermage

Part de la rémunération du délégataire liée à la consommation d'eau.

Vente de travaux

Travaux attribués à titre exclusif par le contrat (essentiellement travaux sur compteurs et branchements).

Provisions

Les provisions sont constituées en charges pour faire face à un risque ou à une charge futures et sont imputés au bilan du délégataire sur un compte spécifique.

Elles sont reprises en produits sur le constat effectif de ce risque ou de cette charge.

Les provisions du compte d'exploitation comprennent :

- provision pour impayés,
- provision pour charge de renouvellement et fonds de travaux.

Les charges de renouvellement et fonds travaux font l'objet d'un décompte spécifique justifié en rapport du délégataire.

Produits accessoires

Produits liés au règlement du service (frais d'accès au service, frais d'ouverture ou de fermeture de branchement, frais de relance et contentieux, rémunération pour perception de redevances pour comptes de tiers, ...).

CHARGES

Les charges comprennent les rubriques suivantes :

Achats d'eau

Achat d'eau en gros à un service extérieur pour l'alimentation du service dans le cadre du contrat.

Energie (électricité)

Fourniture d'énergie électrique exclusivement liée à l'alimentation des installations du service.

Produits de traitement

Produits nécessaire au process de traitement de l'eau (floculant, désinfectant,...).

Analyses d'eau

Frais d'analyses d'eau effectuées par l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire.

Frais d'analyses d'eau effectuées par le délégataire dans le cadre de son auto contrôle.

Locations

Locations mobilières ou immobilières exclusivement liées au contrat.

Fournitures, entretiens, réparations

- Fournitures pour entretien, réparation ou renouvellement du réseau, des branchements ou des compteurs,
- Fournitures pour entretien, réparation ou renouvellement des appareils électriques ou électro mécaniques,
- Consommables divers liés à l'entretien technique du service.

Les frais de fournitures, réparations, renouvellement sont débités sur la base de fiches d'attachement rédigées lors de la réalisation de chaque tâche.

Primes d'assurances

- Primes d'assurance en responsabilité civile,
- Primes d'assurance en dommages ouvrages (travaux neufs),
- Primes d'assurance pour risque d'atteinte à l'environnement,
- Primes liées aux risques précédents.

Accusé de réception en date du 14/12/2022

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Télécoms et affranchissement

Frais de télécommunications exclusivement liés au service (acquisition des données de télégestion par le réseau téléphonique, affranchissements factures et courriers à abonnés...).

Impôts et taxes

Impôts et taxes liés aux sites ou installations du service lorsqu'ils sont supportés par le délégataire (impôts locaux, taxes diverses...).

Frais généraux

Les charges de structure constituent la contribution du service aux frais généraux et aux frais informatiques du délégataire.

Ces charges sont des charges réparties de façon forfaitaire.

Elles sont imputées au prorata du chiffre d'affaires du service.

Frais de gestion de la clientèle

Ces frais constituent la contribution du service aux frais de gestion de la clientèle assurée par le délégataire.

Ils sont constitués des frais d'accueil local ou central de la clientèle, des frais de facturation et de recouvrement des factures (à l'exclusion des frais de relevé des compteurs).

Ces frais sont des charges réparties de façon forfaitaire. Elles sont imputées au prorata du nombre d'abonnés du service.

Charges financières

Les charges financières sont constituées de la rémunération des immobilisations du service ou de la rémunération de l'encours client.

Elles sont calculées au taux des avances en compte courant tel que défini au 31/12 de l'exercice par la réglementation en vigueur.

- rémunération des immobilisations

Le délégataire peut être amené à financer à ses frais des ouvrages ou des équipements du service , en accord avec la collectivité.

Ces travaux sont imputés en rubrique "*travaux amortissables imputables au contrat*".

Ce financement fait l'objet d'une rémunération calculée sur l'actif net et imputée à la charge du service.

- rémunération de l'encours clients

L'encours clients constitue une trésorerie non disponible dont le délégataire assume la charge et dont la rémunération est imputée au service.

Redevances collectivité

Redevance reversée à la collectivité en application du contrat.

Amortissement sur investissements imputable au contrat

Le délégataire peut être amené à financer à ses frais des ouvrages ou des équipements du service , en accord avec la collectivité.

Ces ouvrages ou équipements sont amortis sur la durée du contrat. Ils donnent lieu à des charges financières (*voir cette rubrique*)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

2. TARIFS DU SERVICE ET FACTURATION

2.1. TARIFS D'UNE CONSOMMATION DOMESTIQUE DE 120 m³ PAR AN

	quantité	1er janvier 2021			1er janvier 2022			Evolution
		prix unitaires HT	TVA	Total	prix unitaires HT	TVA	Total	
Distribution de l'eau								
Redevance abonnement eau - SEMEA	1 an	31,06	5,5%	31,06	31,91	5,5%	31,91	2,7%
Redevance abonnement eau - collectivité	1 an	2,79	5,5%	2,79	2,61	5,5%	2,61	-6,5%
Consommation eau - SEMEA	120 m3	0,9242	5,5%	110,90	0,9651	5,5%	115,81	4,4%
Consommation eau - collectivité	120 m3	0,2165	5,5%	25,98	0,2067	5,5%	24,80	-4,5%
Prélèvement - Agence de l'eau	120 m3	0,0750	5,5%	9,00	0,0850	5,5%	10,20	13,3%
Collecte et traitement des eaux usées								
Consommation assainissement GrandAngoulême	120 m3	1,6910	10,0%	202,92	1,7248	10,0%	206,98	2,0%
Organismes publics								
Redevances pollution et collecte - Agence de l'eau	120 m3	0,3300	5,5%	39,60	0,3300	5,5%	39,60	0,0%
Redevance modernisation réseaux collecte - Agence	120 m3	0,2500	10,0%	30,00	0,2500	10,0%	30,00	0,0%
TVA			5,5%	12,07			12,37	
TVA			7,0%	0,00			0,00	
TVA			10,0%	23,29			23,70	
TOTAL consommation 120 m3				487,61 €			497,98 €	2,13%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

2.2.2. Verso

Détail de la facture n° 000020210123456 du 31/12/2022

Numéro client : 10001
M. ou Mme XXXXX
ADRESSE
16000 ANGOULEME
Réf. site : 8881234

Compteur n°	Date relève	Index relève	Consommation	Type Index
D21PA175883	01/01/2022	70		relevé
D21PA175883	31/12/2022	190	120	relevé

total consommation facturée : 120

	Période	Consommation en m ³	Prix unitaire	Montants HT	Taux TVA	Montants TTC
Distribution de l'eau						195,52 €
Abonnement - Part Collectivité (12 mois)	du 01/01/22 au 31/12/22		2,61	2,61	5,50 %	
Abonnement - Part SEMEA (12 mois)	du 01/01/22 au 31/12/22		31,91	31,91	5,50 %	
Consommation - Part Collectivité	du 01/01/22 au 31/12/22	120	0,20670	24,80	5,50 %	
Consommation - Part SEMEA	du 01/01/22 au 31/12/22	120	0,96510	115,81	5,50 %	
Agence de l'eau - Préservation des ressources	du 01/01/22 au 31/12/22	120	0,08500	10,20	5,50 %	
Collecte et traitement des eaux usées						227,68 €
Redevance assainissement	du 01/01/22 au 31/12/22	120	1,72480	206,98	10,00 %	
Organismes publics						74,78 €
Agence de l'eau - Lutte contre la pollution	du 01/01/22 au 31/12/22	120	0,33000	39,60	5,50 %	
Agence de l'eau - Modernisation réseaux collecte	du 01/01/22 au 31/12/22	120	0,25000	30,00	10,00 %	
TOTAL DE LA FACTURE TTC						497,98 €
Dont TVA sur les débits : Base HT		224,93 €	Montant TVA 5,5%	12,37		
Base HT		236,98 €	Montant TVA 10,0%	23,70		
PRELEVE SUR LE COMPTE N° XXXXXXXXXXXXXXXX A PARTIR DU 17/01/2023						497,98 €

SEMEA - 2, rue Bernard Leluy 16022 ANGOULEME Cedex - Siret 338 489 362 00016 - N° TVA FR 2733849362000 16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

2.3. PRIX MOYEN DE L'EAU DANS LE GRAND SUD-OUEST

TARIFS de l'EAU POTABLE - Année 2020
Villes chef-lieu de département GRAND-OUEST

Les renseignements sur les tarifs ont été recueillis par SEMEA directement auprès des services de l'eau de chacune des collectivités concernées, qui peuvent nous contacter pour d'éventuelles corrections.

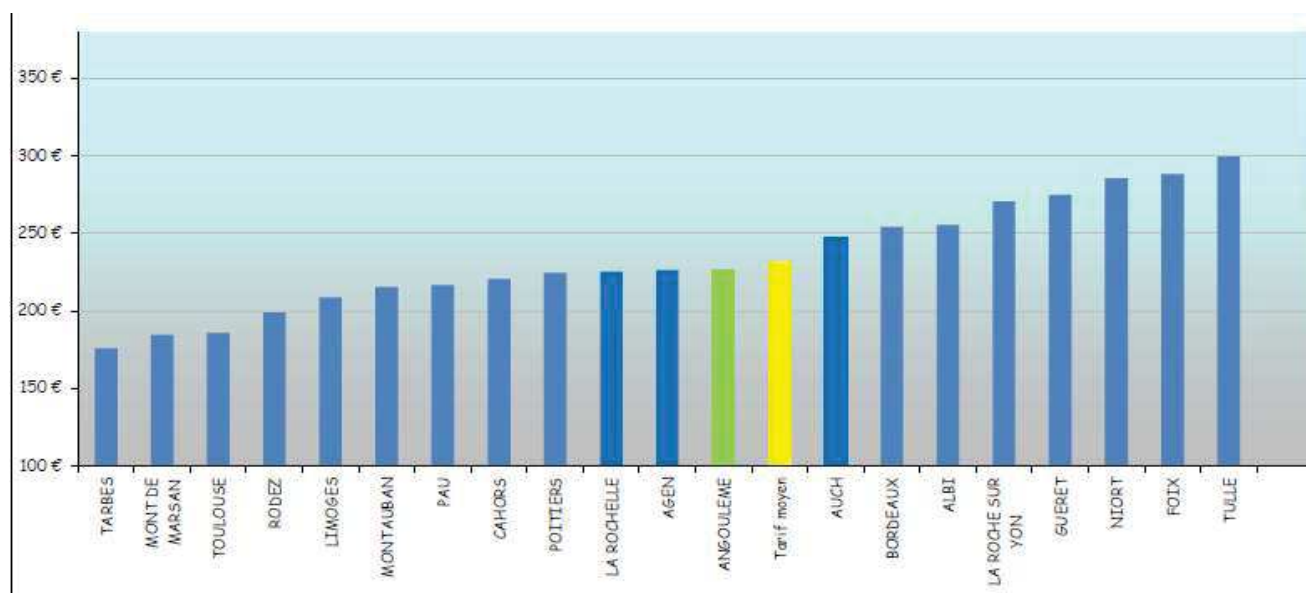
COMMUNES	Département	gestionnaire du service	EAU		prix de 120 m3 d'eau (3)
			prix TTC partie fixe (1) par semestre	prix TTC par m3 (2)	
PERIGUEUX	24 - Dordogne	Suez	15,86	1,14	168,52
TARBES	65 - Hautes Pyrénées	Régie	11,81	1,27	176,02
MONT DE MARSAN	40 - Landes	Régie	19,74	1,21	184,68
TOULOUSE	31 - Haute Garonne	SETOM (Suez)	5,28	1,46	185,76
RODEZ	12 - Aveyron	Eau de RODEZ (régie)	20,31	1,32	199,02
LIMOGES	87 - Haute Vienne	Régie		1,74	208,80
MONTAUBAN	82 - Tarn et Garonne	Véolia	14,19	1,56	215,58
PAU	64 - Pyrénées Atlantiques	Régie	11,08	1,62	216,56
CAHORS	46 - Lot	Régie		1,84	220,80
POITIERS	86 - Vienne	Régie	12,16	1,67	224,72
LA ROCHELLE	17 - Charente maritime	Régie	2,90	1,83	225,40
AGEN	47 - Lot et Garonne	SA Eau de garonne (SAUR)	13,01	1,67	226,42
ANGOULEME	16 - Charente	SPL SEMEA	17,51	1,60	227,02
Tarif moyen					231,21
AUCH	32 - Gers	VEOLIA	13,79	1,83	247,18
BORDEAUX	33 - Gironde	Lyonnaise des eaux	30,62	1,61	254,44
ALBI	81 - Tarn	Régie communautaire	14,95	1,88	255,50
LA ROCHE SUR YON	85 - Vendée	Véolia	44,84	1,51	270,88
GUERET	23 - Creuse	Saur		2,29	274,80
NIORT	79 - Deux Sèvres	Régie Sev du Vivier	19,16	2,06	285,52
FOIX	11 - Ariège	SMDEA (régie)	33,76	1,84	288,32
TULLE	19 - Corrèze	EP du Puy des Fourches - Véz	27,96	2,03	299,52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022



2.4. FACTURATIONS TAXES OU REDEVANCES POUR COMPTES DE TIERS

taxe ou redevance	organisme	montant facturé HT	montant encaissé HT
surtaxe collectivité sur consommation	GrandAngoulême	1 285 363,23 €	1 277 601,00 €
surtaxe collectivité abonnement	GrandAngoulême	212 096,79 €	209 238,81 €
redevance prélèvement	AFBAG Toulouse	486 726,67 €	nc
contrevalet pollution	AFBAG Toulouse	1 850 302,98 €	1 836 206,67 €
modernisation réseaux de collecte	AFBAG Toulouse	1 170 172,23 €	1 163 364,94 €
redevance assainissement	GrandAngoulême	7 880 421,40 €	7 839 567,08 €
SPANC	GrandAngoulême	94 406,77 €	94 009,70 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

2.5. GESTION SOCIALE DES ABONNES DU CONTRAT DE DSP

2.5.1. MONTANT DES IMPAYES A 12 MOIS

	2020	2021
taux d'impayés à 12 mois	1,93%	2,00%

2.5.2. ECHEANCIERS DE PAIEMENT

	2020	2021
nombre d'échéanciers	5 604	5 229
taux d'échéanciers (nombre d'abonnements au 31 décembre de l'exercice)	9,52%	8,79%

2.5.3. GESTION DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

	2020	2021
dossiers transmis au FSL : - nombre - taux % abonnés - montant des aides accordées - Dont subvention réelle (hors prêt)	130 0,22% 24397 €	135 0,22% 27718 € 8976 €
participation SEMEA au FSL : - montant par abonné - montant total - type de participation	1 € 54 653 € mutualisation	0,60 € 34 841 € mutualisation
Aide directe par SEMEA (25% du montant des créances si dossier retenu par FSL) : - nombre de dossier - montant total		13 1818 €

2.5.4. AUTRES PARTICIPATIONS DE LA SEMEA A LA GESTION SOCIALE DU CONTRAT

	2020	2021
participation à un organisme de médiation sociale	9 000 €	0 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022